actes

du conseil général

année CVII juillet décembre 2024

N. 444

organe officiel
d'animation
et de communication
pour la
congrégation salésienne

Siège Central
Salésien
Rome

actes

du Conseil général de la Société salésienne de saint Jean Bosco

ORGANE OFFICIEL D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION POUR LA CONGRÉGATION SALÉSIENNE

année CVII
juillet-décembre 2024

N. 444

1. ÉTRENNE 2025	1.1	Père Stefano MARTOGLIO **« ANCRÉS DANS L'ESPÉRANCE, PÈLERINS AVEC LES JEUNES »**	3
2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES	2.1	Père Stefano MARTOGLIO **150ème anniversaire de l'approbation des Constitutions Salésiennes**	41
	2.2	Père Guido GARINO **L'importance du Secrétaire Provincial, entre charisme et rôle institutionnel**	81
3. DISPOSITIONS ET NORMES		(absentes dans ce numéro)	
4. ACTIVITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL	4.1	Chronique du Vicaire	95
	4.2	Chronique des Conseillers Généraux	98
5. DOCUMENTS ET NOUVELLES	5.1	Père Alfred MARAVILLA **La Procure Missionnaire au niveau de la Congrégation**	115
	5.2	Nouveaux Provinciaux Salésiens	119
	5.3	Confrères défunts	124

Editrice S.D.B.
Edizione extra commerciale

Sede Centrale Salesiana
Via Marsala, 42
00185 Roma

Tipografia Salesiana Roma - Via Umbertide, 11 - 00181 Roma
Tel. 06.78.27.819 - Fax 06.78.48.333 • E-mail: tipolito@donbosco.it
Finito di stampare: Gennaio 2025

ANCRÉS DANS L'ESPÉRANCE, PÈLERINS AVEC LES JEUNES

Étrenne 2025

Bien chers frères et sœurs appartenant aux différents Groupes de la Famille Salésienne de Don Bosco, permettez-moi de vous adresser le salut le plus cordial au début de cette nouvelle année 2025 !

Ce n'est pas sans émotion que je m'adresse à chacun et à chacune d'entre vous en ce temps de grâce marqué par deux événements importants pour la vie de l'Église et pour celle de notre Famille : le *Jubilé de l'Année 2025*, qui a débuté solennellement le 24 décembre avec l'ouverture de la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre au Vatican, et le 150ème anniversaire de la *Première Expédition Missionnaire* voulue par notre Père Don Bosco, partie le 11 novembre 1875 pour l'Argentine et d'autres pays du continent américain.

Ce sont deux événements importants qui trouvent leur point de rencontre dans l'espérance. En effet, le Pape François a indiqué exactement cette vertu comme perspective en proclamant le Jubilé. De la même manière, l'expérience missionnaire est un signe d'espérance pour tous : pour ceux qui sont partis (et qui partent) et pour ceux qui ont été rejoints par les missionnaires.

L'année qui nous est donnée est donc riche en idées pour notre croissance concrète et quotidienne, afin que notre humanité devienne féconde dans l'attention aux autres. Cela ne se produira que dans les cœurs qui mettent Dieu au centre et qui peuvent dire : « C'est Toi que j'ai mis avant moi ».

Dans ce commentaire, je vais essayer de mettre en évidence ces éléments afin d'approfondir, en clé charismatique, ce que l'Église est invitée à vivre tout au long de cette année, et de

souligner ce qui pour nous, Famille de Don Bosco, doit nous guider vers de nouveaux horizons.

1. À LA RENCONTRE DU CHRIST, NOTRE ESPÉRANCE, POUR RENOUVELER LE RÊVE DE DON BOSCO

Le titre de l'Étrenne implique l'entrelacement de deux événements : le Jubilé Ordinaire de l'année 2025 et le 150ème anniversaire de la première Expédition Missionnaire envoyée par Don Bosco en Argentine.

La concomitance, que j'ose qualifier de « providentielle », des deux événements fait de 2025 une année décidément extraordinaire pour nous tous et pour les Salésiens de Don Bosco encore plus. En effet, au cours des mois de février, mars et avril 2025, il y aura la célébration du 29ème Chapitre Général qui aboutira, entre autres, à l'élection du nouveau Recteur Majeur et du nouveau Conseil Général.

Des événements mondiaux et particuliers qui nous impliquent donc de différentes manières et que nous voulons vivre avec profondeur et intensité. Parce que c'est précisément grâce à ces événements que nous pouvons faire l'expérience de la joie d'aller à la rencontre du Christ et de l'importance de rester ancrés dans l'espérance.

1.1. Le Jubilé

« *Spes non confundit !* L'espérance ne déçoit pas ! » (Rm 5,5)[1]

C'est ainsi que le Pape François nous présente le Jubilé. Comme c'est merveilleux ! Quelle indication « prophétique » ! Le Jubilé est un pèlerinage pour remettre Jésus-Christ au centre de notre vie et de la vie du monde. Parce qu'Il est notre Espérance. Il est l'Espérance de l'Église et du monde entier !

[1] PAPE FRANÇOIS, *Spes non confundit. Bulle d'indiction du Jubilé Ordinaire de l'An 2025*, Cité du Vatican, 9 mai 2024.

Nous sommes tous conscients qu'aujourd'hui le monde a besoin de cette espérance qui nous met en relation avec Jésus-Christ et avec les autres frères et sœurs. Nous avons besoin de cette espérance qui fait de nous des pèlerins, qui nous met en mouvement et qui nous fait marcher.

Nous parlons de l'espérance comme de la redécouverte de la présence de Dieu. Le Pape François écrit : « Puisse l'espérance remplir le cœur! »,[2] non seulement qu'elle réchauffe le cœur, mais qu'elle le remplisse, et à ras bord !

1.2. L'anniversaire de la première Expédition Missionnaire Salésienne

C'est de cette espérance débordante qu'étaient remplis les cœurs des participants à la première Expédition Missionnaire Salésienne en Argentine, il y a 150 ans.

Du Valdocco, Don Bosco lance son cœur au-delà de toutes frontières, envoyant ses fils à l'autre bout du monde ! Il les envoie au-delà de toute sécurité humaine, il les envoie pour poursuivre ce qu'il avait commencé lui-même. Il se met en chemin avec les autres, en espérant et en insufflant de l'espérance. Il les envoie, tout simplement ; et les premiers (jeunes) confrères partent et s'en vont. Où ? Ils ne le savent pas eux-mêmes ! Mais ils s'appuient sur l'espérance et ils obéissent. Parce que c'est la présence de Dieu qui nous guide.

Dans cette obéissance pleine d'enthousiasme, notre espérance actuelle trouve aussi de nouvelles énergies et nous pousse à nous mettre en route comme des pèlerins.

C'est pourquoi cet anniversaire doit être célébré : parce qu'il nous aide à reconnaître un don (non pas une conquête personnelle mais un don gratuit du Seigneur), il nous permet de nous souvenir et, à partir du souvenir, de trouver la force d'affronter et de construire l'avenir.

[2] *Ibidem*

Vivons donc, aujourd'hui, pour rendre cet avenir possible et faisons-le de la seule manière que nous considérons comme grande : en partageant avec les jeunes et avec toutes les personnes de nos milieux (à commencer par les plus pauvres et les oubliés) le chemin pour aller à la rencontre du Christ, notre unique Espérance.

2. LE JUBILÉ : LE CHRIST NOTRE ESPÉRANCE

Le Jubilé, c'est marcher ensemble, ancrés dans le Christ, notre Espérance. Mais qu'est-ce que cela signifie vraiment ? Je reprends les éléments de la Bulle d'Indiction du Jubilé 2025 qui mettent en évidence certaines caractéristiques de l'espérance.

2.1. Pèlerins, ancrés dans l'espérance chrétienne

Nous sommes convaincus que rien ni personne ne peut nous séparer du Christ.[3] Parce que c'est à Lui que nous voulons et devons rester accrochés, ancrés. Nous ne pouvons pas marcher sans notre ancre.

L'ancre de l'espérance est donc le Christ lui-même qui porte sur la croix les souffrances et les blessures de l'humanité, en présence du Père. L'ancre, en effet, a la forme d'une croix et, pour cette raison, elle a également été représentée dans les catacombes pour symboliser l'appartenance des fidèles défunts au Christ Sauveur. Cette ancre est déjà solidement attachée au port du salut. Notre tâche est d'y attacher notre vie, la corde qui lie notre bateau à l'ancre du Christ.

Nous naviguons sur les vagues agitées de la mer et nous avons besoin de nous ancrer à quelque chose de solide. Mais il ne s'agit plus de jeter l'ancre et de la fixer au fond de la mer. Il s'agit d'attacher notre bateau à la corde qui, pour ainsi dire,

[3] Cf. *Rm* 8,39.

pend du Ciel, là où l'ancre du Christ est solidement fixée. En nous accrochant à cette corde, nous nous accrochons à l'ancre du salut et rendons notre espérance certaine.

L'espérance est certaine lorsque la barque de notre vie s'accroche à cette corde qui nous lie à l'ancre fixée dans le Christ crucifié qui est à la droite du Père, c'est-à-dire dans la communion éternelle du Père et dans l'amour de l'Esprit Saint.[4]

Tout est bien exprimé dans l'oraison liturgique de la Solennité de l'Ascension du Seigneur :

> « Dieu qui élèves le Christ au-dessus de tout, ouvre-nous à la joie et à l'action de grâce, car l'Ascension de ton Fils est déjà notre victoire : nous sommes les membres de son corps, il nous a précédés dans la gloire auprès de toi, et c'est là que nous vivons en espérance.»[5]

L'écrivain et homme politique tchèque Václav Havel définit l'espérance comme un état d'esprit, une dimension de l'âme. Elle ne dépend pas de l'observation préventive du monde, ce n'est pas une prédiction.

Le philosophe Byung-Chul Han ajoute : « L'espérance est une orientation du cœur qui transcende le monde immédiat de l'expérience ; c'est un ancrage quelque part au-delà de l'horizon. Les racines de l'espérance se trouvent dans le transcendant : c'est pourquoi avoir de l'espoir et être satisfait parce que les choses vont bien, ce n'est pas la même chose. On pourrait penser qu'espérer, c'est simplement vouloir sourire à la vie pour qu'elle vous sourie à son tour ; mais non, il faut aller plus loin, il faut marcher sur la corde qui nous mène à l'ancre.

L'espérance est la capacité de chacun d'entre nous à travailler pour quelque chose parce qu'il est juste de le faire, et non parce que ce quelque chose aura le succès garanti. Cela pourrait être un échec, cela pourrait mal tourner : nous n'espérons pas que cela se passe bien, nous ne sommes pas opti-

[4] Cf. *Rm* 5,3-5
[5] *Missel romain*

mistes. Nous travaillons pour que cela se produise. Voilà pourquoi l'espérance n'est pas la même chose que l'optimisme. L'espérance n'est pas la conviction que quelque chose ira bien, mais la certitude que quelque chose a un sens indépendamment de son résultat. Faire quelque chose parce que cela a du sens : voilà en quoi consiste l'espérance qui présuppose des valeurs et présuppose la foi.

C'est ce qui donne la force pour vivre, et cela nous donne la force de ressentir quelque chose encore et encore, même dans le désespoir. »[6]

Mais comment peut-on marcher tout en restant ancré ? L'ancre vous alourdit, vous ralentit, vous fixe. Où mène donc ce chemin ? Il mène à l'éternité.

2.2. L'espérance comme chemin vers le Christ, chemin vers la vie éternelle

La promesse de la vie éternelle, telle qu'elle est faite à chacun de nous, ne contourne pas le chemin de la vie, ce n'est pas un saut vers le haut, elle ne propose pas de monter dans une fusée qui se détache du sol et s'envole dans l'espace, laissant la route, la poussière du chemin sur le sol, ni ne laisse le bateau dériver au milieu de la mer sans nous.

Cette promesse, c'est précisément une ancre fixée dans l'éternité, mais à laquelle nous restons attachés par une corde qui vient rendre ferme le bateau qui traverse la mer. Et c'est précisément le fait qu'il soit fixé dans le Ciel qui permet au bateau de ne pas rester immobile au milieu de la mer, mais d'avancer à travers les flots.

Si l'ancre du Christ fixait l'homme au fond de la mer, nous resterions tous immobiles là où nous sommes, peut-être tranquilles, sans problèmes, mais immobiles, sans voyager, sans

[6] BYUNG-CHUL HAN, *El espíritu de la esperanza* [L'esprit de l'espérance], Herder, Barcelona 2024, p.18

avancer. Au contraire, c'est précisément l'ancrage de la vie au Ciel qui fait que la promesse qui suscite notre espérance n'arrête pas la route, ne nous donne pas la sécurité d'un refuge dans lequel nous enfermer et nous arrêter, mais nous donne la certitude de marcher et de continuer le chemin. La promesse d'un but certain, déjà atteint pour nous par le Christ, rend ferme et décisif chacun de nos pas sur le chemin de la vie.

Il est important de comprendre le Jubilé comme un pèlerinage, comme une invitation à se mettre en mouvement, à sortir de soi-même pour aller vers le Christ. Le Jubilé a toujours été synonyme de chemin. Si l'on désire vraiment Dieu, on doit bouger, on doit marcher. Parce que le désir de Dieu, la nostalgie de Dieu, nous pousse à le trouver et, en même temps, conduit à nous trouver nous-mêmes et à trouver les autres.

« *Nous sommes nés et nous ne mourrons plus jamais.* »[7] Le titre de la biographie de la servante de Dieu Chiara Corbella Petrillo est beau et significatif. Oui, parce que notre venue dans le monde est orientée vers la vie éternelle. La vie éternelle est une promesse qui brise la porte de la mort, nous ouvrant au « face à face avec Dieu » pour toujours. La mort est une porte qui se ferme et en même temps une porte qui s'ouvre toute grande à la rencontre définitive avec Dieu !

Nous savons combien le désir du Ciel était vivant chez Don Bosco, désir proposé et partagé avec joie avec les jeunes de l'Oratoire.

[7] C. PACCINI – S. TROISI, *Siamo nati e non moriremo mai più. Storia di Chiara Corbella Petrillo*, [Nous sommes nés et nous ne mourrons plus jamais. Histoire de Chiara Corbella Petrillo], Porziuncola, Assise (PG) 2001.

2.3. CARACTÉRISTIQUES DE L'ESPÉRANCE

2.3.1 L'espérance, une tension continue, prête, visionnaire et prophétique

Gabriel Marcel,[8] dit philosophe de l'espérance, nous enseigne que l'espérance se trouve dans le tissu d'une expérience continue, qu'espérer signifie donner du crédit à une réalité comme porteuse d'avenir. Éric Fromm[9] écrit que l'espérance n'est pas une attente passive mais une tension continue et constante. C'est comme un tigre accroupi qui ne saute que lorsque c'est le moment précis.

Avoir de l'espoir, c'est être vigilant en tout temps, pour tout ce qui n'est pas encore arrivé. Les vierges qui attendaient l'époux avec des lampes allumées espéraient ; Don Bosco espérait face aux difficultés et s'agenouillait pour prier. L'espérance est prête au moment où tout est sur le point de naître. Elle est alerte, attentive, à l'écoute, capable de guider dans la création de quelque chose de nouveau, de donner vie à l'avenir sur terre. C'est pourquoi elle est « visionnaire et prophétique ». Elle concentre notre attention sur ce qui n'est pas encore, c'est elle qui aide à donner naissance à quelque chose de nouveau.

2.3.2 L'espérance est un pari sur l'avenir

Sans espérance, il n'y a pas de révolution, pas d'avenir, il n'y a qu'un présent fait d'optimisme stérile. On pense souvent que ceux qui espèrent sont des optimistes tandis que les pessimistes sont essentiellement leur contraire. Il n'en est pas ainsi. Il est important de ne pas confondre espérance et optimisme. L'espérance est beaucoup plus profonde parce qu'elle ne dépend pas des humeurs, des sensations ou de la sentimentalité.

L'essence de l'**optimisme** est la positivité innée. L'opti-

[8] GABRIEL MARCEL, *Philosophie der Hoffnung* [Philosophie de l'Espérance], Munich, List 1964.

[9] ERICH FROMM, *La revolución de la esperanza* [La révolution de l'Espérance], Mexico 1970.

miste vit convaincu que les choses vont s'améliorer d'une manière ou d'une autre. Pour un optimiste, le temps est clos, il ne contemple pas l'avenir : tout ira bien et c'est tout.

Paradoxalement, même pour le **pessimiste**, le temps est clos : il se retrouve piégé dans le présent comme dans une prison, il nie tout sans s'aventurer dans d'autres mondes possibles. Le pessimiste est aussi têtu que l'optimiste, tous deux sont aveugles aux possibilités parce que le possible leur est étranger, ils manquent de passion pour le possible.

Contrairement à tous les deux, l'espérance parie sur ce qui peut aller au-delà de ce qui pourrait être. Et, encore une fois, l'optimiste (comme le pessimiste) n'agit pas, parce que chaque action comporte un risque ; et puisqu'il ne veut pas prendre ce risque, il ne bouge pas, il ne veut pas connaître l'échec. L'espérance, quant à elle, se met à chercher, essaie de trouver une direction, se dirige vers ce qu'elle ne connaît pas, met le cap sur de nouvelles choses. C'est le pèlerinage d'un chrétien.

2.3.3 L'espérance n'est pas une affaire privée

Nous portons tous des espérances dans nos cœurs. Il n'est pas possible de ne pas espérer, mais il est vrai aussi que nous pouvons nous leurrer, en considérant des perspectives et des idéaux qui ne se réaliseront jamais, qui ne sont que des chimères et des leurres. Une grande partie de notre culture, en particulier la culture occidentale, est pleine de faux espoirs qui trompent et détruisent ou peuvent ruiner irrémédiablement l'existence d'individus et de sociétés entières.

Selon la pensée positive, il suffit de remplacer les pensées négatives par des pensées positives pour vivre plus heureux. Grâce à ce mécanisme simple, les aspects négatifs de la vie sont complètement omis, et le monde apparaît comme un marché Amazon qui nous fournira tout ce que nous voulons grâce à notre attitude positive.

En conclusion, si notre volonté de penser positivement était suffisante pour être heureux, alors chacun serait seul respon-

sable de son propre bonheur. Paradoxalement, le culte de la positivité isole les gens, les rend égoïstes et détruit l'empathie, parce que les gens les gens sont de plus en plus préoccupés uniquement d'eux-mêmes et ne s'intéressent pas à la souffrance des autres.

L'Espérance, contrairement à la pensée positive, n'évite pas la négativité de la vie, elle n'isole pas mais unit et réconcilie, car le protagoniste de l'Espérance, ce n'est pas moi, centré sur mon ego, retranché exclusivement sur moi-même ; le secret de l'Espérance, c'est nous. C'est pour cela que les sœurs de l'Espérance sont l'Amour, la Foi et la Transcendance.

3. L'ESPÉRANCE COMME FONDEMENT DE LA MISSION

3.1. L'espérance est une invitation à la responsabilité

L'espérance est un don et, en tant que tel, elle doit être transmise à tous ceux que nous rencontrons sur notre chemin.

Saint Pierre le dit clairement : « Soyez prêts à tout moment à présenter une défense devant quiconque vous demande de rendre raison de l'espérance qui est en vous. »[10] L'Apôtre nous invite à ne pas avoir peur, à agir dans la vie de tous les jours, à rendre raison – quel esprit salésien dans ce mot « raison » ! – de l'espérance. C'est une responsabilité pour le chrétien. Si nous sommes des femmes et des hommes d'espérance, ça se voit ! « Rendre raison de l'espérance qui est en nous » devient une annonce de la « Bonne Nouvelle » de Jésus et de son Évangile.

Mais pourquoi est-il nécessaire de répondre à quelqu'un qui nous interroge sur l'espérance qui est en nous ? Et pourquoi ressentons-nous le besoin de retrouver l'espérance ?

Dans la Bulle d'Indiction du Jubilé *Spes non confundit*, le Pape François rappelle que « chacun, en réalité, a besoin de re-

[10] *1P* 3,15.

trouver la joie de vivre car l'être humain, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, ne peut se contenter de survivre ou de vivoter, de se conformer au présent en se laissant satisfaire de réalités uniquement matérielles. Celles-ci enferment dans l'individualisme et érodent l'espérance, en générant une tristesse qui se niche dans le cœur et le rend aigre et intolérant. »[11]

Un constat qui est frappant parce qu'il décrit toute la tristesse que l'on respire dans nos sociétés et nos communautés. C'est une tristesse déguisée en fausse joie, celle qui nous est constamment annoncée, promise et assurée par les médias, par la publicité, par la propagande des politiciens, par tant de faux prophètes du bien-être. Se contenter du bien-être nous empêche de nous ouvrir à un bien beaucoup plus grand, beaucoup plus vrai, beaucoup plus éternel : ce que Jésus et les apôtres appellent « le salut de l'âme, le salut de la vie » ; un bien pour lequel Jésus nous invite à ne pas craindre de perdre la vie, les biens matériels, les fausses sécurités qui s'effondrent souvent en un instant.

Sur ces « questions », plus ou moins exprimées (même par les jeunes), nous avons le devoir de « rendre raison ». Qu'est-ce que je souhaite pour les jeunes et pour toutes les personnes que je rencontre sur mon chemin ? Qu'est-ce que je voudrais demander à Dieu pour eux ? Comment aimerais-je que cela change leur vie ?

Il n'y a qu'une seule réponse : *la vie éternelle*. Non seulement la vie éternelle comme état sublime que nous pouvons atteindre après la mort, mais la vie éternelle possible ici et maintenant, la vie éternelle telle que Jésus la définit : « La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus Christ »,[12] c'est-à-dire une vie définie, illuminée par la communion avec le Christ et, par Lui, avec le Père.

Et c'est à nous d'accompagner les jeunes générations sur ce chemin vers la vie éternelle, dans l'action éducative qui nous

[11] PAPE FRANÇOIS, *Spes non confundit*, 9.
[12] *Jn* 17,3.

distingue. Une action qui, pour nous, Famille Salésienne, est une mission. Et qu'est-ce qui motive cette mission qui est la nôtre ? Toujours le Christ, notre Espérance. La mission éducative, en effet, est centrée sur l'espérance.

En fin de compte, l'espérance de Dieu n'est jamais l'espérance pour soi-même. Elle est toujours espérance pour les autres : elle ne nous isole pas, elle nous soutient et nous stimule à nous éduquer les uns les autres à la vérité et à l'amour.

3.2 L'espérance exige du courage de la part de la communauté chrétienne dans l'évangélisation.

Le courage et l'espérance forment une combinaison intéressante. En effet, s'il est vrai qu'il est impossible de ne pas espérer, il est tout aussi vrai que le courage est nécessaire pour espérer. Le courage vient du fait d'avoir le même regard que le Christ, capable d'espérer contre toute espérance,[13] de voir une solution même là où apparemment il semble qu'il n'y ait pas d'issue. Et combien « salésienne » est cette attitude !

Tout cela exige le courage d'être soi-même, de se reconnaître dans un don de Dieu et d'investir ses énergies dans une responsabilité précise, conscients du fait que ce qui nous a été confié n'est pas nôtre, et que nous avons la tâche de le transmettre aux générations futures. C'est le cœur de Dieu, c'est la vie de l'Église. Une attitude que l'on retrouve dans la première Expédition Missionnaire...

Je considère très utile la référence à l'art. 34 des Constitutions des Salésiens de Don Bosco : il met en évidence ce qui est au cœur de notre Mouvement charismatique et apostolique. Je suggère à chacun des Groupes de notre belle Famille, dans sa variété, de reprendre les mêmes éléments que je propose ici, en relisant ses Constitutions et Statuts respectifs.

[13] Cf. *Rm* 4,18

L'article 34 des Constitutions SDB s'intitule « *Évangélisation et catéchèse* » et se lit comme suit :

> « «Cette société, à ses débuts, était un simple catéchisme.» Pour nous aussi, l'évangélisation et la catéchèse sont la dimension fondamentale de notre mission. Comme Don Bosco, nous sommes appelés, tous et en toute occasion, à être des éducateurs de la foi. Notre science la plus éminente est donc de connaître Jésus-Christ, et notre joie la plus profonde est de révéler à tous les insondables richesses de son mystère. Nous cheminons avec les jeunes, pour les conduire à la personne du Seigneur ressuscité, afin que, découvrant en Lui et dans son Évangile le sens suprême de leur existence, ils grandissent en hommes nouveaux. La Vierge Marie est maternellement présente sur ce chemin. Nous la faisons connaître et aimer comme Celle qui a cru, qui vient en aide et qui infuse l'espérance. »

Cet article représente le cœur battant qui décrit bien, également pour cette Étrenne, quelles sont les énergies et les opportunités comme accomplissement et actualisation du « rêve mondial » que Dieu a inspiré à Don Bosco.

Si vivre le Jubilé signifie avant tout faire en sorte que Jésus soit et revienne à la première place, l'esprit missionnaire est la conséquence de cette primauté reconnue, qui renforce notre espérance et se traduit dans la charité éducative et pastorale qui fait que tous annoncent la personne de Jésus-Christ. C'est le cœur de l'évangélisation et cela caractérise la mission authentique.

Il est significatif de rappeler le début de la première Encyclique de Benoît XVI, *Deus caritas est* [Dieu est Amour] :

> « À l'origine du fait d'être chrétien, il n'y a pas une décision éthique ou une grande idée, mais la rencontre avec un événement, avec une Personne, qui donne à la vie un nouvel horizon et par là son orientation décisive. »[14]

C'est pourquoi la rencontre avec le Christ est prioritaire et fondamentale ; non pas la « simple » diffusion d'une doctrine, mais une profonde expérience personnelle de Dieu qui nous pous-

[14] BENOÎT XVI, *Encyclique Deus Caritas est*, Cité du Vatican, 25 décembre 2005, n. 1.

se à Le communiquer, à Le faire connaître et à L'expérimenter, en devenant de véritables « mystagogues » de la vie des jeunes.

3.3 « DA MIHI ANIMAS » : « L'ESPRIT » DE LA MISSION »

Don Bosco gardait toujours devant les yeux une phrase que les jeunes pouvaient lire en passant devant sa chambre, une expression qui a particulièrement frappé Dominique Savio : « *Da mihi animas cætera tolle* » [Donne-moi des âmes et garde le reste]...

Il y a un équilibre fondamental qui unit, dans cette devise, les deux priorités qui ont guidé la vie de Don Bosco – et que nous appelons de manière significative « *grâce d'unité* » – qui nous permettent de sauvegarder toujours l'intériorité et l'action apostolique.

Si l'amour de Dieu manquait dans notre cœur, comment pourrait-il y avoir une véritable charité pastorale ? Et en même temps, si l'apôtre n'a pas découvert le visage de Dieu dans son prochain, comment pourrait-on dire qu'il aime Dieu ? Le secret de Don Bosco est d'avoir vécu personnellement « un unique mouvement de charité envers Dieu et envers nos frères »[15] qui caractérise l'esprit salésien.

3.3.1 Les comportements de l'envoyé

Il y a deux rêves-clés dans la vie de Don Bosco où sont évidents les comportements de l'apôtre, de celui qui est envoyé :

- Le « *rêve des neuf ans* » où Jésus et Marie demandent à Jean de se rendre humble, fort et robuste par l'obéissance et l'acquisition de la science, en lui recommandant toujours la bonté pour gagner le cœur des jeunes et en gardant toujours Marie comme maîtresse de vie et guide.
- Le « *rêve de la tonnelle de roses* » qui indique la « passion » dans la vie salésienne qui exige d'avoir les « bonnes chaussures » de la mortification et de la charité.

[15] *Constitutions SDB*, 3.

3.3.2 Reconnaître, Repenser et Relancer

Célébrer le 150ème anniversaire de la première Expédition Missionnaire de Don Bosco représente un grand cadeau pour

- ***Reconnaître*** *et remercier Dieu.*
  La reconnaissance rend claire la paternité de chaque belle réalisation. Sans reconnaissance, il n'y a pas de capacité d'accueil. Chaque fois que nous ne reconnaissons pas un don dans notre vie personnelle et institutionnelle, nous risquons sérieusement de l'annuler et de « nous en emparer ».
- ***Repenser****, car « rien n'est éternel ».*
  La fidélité implique la capacité de changer dans l'obéissance vers une vision qui vient de Dieu et de la lecture des « signes des temps ». Rien n'est éternel : d'un point de vue personnel et institutionnel, la vraie fidélité est la capacité de changer, en reconnaissant ce à quoi le Seigneur appelle chacun de nous.
  Repenser devient alors un acte génératif dans lequel s'unissent la foi et la vie ; un moment où nous nous demandons : que veux-tu nous dire, Seigneur, avec cette personne, avec cette situation à la lumière des signes des temps qui, pour être lus, nous demandent d'avoir le cœur même de Dieu ?
- ***Relancer****, recommencer chaque jour.*
  La reconnaissance nous conduit à regarder loin devant nous et à accueillir de nouveaux défis, en relançant la mission avec espérance. La Mission est d'apporter l'espérance du Christ avec une conscience lucide et claire, liée à la foi, qui nous fait reconnaître que ce que je vois et je vis « n'est pas mon affaire à moi ».

4. UNE ESPÉRANCE JUBILAIRE ET MISSIONNAIRE QUI SE TRADUIT EN VIE CONCRÈTE ET QUOTIDIENNE

4.1 L'espérance est une force dans la vie quotidienne qui exige le témoignage

Saint Thomas d'Aquin écrit : « Spes introducit ad caritatem »,[16] l'espérance prépare et prédispose à la charité notre vie, notre humanité. Une charité qui est aussi justice, action sociale.

L'espérance a besoin du témoignage. Nous sommes au cœur de la mission parce que la mission, ce n'est pas d'abord et avant tout faire des choses, mais c'est le témoignage de celui qui a vécu une expérience et qui la raconte. Le témoin est porteur d'une mémoire, sollicite des questions chez ceux qui le rencontrent et suscite l'étonnement.

Le témoignage de l'espérance a besoin d'une communauté ; il est l'œuvre d'un sujet collectif et il est contagieux, comme notre humanité est contagieuse, parce que le témoignage est un lien avec le Seigneur.

L'espérance dans le témoignage de la mission doit se construire de génération en génération, entre les adultes et les jeunes : c'est la voie de l'avenir. Dans notre culture, le consumérisme mange l'avenir, l'idéologie de la consommation éteint tout dans l'« ici et maintenant », dans le « tout et tout de suite ». Cependant, on ne peut pas consommer l'avenir, on ne peut pas s'approprier ce qui est autre que soi, on ne peut pas s'approprier ce qui est de l'autre.[17]

Dans la construction de l'avenir, l'espérance, c'est la capacité de promettre et de tenir ses promesses... Une chose splendide et rare dans notre monde ! Promettre, c'est espérer, mettre en

[16] THOMAS D'AQUIN, *Summa theologiae*, IIª-IIae q. 17 a. 8 co.

[17] Cf. EMMANUEL LÉVINAS, *La totalité et l'infini. Essai sur l'extériorité*, Jaca Book, Milan 2023.

mouvement, c'est pourquoi, comme nous l'avons dit, l'espérance est cheminement, c'est l'énergie même du cheminement.

4.2 L'espérance est l'art de la patience et de l'attente

Chaque vie, chaque don, chaque chose a besoin de temps pour grandir. De même, les dons de Dieu mettent du temps à mûrir. C'est pourquoi, à notre époque du « tout et tout de suite », dans notre « consommation » du temps et de la vie, il nous est demandé de donner souffle et force à la vertu de patience : parce que l'espérance se réalise dans la patience.[18]

L'espérance et la patience, en effet, sont intimement liées. L'espérance implique la capacité de savoir attendre, d'attendre la croissance, comme pour dire que « une vertu en entraîne une autre » ! Pour que l'espérance devienne réalité, qu'elle se manifeste dans son intégralité, il faut de la patience. Rien ne se manifeste de manière miraculeuse, parce que tout est soumis à la loi du temps. La patience, c'est l'art de l'agriculteur qui sème et sait attendre que la graine semée pousse et porte ses fruits.

L'espérance commence en nous comme attente et s'exerce comme attente vécue consciemment dans notre humanité. L'attente est une dimension très importante de l'expérience humaine. L'homme sait attendre, l'homme est toujours dans une dimension d'attente, parce qu'il est une créature qui vit dans le temps de manière consciente.

L'attente humaine est la vraie mesure du temps, une mesure qui n'est pas numérique, elle n'est pas chronologique. Nous avons pris l'habitude de calculer l'attente, de dire que nous avons attendu une heure, que le train a cinq minutes de retard, qu'Internet nous a fait attendre quatorze secondes interminables avant de répondre à notre clic, mais quand nous la

[18] Pour ces réflexions, je me suis inspiré de la riche réflexion de l'Abbé Général de l'Ordre des Cisterciens M. G. LEPORI, *Chapitres de l'Abbé Général OCist au CFM 2024. Espérer en Christ.* Disponible en plusieurs langues à l'adresse suivante : www.ocist.org

mesurons de cette façon, nous déformons l'attente, nous en faisons une chose, un phénomène détaché de nous-mêmes et de ce que nous attendons. C'est comme si l'attente était quelque chose en soi, sans relation. Au contraire, l'attente – nous sommes au point crucial – est relation, c'est une dimension du mystère de la relation.

Seuls ceux qui ont de l'espoir ont de la patience. Seuls ceux qui éprouvent de l'espérance deviennent capables d'« endurer », de « soutenir par le bas » les différentes situations que présente l'existence. Ceux qui endurent attendent, espèrent et réussissent à tout supporter, parce que leur fatigue a le sens de l'attente, elle a la tension de l'attente, l'énergie qui aime attendre.

Nous savons que l'appel à la patience et à l'attente implique parfois l'expérience de la fatigue, du travail, de la douleur et de la mort.[19] Eh bien, la fatigue, la douleur et la mort démasquent l'illusion de posséder le temps, le sens du temps, la valeur du temps, le sens et la valeur de notre vie. Ce sont des expériences négatives, mais aussi positives, car la fatigue, la douleur et la mort peuvent être des occasions de redécouvrir le vrai sens du temps de la vie.

Et, répétons-le, il nous est demandé de « rendre raison de l'espérance qui est en nous », en devenant une annonce de la « Bonne Nouvelle » de Jésus et de son Évangile.

5. L'ORIGINE DE NOTRE ESPÉRANCE : EN DIEU AVEC DON BOSCO

Le P. Egidio Viganò a offert à la Congrégation et à la Famille Salésienne une réflexion intéressante sur le thème de l'espérance, en s'appuyant sur notre très riche tradition et en mettant en évidence certaines caractéristiques spécifiques de l'es-

[19] Cf. *Rm* 5,3-5

prit salésien lues à la lumière de cette vertu théologale. C'est d'une manière particulière qu'il l'a fait, en commentant, pour les participants au Chapitre Général des Filles de Marie Auxiliatrice, le « *Rêve des dix diamants* » de Don Bosco.[20]

Compte tenu de la profondeur des contenus proposés, il me semble utile de rappeler la contribution du VIIème Successeur de Don Bosco pour rappeler à notre mémoire ce que, toujours dans la perspective de l'espérance, nous sommes tous appelés à vivre.

5.1 Dieu fidèle à l'origine de notre espérance

Bref rappel du rêve

Le récit de ce rêve extraordinaire, que Don Bosco a fait à San Benigno Canavese dans la nuit du 10 au 11 septembre 1881, est connu de tous. J'en rappellerai brièvement la structure.[21]

Le Rêve se déroule en trois scènes. *Dans la première*, le Personnage incarne le profil du Salésien : sur la face avant de son manteau, il y a cinq diamants, trois sur la poitrine, qui sont « Foi », « Espérance » et « Charité », et deux sur les épaules, qui sont « Travail » et « Tempérance » ; sur la face arrière, il y a cinq autres diamants, qui indiquent « Obéissance », « Vœu de Pauvreté », « Récompense », « Vœu de Chasteté », « Jeûne ». Le P. Rinaldi définit ce Personnage aux dix diamants : « Le modèle du vrai Salésien ».

Dans la deuxième scène, le Personnage montre l'altération du modèle : son manteau « était devenu décoloré, vermoulu et effiloché. À l'endroit où les diamants étaient fixés, il y avait, en revanche, des dommages profonds causés par les mites et d'autres petits insectes. Cette scène si triste et déprimante montre « l'inverse du vrai Salésien », l'anti-Salésien.

[20] EGIDIO VIGANÒ, *Un progetto evangelico di vita attiva* [Un projet évangélique de vie active], Elle Di Ci, Leumann (TO) 1982, 68-84.

[21] Cf. EGIDIO VIGANÒ, *Profilo del Salesiano nel sogno del personaggio dai dieci diamanti* [Profil du Salésien dans le rêve du personnage aux dix diamants], in *ACS* 300 (1981), 3-37. L'intégralité du récit du rêve se trouve dans *ACS* 300 (1981), 40-44 ; ou dans *MB* XV, 182-187.

Dans la troisième scène, apparaît « un beau jeune homme vêtu d'un habit blanc brodé de fils d'or et d'argent [... d'aspect] majestueux, mais doux et aimable ». Il est porteur d'un message. Il exhorte les Salésiens à « écouter », à « comprendre », à rester « forts et courageux », à « témoigner » avec leurs paroles et leur vie, à « être prudents » dans l'accueil et la formation des nouvelles générations, à faire grandir sainement leur Congrégation.

Les trois scènes du rêve sont vivantes et provocatrices ; elles nous présentent une synthèse agile, personnalisée et théâtralisée de la spiritualité salésienne. Le contenu du rêve comporte certainement, dans l'esprit de Don Bosco, un cadre de référence important pour notre identité vocationnelle.

Le Personnage du rêve – comme on le sait – porte le diamant de l'espérance sur le devant, ce qui indique la certitude de l'aide d'En-Haut dans une vie entièrement créative, c'est-à-dire engagée dans la planification d'activités pratiques quotidiennes pour le salut, en particulier des jeunes. Avec les autres symboles associés aux vertus théologales, se dessine la physionomie d'un personnage sage et optimiste en raison de la foi qui l'anime, dynamique et créative grâce à l'espérance qui le motive, toujours homme de prière et humainement bon en raison de la charité qui l'imprègne.

En correspondance avec le diamant de l'espérance, au dos de la figure, on trouve le diamant de la « récompense ». Si l'espérance met visiblement en évidence le dynamisme et l'activité du Salésien dans l'édification du Royaume, si la constance de ses efforts et l'enthousiasme de son engagement se fondent sur la certitude de l'aide de Dieu, rendue présente par la médiation et l'intercession du Christ et de Marie, le diamant de la « récompense » souligne plutôt une attitude constante de la conscience qui imprègne et anime tout l'effort ascétique, selon la maxime familière de Don Bosco : « Un morceau de paradis arrange tout ! ».[22]

[22] *MB* VIII, 444.

5.1.2. *Don Bosco « géant » de l'espérance*

Le Salésien, a dit Don Bosco, « est prêt à supporter la chaleur et le froid, la soif et la faim, les fatigues et le mépris, chaque fois que sont en jeu la gloire de Dieu et le salut des âmes. »[23] Le soutien intérieur de cette capacité ascétique exigeante est la pensée du paradis comme reflet de la bonne conscience avec laquelle il travaille et vit. « Dans toute notre tâche, dans tous nos travaux, peines ou chagrins, n'oublions jamais qu' [...] Il tient le plus petit compte de chaque plus petite chose faite pour son saint Nom ; et il est de foi qu'en temps voulu, Il nous dédommagera abondamment. À la fin de notre vie, lorsque nous nous présenterons à son tribunal divin, en nous regardant avec un visage aimant, Il nous dira : « Très bien, serviteur bon et fidèle, tu as été fidèle pour peu de choses, je t'en confierai beaucoup ; entre dans la joie de ton seigneur.» (*Mt* 25, 21) ».[24] « Dans la fatigue et la souffrance, n'oubliez jamais que nous avons une grande récompense qui nous attend au Ciel. »[25] Et quand notre Père dit que le Salésien épuisé par trop de travail représente une victoire *pour toute la Congrégation*, il semble même suggérer une dimension de communion fraternelle dans la récompense, presque un sens communautaire du Paradis !

La pensée et la conscience continuelles du Paradis sont l'une des idées souveraines et l'une des valeurs motrices de la spiritualité typique de Don Bosco, et aussi de sa pédagogie. C'est comme faire la lumière et approfondir l'instinct fondamental de l'âme qui tend vitalement vers son but ultime.

Dans un monde soumis à la sécularisation et à la perte progressive du sens de Dieu, notamment en raison du bien-être et de certains progrès, il est important de résister à la tentation –

[23] *Const. SDB*, 18.

[24] PIETRO BRAIDO (sous la direction de), *Don Bosco Fondatore "Ai Soci Salesiani" (1875-1885). Introduzione e testi critici* [Don Bosco Fondateur « Aux Confrères Salésiens » (1875-1885). Introduction et textes critiques], LAS, Rome 1995, 159.

[25] *MB* VI, 442.

pour nous et pour les jeunes avec qui nous marchons – qui nous empêche d'élever notre regard vers le Paradis et ne nous fait pas ressentir le besoin de soutenir et de nourrir un engagement ascétique vécu dans le travail quotidien. À sa place, un regard temporel s'élève peu à peu, selon un horizontalisme plus ou moins élégant, qui croit savoir découvrir l'idéal de tout dans le devenir humain et dans la vie présente. Tout le contraire de l'espérance ! Don Bosco a été l'un des grands hommes de l'espérance. Beaucoup d'éléments le prouvent. Son esprit salésien est tout entier imprégné des certitudes et de l'assiduité caractéristiques du dynamisme audacieux de l'Esprit Saint.

Je m'arrête brièvement pour rappeler comment Don Bosco a su traduire dans sa vie l'énergie de l'espérance sur deux fronts : l'engagement pour sa sanctification personnelle et la mission de salut pour les autres. Ou plutôt – et c'est là une caractéristique centrale de son esprit – sa sanctification personnelle à travers le salut des autres. Retenons la fameuse formule des trois « S » : « *Salve Salvando Sàlvati* » (*Salut*, en *Sauvant* [les autres], tu te *Sauves* toi-même).[26] On dirait un jeu mnémotechnique, comme un slogan pédagogique, mais c'est profond et cela indique comment les deux versants de la sanctification personnelle et du salut du prochain sont étroitement liés l'un à l'autre.

Dans le binôme « travail » et « tempérance », on perçoit que l' espérance a été vécue par Don Bosco comme une planification pratique et quotidienne d'une inlassable ardeur de sanctification et de salut. Sa foi l'a conduit à préférer, dans la contemplation du mystère de Dieu, son ineffable dessein de salut. Il voit dans le Christ le Sauveur de l'homme et le Seigneur de l'Histoire ; en sa Mère, Marie, l'Auxiliatrice des chrétiens ; dans l'Église, le grand Sacrement du Salut ; dans sa propre maturité chrétienne et dans la jeunesse nécessiteuse, le vaste champ du « pas-encore ». C'est pourquoi son cœur éclate dans le cri « *Da mihi animas* », Seigneur, accorde-moi de sauver la jeunesse et

[26] *MB* VI, 409.

garde donc tout le reste ! Marcher à la suite du Christ [*sequela Christi*] et la mission en faveur des jeunes se fondent, dans son esprit, dans un seul dynamisme théologique qui constitue l'épine dorsale de l'ensemble.

Nous savons bien que la dimension de l'espérance chrétienne combine la perspective du « déjà » et du « pas encore » : quelque chose de présent et quelque chose en devenir qui, cependant, à partir d'aujourd'hui, commence à se manifester en plénitude même si « pas encore ».

5.1.3. *Caractéristiques de l'espérance chez Don Bosco*

La certitude du « déjà »

Lorsque nous demandons à la théologie quel est l'objet formel de l'espérance, elle répond que c'est la conviction intime de la présence de Dieu qui aide, qui secourt et assiste, la certitude intérieure de la puissance de l'Esprit Saint, l'amitié avec le Christ victorieux qui nous fait dire avec saint Paul : « Je peux tout en celui qui me donne la force. » (*Ph* 4,13)

Le premier élément constitutif de l'espérance est donc la certitude du « déjà ». L'espérance stimule la foi à s'exercer dans la considération de la présence salvifique de Dieu dans les vicissitudes humaines, de la puissance de l'Esprit dans l'Église et dans le monde, de la royauté du Christ sur l'histoire, des valeurs baptismales qui ont commencé en nous la vie de la résurrection.

Le premier élément constitutif de l'espérance est donc l'exercice de la foi en l'essence de Dieu comme Père miséricordieux et Sauveur, en ce que Jésus-Christ a déjà fait pour nous, en la Pentecôte comme début de l'ère de l'Esprit Saint, en ce qui est déjà en nous par le Baptême, par les sacrements, par la vie dans l'Église, par l'appel personnel de notre vocation. Il est nécessaire de réfléchir que la foi et l'espérance s'échangent en nous, que leurs dynamismes se stimulent et se complètent mutuellement et nous font vivre dans le climat créatif et transcendant de la puissance de l'Esprit Saint.

La conscience claire du « pas-encore »

Le deuxième élément constitutif de l'espérance est la conscience du « pas-encore ». Il ne semble pas très difficile de l'avoir, mais l'espérance exige une conscience claire non pas tant de ce qui est mauvais et injuste, que de ce qui manque à la stature du Christ dans le temps et, par conséquent, de ce qui est injuste et péché, et aussi de ce qui est immature, partiel ou retardé dans l'édification du Royaume.

Cela présuppose, comme cadre de référence, une connaissance claire du dessein divin de salut, sur lequel se greffent la capacité critique et le discernement de celui qui espère. Ainsi, la critique de l'homme d'espérance n'est pas simplement psychologique ou sociologique, mais transcendante, selon l'orbite théologale de la « nouvelle créature » ; elle fait également appel aux apports des sciences humaines et les dépasse de loin.

Avec la conscience du « pas-encore », celui qui espère perçoit ce qui est mal, ce qui n'est pas encore mûr, ce qui est semence pour le Royaume de Dieu, et s'engage à faire grandir le bien et à combattre le péché dans la perspective historique du Christ. La capacité de discernement du « pas-encore » se mesure toujours à la certitude du « déjà ». C'est pourquoi, et je dirais surtout dans les moments difficiles, ceux qui espèrent poussent et stimulent leur foi à découvrir les signes de la présence de Dieu et les médiations qui nous guident dans l'orbite tracée par Lui. C'est une qualité très importante aujourd'hui : savoir identifier les graines pour les aider à éclore et à pousser.

Comment peut-on espérer s'il n'y a pas cette capacité de discernement ? Il ne suffit pas de pouvoir percevoir tout le poids du mal, il faut aussi être sensible à la source « qui brille autour de nous ». Ainsi, en ces temps que nous qualifions de difficiles (et ils le sont vraiment, en comparaison de ceux que nous vivions avant une certaine tranquillité), l'espérance nous aide à percevoir qu'il y a aussi tant de bien dans le monde et que quelque chose est en train de grandir.

L'assiduité salvifique

Un troisième élément constitutif de l'espérance est son exigence opérationnelle accompagnée de l'engagement concret de sanctification, d'inventivité et de sacrifice apostoliques. Il faut collaborer avec le « déjà » en croissance ; il est urgent d'avancer pour lutter contre le mal en nous-mêmes et chez les autres, en particulier chez les jeunes dans le besoin.

Le discernement du « déjà » et du « pas-encore » a besoin de se traduire dans la pratique de la vie, en s'ouvrant aux résolutions, aux projets, à la révision, à l'inventivité, à la patience et à la constance. Tout ne se passera pas « comme nous l'espérions » : il y aura des échecs, des déboires, des chutes, des malentendus. L'espérance chrétienne participe aussi naturellement aux ténèbres de la foi.

5.1.4. *Les « fruits » de l'espérance chez Don Bosco*

Des trois éléments constitutifs de l'espérance, que je viens d'indiquer, découlent des fruits particulièrement significatifs pour l'esprit salésien de Don Bosco.

La joie

Du premier élément constitutif – la certitude du « déjà » – découle la joie comme fruit le plus caractéristique. Toute véritable espérance explose en joie.

L'esprit salésien assume la joie de l'espérance à travers une affinité qui lui est propre. Même la biologie nous en suggère quelques exemples. La jeunesse, qui est l'espérance humaine (et qui suggère ainsi une certaine analogie avec le mystère de l'espérance chrétienne), est avide de joie. Et nous, nous voyons Don Bosco traduire l'espérance en un climat de joie pour les jeunes à sauver. Dominique Savio, qui a grandi à son école, disait : « Ici, nous faisons consister la sainteté à vivre toujours très joyeux. » Il ne s'agit pas d'une hilarité superficielle propre au monde, mais d'une joie intérieure, d'un substrat de victoire chrétienne, d'une harmonie vitale avec l'espérance, qui explose

de joie. Une joie qui procède, en définitive, des profondeurs de la foi et de l'espérance.

Il n'y a rien à faire : si nous sommes tristes, c'est parce que nous sommes superficiels. Je comprends qu'il y ait une tristesse chrétienne : Jésus-Christ l'a vécue. À Gethsémani, son âme était triste à en mourir, il transpirait des gouttes de sang. C'est certainement une autre forme de tristesse.

Cependant, l'affliction ou la mélancolie par laquelle une religieuse a l'impression de n'être comprise de personne, que les autres ne la prennent pas en considération, qu'ils éprouvent de la jalousie ou ne comprennent pas ses qualités, etc., c'est une tristesse qui ne doit pas être alimentée. À cela il faut opposer la profondeur de l'espérance : Dieu est avec moi et m'aime ; qu'importe que les autres n'aient pas beaucoup de considération pour moi ?

La joie, dans l'esprit salésien, est une atmosphère quotidienne ; elle découle d'une foi qui espère et d'une espérance qui croit, c'est-à-dire de ce dynamisme de l'Esprit Saint qui annonce en nous la victoire sur le monde ! La joie est indispensable pour témoigner authentiquement de ce que nous croyons et espérons. L'esprit salésien est d'abord cela et non pas une réduction à de simples observances et mortifications. L'espérance nous conduira aussi à faire de nombreuses mortifications, mais comme des entraînements à l'envol et non comme des punitions de prison ! Donc l'espérance est source d'une grande joie !

Le monde essaie de surmonter ses limites et sa désorientation avec une vie remplie de sensations excitantes. Il cultive la promotion et la satisfaction des sens, le film inconvenant, l'érotisme, la drogue, etc. C'est une façon d'échapper à une situation passagère qui semble n'avoir aucun sens, de chercher quelque chose qui frise la « caricature de la transcendance ».

La patience

Un autre « fruit » de l'espérance – qui procède de la conscience du « pas-encore » – est *la patience.* Toute espérance implique une

indispensable dose de patience. La patience est une attitude chrétienne intrinsèquement liée à l'espérance dans son long « pas-encore », avec ses troubles, ses difficultés et ses obscurités. Croire en la résurrection et travailler pour la victoire de la foi, alors que l'on est mortel et plongé dans le transitoire, exige une structure intérieure d'espérance qui conduit à la patience.

L'expression la plus sublime de patience chrétienne a été vécue par Jésus, surtout pendant sa Passion et sa mort. C'est une patience fructueuse, précisément à cause de l'espérance qui l'anime. Ici, dans la patience, plutôt que d'initiative et d'action, il s'agit d'acceptation consciente et de passivité vertueuse qu'Il supporte en vue de la réalisation du projet de Dieu.

L'esprit salésien de Don Bosco nous rappelle souvent la patience. Dans l'introduction des Constitutions, Don Bosco rappelle, en faisant allusion à saint Paul, que les peines que nous avons à endurer dans cette vie n'ont rien à voir avec la récompense qui nous attend : « Il avait l'habitude de dire : " Courage ! Que l'espérance nous soutienne, quand la patience viendrait à manquer." »[27] « Ce qui soutient la patience, ce doit être l'espérance de la récompense. »[28]

Mère Mazzarello insistait également sur ce point. L'un de ses premiers biographes, le P. Ferdinando Maccono, affirme que l'espérance l'a toujours réconfortée en la soutenant dans ses souffrances, dans ses infirmités, dans ses doutes, et l'a réjouie à l'heure de sa mort : « Son espérance était très vive et très active. Il me semble, a témoigné une religieuse, que l'espérance l'animait en tout et qu'elle cherchait à l'instiller chez les autres. Elle nous exhortait à bien porter les petites croix quotidiennes et à tout faire avec une grande pureté d'intention. »[29]

[27] *MB* XII, 458.
[28] *Ibidem*
[29] FERDINANDO MACCONO, *Santa Maria Domenica Mazzarello. Co-fondatrice e prima Superiora Generale delle FMA* [Sainte Marie-Dominique Mazzarello. Cofondatrice des FMA], *Vol. I,* FMA, Turin 1960, 398.

L'espérance est la mère de la patience et la patience est la défense et le bouclier de l'espérance.

La sensibilité éducative

Du troisième élément constitutif de l'espérance – « l'assiduité salvifique » – procède un autre fruit : *la sensibilité éducative.* Il s'agit d'une initiative d'engagement approprié, à la fois dans le contexte de sa propre sanctification (à la suite du Christ – *sequela Christi*) et dans le contexte du salut des autres (mission). Elle comporte un engagement pratique, mesuré et constant, traduit par Don Bosco en une méthodologie concrète qui implique les attentions suivantes :

- *la perspicacité* (ou « sainte » ruse) : lorsqu'il s'agit d'avoir des initiatives, de résoudre des problèmes, Don Bosco fait de son mieux sans prétention au perfectionnisme, mais avec un humble sens pratique ; il répétait souvent cette phrase: « Le mieux est l'ennemi du bien ».[30]
- *L'audace.* Le mal est organisé, les enfants des ténèbres agissent avec intelligence. L'Évangile nous dit que les enfants de la lumière doivent être plus astucieux et plus courageux. C'est pourquoi, pour travailler dans le monde, il faut s'armer d'une prudence authentique – l'« auriga virtutum » – c'est-à-dire « la mère des vertus » qui nous rend agiles, opportuns et pénétrants dans l'application de la véritable intrépidité dans le bien.
- *La magnanimité.* Nous ne devons pas limiter notre regard aux murs de la maison. Nous avons été appelés par le Seigneur à sauver le monde, nous avons une mission historique plus importante que celle des astronautes ou des hommes de science... Nous nous engageons pour la libération intégrale de l'homme. Notre esprit doit s'ouvrir à des visions très amples. Don Bosco voulait que nous soyons « à l'avant-garde du progrès » (et il s'agissait, quand il prononça cette phrase, des moyens de communication sociale).

[30] *MB* X, 716.

Nous connaissons la magnanimité de Don Bosco dans l'initiation des jeunes aux responsabilités apostoliques ; pensons, par exemple, aux premiers missionnaires qui sont partis pour l'Amérique. Les Salésiens et les Filles de Marie Auxiliatrice n'étaient guère plus que de très jeunes garçons et filles !
Don Bosco se mouvait dans de vastes horizons. Ni le Valdocco ni Mornèse ne lui suffisaient ; il ne pouvait rester seulement dans les limites de Turin, du Piémont, de l'Italie ou de l'Europe. Son cœur battait au rythme de celui de l'Église universelle, parce qu'il se sentait comme investi de la responsabilité du salut de toute la jeunesse nécessiteuse du monde. Il voulait que les Salésiens sentent comme leurs tous les problèmes les plus importants et les plus urgents de l'Église concernant les jeunes, pour être disponibles partout. Et, tout en cultivant la magnanimité des projets et des initiatives, il était concret et pratique dans leur mise en œuvre, avec le sens de la gradualité et avec la modestie des débuts.
Sur le visage du Salésien, la magnanimité doit toujours briller comme une note de sympathie : il ne doit pas être une petite tête sans visions, mais avoir une grandeur d'âme parce qu'il a un cœur habité par l'espérance.
Charles Péguy, avec son acuité un peu violente, écrit : « Une capitulation est essentiellement une opération par laquelle on se met à expliquer au lieu d'agir. Les lâches sont des gens qui regorgent d'explications. » Sur le visage salésien, doivent toujours briller comme une note de sympathie la mystique de la décision et l'humble audace du pragmatisme. Don Bosco était déterminé dans ses engagements à faire le bien, même s'il ne pouvait pas commencer par le meilleur ; il disait que ses œuvres commençaient sans doute dans le désordre pour tendre ensuite vers l'ordre !

À côté de la profondeur de la contemplation, de la joie de la filiation divine, de l'enthousiasme de la gratitude et de l'optimisme (qui viennent de la « foi »), l'espérance dessine aussi sur

le visage du Salésien le courage de l'initiative, l'esprit de sacrifice de la patience, la sagesse de la gradualité pédagogique, l'utopie de la magnanimité, la modestie de la praticité, la prudence de la ruse et le sourire de la joie.

5.2. La fidélité de Dieu : jusqu'à la fin

Jusqu'à présent, nous avons jeté un coup d'œil sur ce que Don Bosco et nos saints et bienheureux ont clairement exprimé dans leur vie. Ce sont des éléments qui poussent chacun de nous, personnellement et en tant que Famille Salésienne, à faire ressortir ou – pour reprendre les paroles du P. Egidio Viganò – à faire resplendir cette espérance dont nous sommes appelés à « rendre raison », en particulier aux jeunes et, parmi eux, les plus pauvres.

Le temps est venu de « jeter un coup d'œil » un peu au-delà de ce qui est « immédiatement visible » et de chercher à savoir ce qui attend notre vie et nous donne le courage d'attendre avec ardeur alors que nous coopérons à la venue du « jour du Seigneur ». C'est pourquoi, en reprenant toujours l'analyse franche et intense du VIIème Successeur de Don Bosco, concentrons notre attention sur la perspective de la « récompense ».

Le diamant de la « récompense » est placé avec quatre autres à l'arrière du manteau du Personnage du rêve. C'est presque un secret, une force qui opère de l'intérieur, qui nous donne l'impulsion et nous aide à soutenir et à défendre les grandes valeurs vues sur la partie antérieure. Il est intéressant d'observer que le diamant de la « récompense » est placé sous celui de la « pauvreté », car il a certainement une relation avec les « privations » qui lui sont liées.

Sur ses rayons, on lit les paroles suivantes : « Si la grandeur des récompenses vous attire, ne vous effrayez pas de la quantité des peines à subir. » « Ceux qui souffrent avec Moi, avec Moi se réjouiront. » « Ce que nous souffrons sur la terre est momentané, ce qui fera la joie de mes amis du Ciel est éternel. »

Le vrai Salésien a dans son imagination, dans son cœur, dans ses désirs, dans ses horizons de vie la vision de la récompense, comme plénitude des valeurs proclamées par l'Évangile. Pour cette raison, « il est toujours joyeux. Il répand cette joie et sait éduquer au bonheur de la vie chrétienne et au sens de la fête ».[31]

Dans la maison de Don Bosco et dans nos maisons salésiennes, on parlait beaucoup du Paradis. C'était une idée permanente et omniprésente résumée dans quelques dictons célèbres : « Pain, travail et paradis » ;[32] « Un morceau de paradis arrange tout ».[33] Ce sont des phrases récurrentes au Valdocco et à Mornèse.

Certes, beaucoup de Filles de Marie Auxiliatrice se souviendront de la description donnée par Mère Enrichetta Sorbone de l'esprit de Mornèse : « Ici nous sommes au Paradis ; dans la maison il y a un air de Paradis ! ».[34] Et ce n'était certainement pas à cause des privations ou de l'absence de problèmes. C'était comme la traduction spontanée, jaillissant du cœur, de la pancarte que Don Bosco avait fait placer : « Servite Domino in lætitia » [Servez le Seigneur dans la joie].[35] Dominique Savio avait aussi perçu la même atmosphère chaleureuse et transcendante de la vie : « Ici, nous faisons consister la sainteté à vivre toujours très joyeux. »[36]

Dans les biographies de Dominique Savio, de François Besucco et de Michel Magon, Don Bosco, décrivant également leur agonie, tient à souligner cette joie ineffable, alliée à une véritable aspiration au Paradis. Bien plus que l'horreur de la mort, ses garçons ressentent l'attrait de Pâques.

La pensée de la récompense est l'un des fruits de la pré-

[31] *Const. SDB*, 17.
[32] *MB* XII, 600.
[33] *MB* VIII, 444.
[34] Cité dans E. VIGANÒ, *Redécouvrir l'esprit de Mornèse*, dans *ACS* (1981), 62.
[35] *Salle* 99.
[36] *MB* V, 356.

sence de l'Esprit Saint, c'est-à-dire de l'intensité de la foi, de l'espérance et de la charité, toutes les trois ensemble, même si cette pensée est plus étroitement liée à l'espérance. Elle instille dans le cœur une joie et une gaieté qui viennent d'en haut et trouvent une belle harmonie avec les mêmes tendances innées du cœur humain. Nous le voyons en vivant parmi les garçons et les filles : les jeunes ressentent avec une plus grande fraîcheur que l'homme est né pour le bonheur. Mais nous n'avons même pas besoin d'aller chercher cela parmi les jeunes. Prenons un miroir et regardons-nous : nous avons juste besoin d'écouter les battements de notre cœur. Nous sommes nés pour le bonheur, nous l'attendons même sans l'avouer.

L'idée du Paradis, toujours présente dans la maison de Don Bosco, n'est pas une utopie de tromperies naïves, ce n'est pas la carotte qui trompe le cheval pour qu'il avance plus vite, c'est l'angoisse substantielle de notre être. Et c'est surtout la réalité de l'amour de Dieu, de la résurrection de Jésus-Christ à l'œuvre dans l'histoire, et c'est la présence vivante de l'Esprit Saint qui poussent, en fait, vers la récompense.

Don Bosco ne méprise aucune joie des jeunes. Au contraire, il la suscite, l'augmente, la développe. La fameuse « joie » en laquelle il fait consister la sainteté n'est pas seulement une joie intime, cachée dans le cœur comme fruit de la Grâce. Celle-ci en est la racine. Elle s'exprime aussi à l'extérieur, dans la vie, dans la cour de récréation et dans le sens de la fête.

Quelle ardeur dans la célébration des solennités religieuses, des jours de fête à l'Oratoire ! Don Bosco prenait même soin à organiser la célébration de sa propre fête, non pas pour lui-même, mais pour créer une atmosphère de reconnaissance joyeuse dans la maison.

Pensons aux courageuses promenades d'automne : deux ou trois mois pour les préparer, 15 ou 20 jours pour les vivre. Puis les souvenirs prolongés et les commentaires : une joie très étendue dans le temps. Quelle imagination et quel courage ! De

Turin aux Becchi, à Gênes, à Mornèse, à de nombreuses villes du Piémont, avec des dizaines et des dizaines de jeunes... La promenade, le jeu, la musique, le chant, le théâtre sont des éléments substantiels du Système Préventif qui, même en tant que méthode pédagogique, suppose une spiritualité appropriée et explosive, fruit d'une foi, d'une espérance et d'une charité convaincues, valeurs du ciel vécues ici même sur terre.

Le Paradis apparaissait toujours au ciel du Valdocco, de jour comme de nuit, avec ou sans nuages. Témoigner aujourd'hui des valeurs de la récompense est une prophétie urgente pour le monde et en particulier pour les jeunes. Qu'est-ce que la civilisation technico-industrielle a apporté à la société de consommation ? Une énorme possibilité de confort et de plaisir avec, pour conséquence, une grande tristesse.

Entre autres choses, nous lisons dans les Constitutions des Salésiens de Don Bosco – mais cela s'applique à chaque chrétien – que « le Salésien [est] un signe de la force de la résurrection » et que « dans la simplicité et le travail de la vie quotidienne », il est « un éducateur qui annonce aux jeunes «des cieux nouveaux et une terre nouvelle «, [en stimulant] en eux les engagements et la joie de l'espérance. »[37]

À Mornèse et au Valdocco, il n'y avait ni confort ni dictature et tout respirait la spontanéité et la joie. Le progrès technique a facilité beaucoup de choses aujourd'hui, mais la vraie joie de l'homme n'a pas augmenté. Au contraire, l'angoisse et les nausées ont augmenté, le manque de sens de l'existence s'est aggravé, ce que nous continuons malheureusement de constater – surtout dans les sociétés riches – avec les statistiques tragiques des suicides d'adolescents et de jeunes.

Aujourd'hui, en plus de la pauvreté matérielle qui afflige

[37] *Const. SDB*, 63. Voir aussi E. VIGANÒ, « *Rendre raison de la joie et des engagements de l'espérance, en témoignant des richesses insondables du Christ* ». *Étrenne 1994. Commentaire du Recteur Majeur*, Istituto Figlie di Maria Ausiliatrice, Rome 1993.

encore une très grande partie de l'humanité, il devient urgent de trouver un moyen de faire percevoir aux jeunes le sens de la vie, les idéaux supérieurs, l'originalité de Jésus-Christ. On recherche le bonheur, tendance humaine fondamentale, mais le bon chemin pour y parvenir n'est plus connu, et donc grandit une immense désillusion.

Les jeunes, également à cause du manque d'adultes significatifs, se sentent incapables d'affronter la souffrance, le devoir et l'engagement définitif. Le problème de la fidélité aux idéaux et à sa propre vocation est devenu crucial. Les jeunes se sentent incapables d'assumer souffrances et sacrifices. Ils vivent dans une atmosphère où triomphe le divorce entre amour et sacrifice, de telle sorte que la recherche et l'atteinte du bien-être finissent par asphyxier la capacité d'aimer et, par conséquent, de rêver l'avenir.

À juste titre, comme nous l'avons dit, le diamant de la récompense est placé sous celui de la pauvreté, comme pour indiquer que les deux se complètent et se soutiennent mutuellement. En effet, la pauvreté évangélique implique une vision concrète et transcendante de l'ensemble de la réalité, avec une perspective réaliste également en ce qui concerne le renoncement, la souffrance, les revers, les privations et les douleurs.

Quelle est l'énergie intérieure qui fait tout affronter avec confiance et un visage souriant, sans se décourager ? C'est, en fin de compte, le sens de la présence du Ciel sur la terre. Ce sens vient de la foi, de l'espérance et de la charité qui nous font relire toute notre existence dans la perspective de l'Esprit Saint.

Le monde a un besoin urgent de prophètes qui annonceraient par leur vie la grande vérité du Paradis. Non pas une évasion aliénante, mais une réalité intense et stimulante ! C'est pourquoi, dans l'esprit de Don Bosco, il y a un souci constant de cultiver la familiarité avec le Paradis, presque comme s'il constituait le firmament de l'esprit, l'horizon du cœur salésien : nous travaillons

et luttons avec la certitude d'une récompense, en regardant vers la Patrie céleste, vers la maison de Dieu, vers la Terre Promise.

Il est important de souligner que la perspective de la récompense ne consiste pas de manière réductrice dans l'obtention d'une « gratification », d'une sorte de consolation pour une vie vécue au milieu de nombreux sacrifices, de souffrances... Rien de tout cela ! S'il ne s'agissait que d'une « récompense », cela ressemblerait à du chantage. Mais Dieu n'agit pas de cette façon. Dans son amour, il ne peut offrir que Lui-même à l'homme. C'est, comme le dit Jésus, la vie éternelle : la connaissance du Père. Où « connaître » signifie « aimer », devenir pleinement participants de Dieu, en continuité avec l'existence terrestre vécue « en grâce », c'est-à-dire dans l'amour pour Dieu et pour ses frères et sœurs.

Sur ce chemin, nous sommes invités à tourner notre regard vers Marie qui se rend présente comme une aide quotidienne, comme une Mère prévenante et Auxiliatrice des chrétiens. Don Bosco est sûr de la présence de Celle-ci parmi nous et veut des signes qui nous le rappellent. Pour Elle, il a construit une Basilique, Centre d'animation et de diffusion de la vocation salésienne. Il voulait Son image dans nos milieux de vie ; il liait toute initiative apostolique à Son intercession et en commentait avec émotion l'efficacité réelle et maternelle. Rappelons-nous, par exemple, ce qu'il a dit aux Filles de Marie Auxiliatrice dans la maison de Nice-Montferrat : « La Madone est vraiment ici, ici au milieu de vous ! La Madone déambule dans cette maison et la couvre de son manteau. »[38]

En plus d'Elle, nous cherchons aussi d'autres amis dans la maison de Dieu : nos Saints et Bienheureux, à commencer par les visages qui nous sont le plus familiers et qui font partie de ce que l'on appelle le « jardin salésien ».

[38] G. CAPETTI, *Il cammino dell'Istituto nel corso di un secolo* [Le chemin de l'Institut au cours d'un siècle], *Vol. I,* FMA, Rome 1972-1976, 122.

Nous ne faisons pas ces choix pour diviser la grande maison de Dieu en petits appartements privés, mais plutôt pour nous y sentir plus facilement chez nous et pouvoir parler de Dieu, du Père, du Fils, de l'Esprit Saint, du Christ et de Marie, de la création et de l'histoire, non pas avec la trépidation de quelqu'un qui a écouté la prestigieuse leçon d'un grand penseur, difficile et même hermétique, mais avec le sentiment de familiarité et de simplicité joyeuse avec lequel nous conversons avec ceux qui ont été nos parents, nos frères et sœurs, nos collègues et nos compagnons de travail. Certains d'entre eux, nous ne les avons pas connus de leur vivant, mais nous les sentons proches de nous et il nous inspirent une confiance particulière. Parler avec saint Joseph, avec Don Bosco, avec Mère Mazzarello, avec Don Rua, avec Dominique Savio, avec Laura Vicuña, avec le P. Rinaldi, avec Mgr Versiglia et le P. Caravario, avec Sœur Thérèse Valsè, avec Sœur Eusebia Palomino, etc., c'est vraiment un dialogue « de maison », un dialogue familial.

C'est ce que nous suggère le diamant de la récompense : se sentir chez soi avec Dieu, avec le Christ, avec Marie, avec les Saints ; sentir leur présence dans sa propre maison, dans une atmosphère familiale qui donne un sentiment de Paradis à l'environnement quotidien de la vie.

6. AVEC MARIE, ESPÉRANCE ET PRÉSENCE MATERNELLE

Au terme de ce commentaire, nous ne pouvons que tourner notre cœur et notre regard vers la Vierge Marie, comme Don Bosco nous l'a enseigné. L'espérance requiert la confiance, la capacité de se donner et de se confier. Dans tout cela, nous avons une guide et une maîtresse de vie en la Très Sainte Vierge Marie. Elle nous témoigne qu'espérer, c'est se confier et se donner, et c'est vrai autant pour l'existence que pour la vie éternelle.

Sur ce chemin, la Vierge Marie nous prend par la main, nous apprend à faire confiance à Dieu et à nous donner librement à l'amour transmis par son Fils Jésus. L'indication et la « carte de navigation » qu'Elle nous présente sont toujours les mêmes : « *Tout ce qu'il vous dira, faites-le.* »[39] Une invitation que nous assumons dans notre vie de tous les jours.

En Marie, nous voyons la réalisation de la Récompense. Marie incarne en elle-même l'attractivité et le caractère concret de la Récompense :

> « Ayant accompli le cours de sa vie terrestre, Elle fut élevée corps et âme à la gloire du ciel, et exaltée par le Seigneur comme la Reine de l'univers, pour être ainsi plus entièrement conforme à son Fils, Seigneur des seigneurs, victorieux du péché et de la mort. »[40]

On peut lire sur ses lèvres de belles expressions de saint Paul. Comme ces expressions sont inspirées par l'Esprit Saint, Époux de Marie, Elle les partage certainement.

Voici ces belles expressions :

> « Le Christ Jésus est mort ; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, il intercède pour nous : alors, qui pourra nous séparer de l'amour du Christ ? la détresse ? l'angoisse ? la persécution ? la faim ? le dénuement ? le danger ? le glaive ? (...)
> Mais, en tout cela nous sommes les grands vainqueurs grâce à celui qui nous a aimés. J'en ai la certitude : ni la mort ni la vie, ni les anges ni les Principautés célestes, ni le présent ni l'avenir, ni les Puissances, ni les hauteurs, ni les abîmes, ni aucune autre créature, rien ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur. »[41]

Bien chers frères et sœurs, bien chers jeunes,

Marie Auxiliatrice, Don Bosco et tous nos Saints et Bienheureux sont proches de nous en cette année extraordinaire. Qu'ils nous accompagnent pour vivre en profondeur les exigences du

[39] *Jn* 2,5.
[40] *Lumen Gentium,* 59.
[41] *Rm* 8,34-39.

Jubilé, en nous aidant à mettre au centre de notre vie la personne de Jésus-Christ, « le Sauveur annoncé dans l'Évangile, qui vit aujourd'hui dans l'Église et dans le monde ».[42]

Qu'ils nous exhortent, à l'exemple des premiers et des premières missionnaires envoyés par Don Bosco, à faire de notre vie toujours et partout un don gratuit pour les autres, en particulier pour les jeunes et parmi eux les plus pauvres.

Pour finir, un souhait : que cette année fasse grandir en nous la prière pour la paix, pour une humanité pacifiée. Invoquons le don de la paix – le *shalom biblique* – qui contient tous les autres dons et ne trouve son accomplissement que dans l'espérance.

Avec mon affection fraternelle

Père Stefano MARTOGLIO, sdb
Vicaire du Recteur Majeur

Rome, le 31 décembre 2024

[42] *Const. SDB*, 196.

2.1 150ème ANNIVERSAIRE DE L'APPROBATION DES CONSTITUTIONS SALÉSIENNES

Père Stefano MARTOGLIO

« Si vous m'avez aimé dans le passé, continuez à m'aimer dans l'avenir par l'exacte observance de nos Constitutions »
(Don Bosco)

Bien chers confrères,

En cette période riche d'événements et de passages importants dans la vie de l'Église et de la Congrégation, nous devons célébrer un souvenir que nous ne pouvons pas passer sous silence : le 150ème anniversaire de l'approbation définitive de nos Constitutions et Règlements. Depuis 1874, avec des re-modulations et des mises à jour, mais dans le même esprit, nous avons reçu le don des Constitutions Salésiennes qui sont un chemin sûr à la suite du Christ, sur les pas de Don Bosco.

Notre « Règle de Vie » est la référence centrale de notre existence, le « guide sûr », médiateur de la Présence de Dieu dans notre vocation personnelle au sein de la Congrégation des Salésiens de Don Bosco. Combien Don Bosco n'a-t-il pas prié, travaillé, souffert pour arriver à ces Constitutions ! Les célébrer, c'est reconnaître au Seigneur, par l'action de l'Esprit Saint, le grand don de Dieu qu'elles contiennent. Les reconnaître, c'est les vivre, les étudier, les mettre en application.

En même temps, avec une grande reconnaissance, nous réaffirmons que ces Constitutions sont un Don de Dieu d'une fraîcheur et d'une énergie charismatique impressionnantes ! Elles ont 150 ans, ont été mises à jour et adaptées au cheminement de l'Église et de l'époque vécue, mais elles gardent intacts la physionomie apostolique, le cœur du disciple et le visage de la

foi de notre fondateur Don Bosco. Ne cessons jamais de contempler cela et d'en remercier Dieu !

Dans les pages qui suivent, en voulant célébrer le don de nos Constitutions, j'accompagnerai les réflexions des données historiques de la formation des Constitutions, en m'appuyant sur les études du P. Francesco Motto, que je remercie infiniment, et avec des extraits de réflexions du P. Viganò qui ont accompagné les Constitutions renouvelées de 1984, qui nous aident à entrer dans le don reçu.

1. Ce que nous possédons tous, l'Introduction aux Constitutions

Le premier passage de ces lignes reprend, avec de brefs commentaires, ce que nous avons tous entre les mains : les Introductions de trois Recteurs Majeurs à la publication des versions successives des Constitutions :

> **Père Egidio Viganò :**
> Voici finalement, chers confrères, notre Règle de vie renouvelée et approuvée. Elle vous est offerte en un livret qui devra accompagner chaque Salésien comme sa carte d'identité. Il contient les Constitutions de la Société de saint François de Sales, notre « code fondamental », repensé et reformulé selon les exigences de Vatican II (cf. « Ecclesiae Sanctae » II,I,12-14).
> Il contient aussi, remis à jour, les Règlements généraux, qui font partie intégrante du droit particulier de notre Société. Il contient enfin quelques écrits de notre Père saint Jean Bosco, riches de son expérience spirituelle.
> L'ampleur et le sérieux de la révision du texte, qui a été menée par toute la Congrégation durant de longues années marquées par le travail de trois Chapitres Généraux (20ème, 21ème, 22ème), garantissent sa continuité avec nos origines, le caractère ecclésial de notre consécration apostolique salésienne et la tendance naturelle à l'universalité de la mission de Don Bosco dans le monde.
> Le 25 novembre 1984, en la solennité du Christ Roi, le Siège Apostolique a approuvé les présentes Constitutions et proclamé une nouvelle fois avec autorité « l'authenticité de la voie évangélique tracée par notre Fondateur ».

Elles décrivent les richesses spirituelles de notre tradition salésienne, en définissent le projet apostolique, tracent le chemin de notre sanctification et nous invitent à témoigner de celle-ci comme étant le don le plus précieux que nous puissions offrir aux jeunes.
Le 8 décembre 1984, en la solennité de l'Immaculée Conception, jour « qui a vu le début et le couronnement de nos plus grandes réalisations », le Recteur Majeur a promulgué ce précieux texte rénové.
Au moment où nous accueillons notre Règle de vie avec la reconnaissance et l'espérance de celui qui reçoit « le testament vivant de Don Bosco » des mains mêmes de la Vierge Auxiliatrice.

Don Egidio Viganò
Recteur Majeur
Rome, le 8 décembre 1984,
Solennité de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

Cette Introduction du P. Viganò, que nous portons tous dans nos cœurs et à qui – pour beaucoup d'entre nous – nous devons l'Introduction des Constitutions qui nous ont été données lors de notre première profession religieuse, est extrêmement éclairante pour le parcours de cette lettre, parce qu'elle expose, brièvement mais clairement, quelques points centraux : le contenu que nous y trouvons, l'esprit authentique qu'elle contient, « l'authenticité de la voie évangélique tracée par notre Fondateur », le souffle de la prière reconnaissante pour le don reçu.

Dans la prière que le P. Egidio Viganò insère, à la fin de son introduction, la gratitude pour le don reçu dans les Constitutions, la prière d'être fidèles dans notre vie personnelle au parcours de la voie évangélique qui nous est confiée, l'ouverture à la contemplation de la Présence et de l'action de Dieu exprimée à travers cette Règle de vie.

Père Pascual Chávez

Chers Confrères,
Dix-huit ans se sont écoulés depuis la promulgation du texte renouvelé et approuvé de notre Règle de Vie. Ce texte avait été revu au cours de trois Chapitres Généraux extraordinaires, en réponse à la requête de Vatican II.

Comme le disait le Recteur Majeur de l'époque, Don Egidio Viganò,

dans la présentation des Constitutions et des Règlements, « *Elles décrivent les richesses spirituelles de notre tradition salésienne, en définissent le projet apostolique, tracent le chemin de notre sanctification et nous invitent à témoigner de celle-ci comme étant le don le plus précieux que nous puissions offrir aux jeunes.* » Tel qu'il est, le texte conserve toute sa validité et toute sa richesse ; il doit dès lors être connu, médité, prié et mis en pratique dans la vie.

Cependant, en cherchant à adapter la Règle de Vie aux nouveaux besoins de la Congrégation, au cours des trois derniers Chapitres Généraux (23ème, 24ème et 25ème), on a apporté quelques modifications jugées opportunes, qui ont été ultérieurement approuvées par le Saint-Siège.

Dans les Constitutions [et les Règlements], des changements ont été introduits (...) On a donc estimé utile de procéder à une seconde édition qui intègre les modifications qu'on vient d'indiquer. Je souhaite qu'elle offre la possibilité d'accueillir une nouvelle fois le texte des Constitutions « comme le trésor le plus précieux » que nous a légué Don Bosco, en nous rappelant ses propres mots: « Si vous m'avez aimé dans le passé, continuez à m'aimer à l'avenir en observant fidèlement nos Constitutions ».

Que Marie Auxiliatrice, dont j'ai choisi le jour de fête pour vous présenter cette seconde édition, nous rende dociles à l'action transformante de l'Esprit Saint, qui nous fera modeler notre vie sur celle de Don Bosco, à l'exemple des premiers Salésiens.

Don Pascual Chávez V.
Recteur Majeur,
Rome, le 24 mai 2003
Solennité de Marie Auxiliatrice, en l'année Centenaire de son Couronnement.

Le P. Pascual Chávez, dans la présentation des Constitutions renouvelées, reprend de manière synthétique deux points fondamentaux : la fidélité à l'Esprit et la mise à jour de certains contenus des textes. La fidélité authentique est la capacité d'accueillir et d'intégrer les signes des temps, après une évaluation attentive faite par les Chapitres Généraux, dans les textes constitutionnels, comme cela a été fait.

Le P. Pascual nous laisse, en de brèves expressions, le chemin de l'appropriation des Constitutions : le texte « doit dès lors être *connu*, *médité*, *prié* et *mis en pratique* dans la vie ». Quatre étapes qui valent une vie religieuse !

Connu : au noviciat, nous avons tous étudié la Règle de Vie. Mais fini le noviciat, finie aussi l'étude ? Connaître signifie avoir une expérience sapientielle, qui commence toujours par la comparaison de la Règle avec la vie personnelle, et vice versa.

Médité : unir la vie et la foi ; comme pour la Parole de Dieu, il en est de même pour les Constitutions.

Prié : la première réflexion est toujours en union avec Dieu, dans la prière. Ce qui nous est donné dans les Constitutions a un souffle, un parfum de vie éternelle ; il ne peut manquer de conduire à la prière, et ne pas être contenu dans la prière.

Mis en pratique : Règle vivante, vie vécue ! L'observance est l'esprit d'une vie. Au fil des années, notre fidélité aux Constitutions grandit avec nous, sinon elle se serait déjà éteinte, ainsi que notre vocation avec la fidélité aux Constitutions.

Père Ángel Fernández Artime

Bien chers confrères,

Il y a 31 ans qu'a été promulgué le texte rénové et approuvé de notre Règle de Vie, fruit de trois Chapitres Généraux pour répondre à la requête du concile Vatican II.
Comme le disait à l'époque dans leur présentation le Recteur Majeur, le P. Egidio Viganò, les Constitutions et les Règlements « décrivent les richesses spirituelles de notre tradition, en définissent le projet apostolique, tracent le chemin de notre sanctification et nous invitent à témoigner de celle-ci comme étant le don le plus précieux que nous puissions offrir aux jeunes ». (...)
On estime donc opportun que soit publiée une troisième édition comprenant ces modifications. Je souhaite qu'elle offre la possibilité d'accueillir encore une fois le texte des Constitutions « comme le plus précieux des trésors » que nous a confié Don Bosco, tandis que nous l'entendons nous dire : « Si vous m'avez aimé dans le passé, continuez à m'aimer à l'avenir par l'exacte observance de nos Constitutions ». (...)

Don Ángel Fernández Artime
Recteur Majeur
Rome, le 16 août 2015
Bicentenaire de la naissance de Don Bosco.

Le P. Ángel, en nous remettant les Constitutions encore re-

nouvelées, reprend le thème de la continuité dans les changements opérés et surtout de la dimension « du trésor le plus précieux » qui nous a été confiée par Don Bosco.

Un trésor des plus précieux : la fraîcheur des Constitutions est impressionnante ! Au fil des ans, elles ne vieillissent pas. Elles font continuellement l'objet d'un discernement personnel et institutionnel. Elles ont besoin d'ajouts et d'évolutions dans le même esprit, mais elles sont toujours très fraîches et actuelles. Nous devons rendre grâce pour un don du charisme si actuel, si bien exprimé et renouvelé par nos pères, qui ont su enlever les incrustations du temps pour que le don de l'Esprit resplendisse toujours.

En un mot : il est évident que les Constitutions Salésiennes sont un don plus grand que chacun de nous, mais aussi que nous tous. Elles démontrent une fidélité à l'esprit du Fondateur qui se concrétise aujourd'hui dans la Congrégation. Mais en même temps, elles nous mettent devant la Congrégation qui viendra dans la fidélité au Christ et sur les pas de Don Bosco.

Je voudrais conclure cette première partie, tirée des Introductions de nos Recteurs Majeurs aux différentes éditions, par ce qui est exprimé dans le Préambule du texte des Constitutions :

> Le livre de la Règle est pour nous, Salésiens, le testament vivant de Don Bosco : « Si vous m'avez aimé dans le passé, nous dit-il, continuez à m'aimer à l'avenir par l'exacte observance de nos Constitutions ».[1]
>
> Don Michel Rua, premier successeur de Don Bosco, insiste : « Quand notre père envoya ses premiers fils en Amérique, il voulut être photographié au milieu d'eux faisant le geste de remettre au Père Jean Cagliero, chef de l'Expédition, le livre des Constitutions, comme pour dire : « Je voudrais vous accompagner moi-même, mais ce que je ne puis faire, ces Constitutions le feront. Gardez-les comme le plus précieux des trésors ! ».[2]

[1] MB XVII, 258
[2] Cf. Don Rua, L. 1.12.1909

Constitutions, Don Bosco vivant ! L'observance des Constitutions est une expression d'amour pour Don Bosco. Rien ne pourrait être plus clair et plus fort, accompagné de l'image de Don Bosco qui donne au P. Cagliero les Constitutions comme « sa présence ». C'est ce que nous confie le premier des disciples de Don Bosco, Don Rua.

2. Le parcours de l'approbation des Règles

Plongeons-nous maintenant dans le parcours historique de la formation et de l'approbation des Constitutions Salésiennes. Nous nous appuyons sur un document rédigé par le P. Francesco Motto, que nous remercions sincèrement, sur le parcours de l'approbation des Constitutions, en vous renvoyant à une lecture plus large et plus articulée du texte intégral du P. Motto. Une description chronologique précieuse, très éclairante, qui, je crois, n'est pas connue de beaucoup d'entre nous, confrères, du moins dans toutes ses parties, et pour cette raison encore plus précieuse.

Voici le résumé du texte du Père Motto :

> Le processus d'approbation pontificale des Constitutions de la Société de Saint-François de Sales (ci-après *Congrégation Salésienne),* qui a culminé avec le décret du 13 avril 1874 de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers de l'époque [ci-après SCVVRR], nous le tenons pour acquis dans ses phases principales.[3] Nous présumons que la collection des dizaines de textes constitutionnels au centre de ce processus est tout aussi bien connue.[4] Ici, nous avons simplement l'in-

[3] Cf. FRANCESCO MOTTO, *Le chemin laborieux et douloureux pour l'approbation des Constitutions de la Société de Saint-François de Sales (1858-1874)* in *La Parole et l'Histoire. Un regard salésien,* édité par A. GIRAUDO. Rome, LAS 2017, pp 105-161 ; Id. *Don Bosco fondateur et la Curie romaine. L'Approbation de la Société de Saint François de Sales et de ses Constitutions (1864-1874),* in *Don Bosco Fondateur de la Famille Salésienne,* édité par M. MIDALI. Actes du Symposium). Rome, S.D.B., p. 225-246 ; ID., *Constitutiones Societatis S. Francisci Salesii. Sources littéraires des chapitres : but, forme, vœu d'obéissance, pauvreté et chasteté,* in RSS 2 (1983) 341-384.

[4] Id, *Constitutions de la Société de Saint-François de Sales [1858]-1875,* édité par F. MOTTO. Rome, LAS 1982.

tention d'approfondir certains nœuds problématiques auxquels les parties impliquées ont dû faire face pendant la décennie 1864-1874, avec un résultat final qui a dû les laisser toutes modérément satisfaites.
Un rapide coup d'œil à la formation, au tempérament, à la mentalité et surtout au rôle des protagonistes rendra immédiatement compte de la complexité du processus.

I. Les protagonistes

Le demandeur, législateur et négociateur, Don Giovanni Bosco

Parmi les protagonistes au premier plan du processus se trouve évidemment le demandeur, Don Giovanni Bosco. Bien qu'il n'eût pas d'expérience personnelle de la vie religieuse formelle, ni de formation juridique approfondie et de consultants qui auraient pu l'aider systématiquement, il s'est lancé, pratiquement seul, dans la rédaction des textes constitutionnels d'une nouvelle Congrégation. Il s'agissait d'une entreprise quelque peu imprudente, compte tenu de la loi qui venait d'entrer en vigueur dans le Royaume de Sardaigne qui abrogeait la reconnaissance civile de nombreux ordres religieux en confisquant leurs biens, et de son extension en 1866-1867 au Royaume d'Italie (les lois dites *subversives).* En effet, cette législation ne visait pas à restreindre la liberté des citoyens de s'associer, de mettre en commun leurs capitaux et leurs compétences professionnelles, même religieuses, à des fins qui n'étaient évidemment pas contraires à la loi.
Au cours du long processus, Don Bosco, qui avait tendance à être rigide sur certains aspects irréalisables à l'époque, et qui était également *peu disposé à faire des compromis* qui lui étaient suggérés par les autorités elles-mêmes chargées de l'approbation, est resté pendant plus d'une décennie victime d'expectatives irréalistes. *L'appel continu à sa propre expérience*, dont il avait tendance à allonger le temps, l'adoption d'articles approuvés pour d'autres Congrégations, mais dans des situations politiques, sociales et religieuses différentes, d'autres arguments pas toujours convaincants n'ont pas toujours fait des percées dans la *mens* des prélats appelés à en juger. *D'autant plus que leur parvenaient de Turin de vives critiques* sur la pratique de l'Oratoire et sur les Constitutions en cours d'approbation. D'autre part, Don Bosco ressentait fortement les exigences qui lui venaient de la société et de la politique de son temps et ne se résignait pas à l'idée que sa Société puisse avoir une forme différente de celle qu'il avait conçue. Armé d'un espoir téméraire, il dut finalement **se résigner à obtenir progressivement – plus rapidement d'ailleurs que les autres fondateurs – les conditions souhaitées de liberté et d'agilité dans son travail.**

Il ne faut pas oublier aussi qu'en même temps que le processus d'approbation des Constitutions suivait son cours, Don Bosco a joué un rôle délicat d'intermédiaire privé entre le Gouvernement italien et le Saint-Siège pour la nomination d'Évêques agréés par les deux parties concernées et pour l'octroi de temporalités avec ce qu'on appelle l'*exequatur*. Ce rôle impliquait d'autres contacts personnels et une correspondance avec Pie IX, avec le Cardinal Secrétaire d'État Antonelli, avec d'autres Prélats de Rome, et Mgr Gastaldi lui-même.

Les juges : le Pape, les Autorités romaines et leurs consulteurs

Parmi ceux qui sont intervenus dans le *déroulement du processus*, le Pape Pie IX a été le premier à qui Don Bosco, dans des relations d'estime et d'affection mutuelles, s'est adressé à plusieurs reprises à la fois en audience privée et par personne interposée ou par correspondance. En général, le Pape a été généreux en lui accordant des exceptions à des normes, des facultés et des indults importants que l'on ne pouvait pas inclure dans le texte constitutionnel ; mais dans le domaine juridico-formel, en particulier dans les décisions finales et définitives, il n'a jamais contourné l'autorité de la SCVVVRR compétente et éventuellement celle du Concile.

Un rôle décisif dans le processus d'approbation a été joué par la *SCVVRR,* présidée successivement par les deux Cardinaux (Angelo Quaglia 1863-1872, Andrea Bizzarri, 1873-1877) et par deux Secrétaires, Stanislao Svegliati (1863-1871) et Salvatore Nobili Vitelleschi (1871-1875), ce dernier entretenant des relations amicales avec Don Bosco. Les orientations qu'ils devaient suivre étaient celles indiquées par le *Methodus* de 1863,[5] qui **tentait d'identifier certaines normes communes, tandis que lentement une nouvelle loi s'élaborait pour les Congrégations à vœux simples ; ce n'est qu'au début du XXème siècle qu'aura été trouvé un arrangement définitif.**[6]

[5] *Methodus quae a Sacra Congregatione Episcoporum et Regularium servatur in approbandis novis institutis votorum simplicium...*, in *Collectanea in usum Secretariae Sacrae Congregationis Episcoporum et Regularium*, cura A. Bizzarri, Archiepiscopi Phlippensis secretarii edita, Romae, Ex Typographia Rev. Camerae Apostolicae, 1863, 828-829.

[6] G. ROCCA, *Le Costituzioni delle congregazioni religiose dell'Ottocento. Storia e sviluppo fino al Codex Iuris Canonici del 1917*, in A. DIEGUEZ (éd.) *Le Costituzioni e i Regolamenti di don Luigi Guanella. Approcci storici e tematici.* Rome, Nuove Frontiere 1998, p. 73-88. Le Concile Vatican I n'a pas eu le temps d'examiner les 18 Dispositions préparées à cet effet, mais elles ont été utilisées par le Pape Léon XIII pour rédiger la Constitution Apostolique *Conditae a Christo* du 8 décembre 1900 (ASS, 33 (1900) 341-347).

Dans les suggestions et les corrections apportées aux articles d'un texte constitutionnel, la SCVVRR devait avant tout **sauvegarder la liberté des Ordinaires** qui se sentaient souvent supplantés par les concessions du Pape lui-même. D'autre part, les autorités judiciaires ne jugeaient pas inopportun d'établir des relations d'amitié et de collaboration avec le demandeur-fondateur et de donner des explications, de suggérer des alternatives, d'informer sur les termes juridiques au-delà desquels il n'était pas permis ou productif de s'aventurer.
Un rôle important a également été joué par les *consulteurs romains* de la SCVVRR, choisis parmi les membres des Ordres anciens, **experts en vie religieuse** et bons connaisseurs des exigences juridiques de cette vie, mais peu enclins à interpréter les exigences du moment politique, culturel et social, comme auraient pu l'être les nouveaux fondateurs, et Don Bosco en particulier. À une époque, comme le XIXème siècle, de restructuration générale de la vie religieuse après les bouleversements de la Révolution française de 1848 et des législations libérales, **leur tendance à la conservation** était considérée comme allant de soi.

Les Archevêques de Turin[7]

Selon les normes du *Methodus,* l'approbation pontificale d'une Congrégation et de ses Constitutions impliquait nécessairement l'Évêque de la maison principale et des maisons où se trouvaient les œuvres de la Congrégation. En plus de rédiger des éloges favorables ou non à la Congrégation naissante, ils pouvaient aussi lui accorder librement l'approbation diocésaine et l'enrichir de concessions et de privilèges, comme l'a effectivement fait l'Évêque de Casale Monferrato à l'égard de la Congrégation Salésienne.
À Turin, Mgr *Luigi Fransoni* (1862), qui avait toujours été très favorable à Don Bosco et à son œuvre, mais prudent dans la tâche d'approuver les Constitutions, cinq ans plus tard, en février 1867, fut remplacé par Mgr Alessandro Riccardi di Netro (1808-1870), ancien Évêque de Savone et Noli pendant 25 ans. En bons termes avec Don Bosco, celui-ci passa, une fois à Turin, de l'adhésion à la froideur, et de la froideur à la prise de distance, jusqu'à une attitude réfractaire. Il ne resta que quatre ans à Turin et Don Bosco l'aurait trouvé beaucoup

[7] Voir à ce propos l'étude de G. TUNINETTI, *Gli arcivescovi di Torino e don Bosco fondatore* in *Don Bosco fondatore della Famiglia Salesiana* [Les Archevêques de Turin et Don Bosco Fondateur *in* Don Bosco Fondateur de la Famille Salésienne], éditée par M. MIDALI. Actes du Symposium). Rome, S.D.B., pp. 247-278.

moins souple qu'il ne l'avait imaginé sur les questions de juridiction épiscopale et d'autonomie de son Institut encore informe. La formation reçue à la Faculté de Théologie de l'Université avait formé ce savant Prélat à une ecclésiologie très précise qui aurait fait de lui au Concile du Vatican un adversaire résolu de la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale. Avec Mgr Riccardi, qui préconisait une Congrégation Salésienne au service des Évêques individuels et non une Congrégation interdiocésaine centralisée et indépendante, est apparu **le nœud du problème** – qui devint par la suite la pomme de discorde – à savoir le rapport de la société naissante avec la juridiction des Évêques.

Plus exigeant encore envers Don Bosco a été son successeur, Mgr *Lorenzo Gastaldi* (1815-1883), ancien rosminien, homme de caractère, de convictions tenaces, un authentique réformateur. Avec un programme de gouvernement épiscopal visant à la normalisation de la discipline ecclésiastique du Diocèse, s'inspirant d'une perspective ecclésiologique très précise et, en elle, des relations entre les Évêques et les Instituts religieux, il s'est battu pour le sérieux de la vie ecclésiastique et religieuse de l'Archidiocèse, convaincu que « le bien doit être bien fait ». L'affrontement a donc été inévitable avec Don Bosco, homme d'action, soucieux de consolider sa Société religieuse, et qui évoluait sous un angle fonctionnel différent : « Le bien se fait comme on peut. »

Paradoxalement, en tant qu'Évêque de Saluces (Saluzzo) en 1867, Mgr Gastaldi proposa aux autorités romaines une approbation immédiate et large de la Congrégation et des Constitutions Salésiennes. Comme Archevêque de Turin, en plus d'avoir déclenché un différend avec Don Bosco pour diverses raisons de discipline ecclésiastique qui dura une dizaine d'années, en ce qui concerne les Constitutions, il envoya à plusieurs reprises à Rome des observations très sévères jusqu'à la veille de l'approbation et même après. Sa nomination dans les deux Diocèses avait été suggérée par Don Bosco et, malheureusement, l'ayant signalé à l'Archevêque lui-même, celui-ci en éprouva de l'amertume.

Ont également eu leur mot à dire *d'autres Évêques, en particulier du Piémont*, tous en faveur de Don Bosco, à l'exception d'un très petit nombre, opposés uniquement aux articles constitutionnels qui outrepassaient leur autorité épiscopale : en pratique, la formation des novices, des candidats aux Ordres Sacrés et les procédures canoniques. Pour le reste, aucune des personnalités faisant autorité qui se sont exprimées sur l'Œuvre Salésienne – Cardinaux, Évêques, Prêtres, Religieux – n'a jamais critiqué l'éducation des jeunes donnée au Valdocco.

II. Phase initiale

Turin, 1854-1863

Don Bosco, Directeur des Oratoires de Turin à partir de mars 1852, dans les années 1853-1854, ressentit le besoin d'élaborer un règlement pour le groupe hétérogène de bénévoles, de prêtres et de laïcs qui l'entouraient. Il avait en tête de le structurer selon un modèle qui devenait de plus en plus clair au fur et à mesure que son expérience progressait. Le projet d'associer quatre séminaristes ayant échoué, il essaya à nouveau avec quatre autres (Giovanni Cagliero, Michele Rua, Giuseppe Rocchietti en 1852 et Giacomo Artiglia en 1854) qui acceptèrent l'invitation à « *faire* (...) *un essai d'exercice pratique de la charité envers le prochain* (...) *afin d'arriver plus tard à une promesse, et ensuite, si cela semble possible et opportun, de faire un vœu au Seigneur.* »[8] En 1855, le prêtre Vittorio Alasonatti s'engagea avec des vœux privés ou des promesses, suivi en 1856 par deux clercs, Michele Rua et Giovanni Battista Francesia.

L'année suivante, ayant reçu du ministre Rattazzi le point de vue exact de la nouvelle jurisprudence libérale, Don Bosco décida de consulter directement le Pape Pie IX. Au cours de son long séjour à Rome en 1858, il rédigea un « Plan de Règlement », qu'il fit examiner par le Père Général Rosminien Giovanni Battista Pagani avant d'en parler au Pape. Pie IX lui conseilla – comme Don Bosco le répéta à maintes reprises – la fondation d'une Association religieuse avec des *vœux simples*, mais qui, face à l'État, serait une simple Association de citoyens privés qui conserveraient tous leurs droits civils.[9]

En très peu de temps, après s'être occupé des Constitutions d'autrui, Don Bosco a préparé un nouveau « Plan de Règlements » (texte **Ar**) composé d'une préface, d'une information historique et de 8 chapitres pour un total de 58 articles. Au cours des deux années suivantes, avec une contribution minimale des clercs Ghivarello et Rua, il a apporté des modifications et ajouté quatre nouveaux chapitres pour un total de 78 articles. Le texte qui en résulta (**Do**), signé le 12 juin 1860 par les membres de la Société nouvellement formée (18 décembre 1859), fut envoyé à l'Archevêque Fransoni en exil à Lyon.[10] Du Prélat, il n'a reçu qu'une petite réserve sur le vœu de chasteté, tandis que le Supé-

[8] Manuscrit de Don Rua, non daté, in ASC A 4630102.

[9] Don Bosco répétera à maintes reprises ce conseil papal, persuadé à tort qu'il s'agissait d'un laissez-passer pour une approbation facile et rapide de la Congrégation et des Constitutions.

[10] E(m) I, lett. 438, 11 juin 1860, voir aussi E(m) X, lett.

rieur des Lazaristes à Turin, le Père Marcantonio Durando, consulté par le Vicaire Capitulaire Giuseppe Zappata, a avancé des réserves surtout sur *l'autorité supérieure* dans la Congrégation. Il identifiait ainsi très tôt le ***punctum dolens*** (le point douloureux, litigieux) – les fameuses *lettres dimissoriales* pour la Tonsure et les Ordres mineurs et majeurs délivrées par le Supérieur et non par l'Évêque – problème qui allait s'éterniser jusqu'après l'approbation des Constitutions, à la grande déception et à la grande souffrance de Don Bosco.
Le texte constitutionnel **Do** de 1860 a, par la suite, fait l'objet de corrections et d'ajouts avec l'ajout de **trois nouveaux chapitres** pour un total de 107 articles, parmi lesquels les plus problématiques, concernant le titulaire de la concession des *lettres dimissoriales* susmentionnées et celui concernant *l'éducation du clergé*, ajouté comme l'un des buts de la Congrégation.
Le Siège de Turin étant vacant, Don Bosco demanda au Vicaire Capitulaire l'approbation diocésaine du texte constitutionnel di moment.[11]

a. Il précisait qu'il y avait été tenu compte des observations de divers représentants autorisés du Clergé turinois et piémontais et qu'il avait suivi les Règles d'Instituts similaires qu'il citait.
b. Il soulignait également **la particularité du nouvel Institut**, suggérée par le Pape et qu'il ne cesserait de répéter pendant une décennie à chaque interlocuteur : « **Mon objectif est d'établir une Société qui, face aux autorités gouvernementales, conserve tous les droits civils de ses membres ; et face à l'Église, elle constituerait un véritable corps moral, c'est-à-dire une Société religieuse.** »

Un objectif légitime, certes, mais **la mention des droits civils**, dans une période de conflit croissant entre l'État et l'Église, aurait constitué le troisième obstacle majeur à l'approbation des Constitutions, après celui des *dimissoriales* et de *l'éducation du clergé*. Ce n'est pas pour rien que le Vicaire Capitulaire Zappata a à peine émis une recommandation, mais pas l'approbation diocésaine, à supposer qu'il en ait le droit.

Roma 1864 : Decretum laudis

Conformément au *Methodus* pour l'approbation d'une nouvelle Congrégation qui vient d'être publiée, Don Bosco, le 12 février 1864, envoya à Rome, par l'intermédiaire du Cardinal Secrétaire d'État Antonelli,[12] le texte constitutionnel composé de *16 chapitres et la liste des Recom-*

[11] E(m) I lett. 643 Bosco-Zappata, [9] mars 1863.
[12] E (m) II, lett. 735 Bosco-Antonelli, 12 février 1864.

mandations épiscopales reçues.[13] Dans la lettre jointe, il écrivait qu'il avait reçu « les bases » suggérées par le Pape en 1858 et qu'il était *prêt à accepter toutes les corrections* et modifications, sans faire « *d'observations d'aucune sorte* » ; au contraire il serait « très obligé à quiconque m'aidera à perfectionner les statuts de cette Société ».
En réalité, il n'aura pas été aussi souple et malléable, comme nous le verrons. En fait, déjà à cette occasion, dans une deuxième feuille jointe,[14] il indiquait aux autorités de Rome :

a. Le *caractère interdiocésain potentiel des œuvres de la Société nouvellement formée*, en déduisant la nécessité de *la pleine juridiction* du Supérieur Général.
b. Et sentant les difficultés qui se poseraient à cet égard, il indiquait trois raisons en sa faveur : la liberté de disposer du personnel *dans différents Diocèses*, la possibilité d'agréger ses clercs dans les diocèses qui avaient un nombre, inférieur aux prévisions, de clercs exemptés de *la conscription militaire*, la nécessité de placer librement le personnel en formation dans des communautés qui favorisaient *l'expérience éducative indispensable avec les jeunes*. En d'autres termes, il demandait l'octroi des facultés pour donner les *dimissoriales*.

Le 23 juillet 1864, la Société Salésienne, par un décret spécial de la SCVVRR, est « louée et recommandée » comme Congrégation à vœux simples, ***placée sous le gouvernement d'un Supérieur Général, mais « sans préjudice de la juridiction des Ordinaires selon la norme des saints Canons et des Constitutions Apostoliques »***. On renvoyait « à un moment plus opportun l'approbation des Constitutions ».[15] Treize *Animadversiones* (points d'attention) étaient jointes au Décret, qui reflétaient pour la plupart les treize observations en italien du consulteur carmélitain Angelo Savini.[16] Parmi ces points d'attention, ceux qui limitaient sa liberté n'étaient pas trop du goût de Don Bosco : à savoir, celui d'accorder les **dimissoriales, de délier de ses vœux, de fonder de nouvelles maisons et d'assumer la direction de séminaires, d'accueillir des membres externes** par affiliation. Pendant dix longues années, ils auront été au centre du « contentieux » avec les Autorités romaines et turinoises.

[13] E (m) II, lett. 736 Bosco-Pie IX, 12 février 1864.
[14] ID., *Constitutions de la Société de Saint-François de Sales...*, p. 229.
[15] *Ibid.*, p. 231.
[16] *Ibid.*, p. 230.

III. Phase intermédiaire

Non seulement les lettres dimissoriales (1865-1867)

Don Bosco, qui s'attendait certainement à quelque chose de mieux, remercia et assura qu'il accepterait les observations. Mais dans un long document *Supra animadversiones in Constitutiones* (= « sur les points d'attention » [ou remarques] concernant les Constitutions), certainement écrit avec l'aide de quelques religieux experts, Don Bosco **contestait l'adéquation de nombreuses modifications suggérées par Rome avec les besoins et les particularités de sa Congrégation.**[17] En particulier, on faisait valoir, et à juste titre :

a. que l'article sur les *dibmissoriales* accordées par le Supérieur avait été transcrit à partir des Constitutions d'autrui déjà approuvées avec communion de maisons (il citait Rosminiens, Oblats de la Vierge Marie, Lazaristes) ;
b. que sa suppression aurait mis en doute l'existence même de la Société Salésienne puisqu'il n'aurait pas été possible de préserver l'unité du régime interne des maisons, de l'administration, de l'esprit, de la discipline, de la doctrine et de l'autorité. D'autant plus que les Sièges Épiscopaux étaient souvent vacants, les candidats venaient de localités éloignées et ne connaissaient pas toujours les Diocèses auxquels ils appartenaient. Il a également réitéré la question de la conscription militaire susmentionnée.

Don Bosco s'empressa alors d'entrer en contact direct avec les protagonistes romains. Forçant de manière décidée le « Décret de louange », dès la fin de février 1865, il demanda, en vain, au Card. Quaglia, l'octroi de la faculté d'octroyer les dimissoriales à ses ordinands.[18] Il essaya alors, toujours en vain, d'obtenir l'approbation de la Société Salésienne directement du Pape, qu'il appelait *suasor et impulsor* (personne qui peut user de son autorité suprême), affirmant qu'il avait accepté les suggestions du Saint-Siège *quoad fieri posse visum est* (dans la mesure où cela a été jugé possible).[19] Cet ajout lui avait permis de rejeter diverses *animadversiones.* Considérant comme inutiles de nouveaux appels au Pape par correspondance, **il tenta, en janvier 1867, une approche directe et personnelle de Rome**, visant surtout à obtenir rapidement la faculté d'octroyer les *dimissoriales* « *titulo mensae communis* », c'est-à-dire sans le patrimoine ecclésiastique normalement requis.[20]

[17] Ibid., p. 232 à 234.
[18] E (m) II, lett. 805 Bosco-Quaglia 28 février 1865.
[19] E (m) II, lett. 810 Bosco-Pie IX 30 mars 1865.
[20] E (m) II, lett. 996 Bosco-Pio IX 7 janvier 1867.

A. Trois audiences papales et divers entretiens avec des Cardinaux, des Évêques, des Jésuites, des Piaristes et d'autres ecclésiastiques n'eurent aucun effet, de même que d'autres correspondances, une fois de retour à Turin, avec les Cardinaux bien connus Antonelli, Berardi et Patrizi.

B. Seul son ami romain, Mgr Giovanni Battista Fratejacci, lui suggéra une issue à l'*impasse* : face à la mentalité répandue parmi les Évêques sur leurs propres responsabilités inaliénables et à la pratique de Rome qui accordait le privilège des dimissoriales quelques années après l'approbation pontificale de la Congrégation, il l'invita à gagner les faveurs du nouvel Archevêque de Turin et à suivre *le chemin ouvert par deux autres* Congrégations dans les mêmes conditions juridiques, c'est-à-dire à vœux simples et sans approbation : demander « *l'indult pour ordonner dix ou douze clercs, indult qui s'étend et se renouvelle ensuite peu à peu* ».[21]

Mais Don Bosco a poursuivi son chemin et, avec l'avis positif d'autres Prélats romains, **il a soumis à nouveau la demande d'obtenir l'approbation du texte constitutionnel** « *avec les corrections, les variations et les ajouts* » qui ont été jugés appropriés.[22] C'est Mgr Fratejacci qui a vite éteint les espérances : ce n'était pas le moment d'insister, compte tenu des tensions persistantes entre les Ordres Religieux et les Évêques ; il vaut mieux ne chercher que l'approbation de la Congrégation, même sans le privilège des dimissoriales, et même retirer la pétition présentée pour la proposer de nouveau au Concile. Pour le moment, il conseillait la prudence, sans plus, ne pas distribuer de copies des Constitutions.[23]
Don Bosco sembla céder, mais il envoya imprimer, en latin comme demandé, un nouveau texte des Constitutions (Ls) dans lequel il acceptait les demandes mineures, reléguait le chapitre sur les « *Externes* » en appendice, mais **laissait inchangés les articles problématiques**. Certes, il n'avait pas prévu pour l'avenir que ceux-ci augmenteraient avec les demandes explicites des interlocuteurs d'ajouter deux chapitres entiers sur *le noviciat et sur les études ecclésiastiques*.

Des pas en arrière à Turin, un pas en avant à Rome (1868-1869)

L'année 1868 sembla raviver l'espérance avec l'approbation diocésaine de la Société Salésienne par l'Évêque de Casale Monferrato et l'ajout de facultés et de privilèges.[24]

[21] MB VIII 738-742, 8 avril 1867.
[22] E (m) II, lett. 996 Bosco-Pio IX 26 juin 1867.
[23] MB VIII 878-882. Fratejacci - Don Bosco 8 avril 1867.
[24] FRANCESCO MOTTO, *Constitutions de la Société de Saint-François de Sales...*, pp. 234-235.

a. Mais deux mois plus tard, le nouvel Archevêque de Turin, Alessandro Riccardi di Netro, après avoir pris des décisions drastiques sur les modalités des études théologiques des clercs salésiens au Séminaire et avoir accordé une distinction générique,[25] avec le Préfet de la SCVVRR, le Card. Quaglia, exagéra son jeu en émettant de nombreuses réserves sur le texte imprimé qui lui avait été remis et lui demanda d'envoyer un expert à Turin pour « examiner les choses et en rendre compte ».[26]
b. Il trouva lui-même un expert à Turin en la personne du Père Marcantonio Durando, déjà cité, par lequel il envoya au Card. Quaglia un authentique cahier de doléances complet sur la formation et les études des clercs, sur leur accès aux Ordres, sur les risques encourus par les Diocèses, sur les études des laïcs, etc. etc. De plus, il ne concevait pas le noviciat des clercs « mêlés non seulement avec des associés laïcs, mais avec des garçons avec qui les associés vivent aujourd'hui ». « Le Collège de Turin est déjà un chaos aujourd'hui, avec un mélange d'artisans, d'étudiants, de laïcs, de clercs et de prêtres », concluait-il.[27]
c. Même aux yeux du Représentant du Saint-Siège à Turin, Mgr Gaetano Tortone, « la familiarité excessive et le mélange dans la cour des clercs avec d'autres jeunes apprenant un métier » était préjudiciable aux études, à l'esprit ecclésiastique et aux principes de la bonne éducation.[28]
d. Moins critique fut le jugement du théologien et journaliste Giacomo Margotti qui, sollicité par Rome pour obtenir un avis sur les études et la formation ecclésiastique des clercs salésiens, ne tarissait pas d'éloges pour la « profonde piété », la « doctrine solide » garantie par l'« Instruction Ecclésiastique », même s'il était contre le « principe d'indépendance ».[29]
e. Au contraire, du côté de Don Bosco se rangea résolument Mgr Gastaldi, Évêque de Saluces (Saluzzo), qui demanda expressément l'approbation de la Congrégation Salésienne et de ses Constitutions en tant que nouvel Ordre religieux requis par les temps qui couraient.[30]

À Rome, en revanche, le consulteur carmélitain **Angelo Savini a pris le parti opposé,** jugeant que le texte des Constitutions (LS) qui lui était soumis n'était guère plus que « la base de Constitutions enco-

[25] MB IX 95-96, 7 mars 1868.
[26] MB IX 96-97, 14 mars 868.
[27] FRANCESCO MOTTO, *Constitutions de la Société de Saint-François de Sales...*, pp. 236-237.
[28] MB IX 367-368, 6 août 1868.
[29] MB IX 498-499, 29 janvier 1869.
[30] MB IX 237-239, 25 mai 1868.

re à rédiger ».[31] Mais le jugement de **Mgr Svegliati** fut plus bienveillant ; il invitait Don Bosco à ne modifier substantiellement que les articles sur les ***dimissoriales et les études des clercs***, car « les autres choses peuvent être approuvées moyennant de légères modifications, bien qu'il eût été souhaitable que toutes les observations faites dans une autre circonstance eussent été insérées dans les Constitutions susmentionnées ».
C'est ainsi que, conformément au *Methodus,* le 1er mars 1869, le Décret d'approbation de la Société Salésienne fut signé avec une nouveauté concernant les *dimissoriales* : **le Recteur Majeur reçut pour dix ans l'indult d'admettre aux Ordres les garçons entrés dans les maisons salésiennes avant l'âge de 14 ans et devenus Salésiens.** En cas d'abandon de la Congrégation, ils devaient suspendre le ministère sacerdotal jusqu'à ce que le patrimoine ecclésiastique attendu soit acquis et reçu par un Évêque. Pour le reste, on demeurait dans l'attente *que les autres observations soient intégrées.*[32]
La lutte tenace pour les dimissoriales, grâce aussi à une aide du ciel, comme le confiera Don Bosco à ses disciples, avait **obtenu de bons fruits, bien que *partiels* et *ad tempus*** (temporairement). Don Bosco pouvait être satisfait, – mais déjà se profilait à l'horizon la lutte sur le vœu de *pauvreté* considéré comme contradictoire.
Lorsque la nouvelle parvint à Turin, le Procureur du Roi essaya, passant outre aux diktats des *lois subversives*, de soumettre la décision à l'*exequatur.* Don Bosco refusa : l'approbation romaine était une affaire interne à l'Église, sans aucun lien avec une quelconque reconnaissance civile. Pie IX et Don Bosco avaient vu juste, mais la conclusion définitive manquait.

IV. Phase interlocutoire : les nœuds se resserrent 1873

Une fois la Congrégation approuvée, seulement 5 ans après le *Decretum laudis* – le *Methodus* exigeait un *congruum tempus* [un temps approprié] – Don Bosco, avec l'aide de Don Rua, a peut-être pu procéder à une nouvelle révision du texte constitutionnel *Ls*. Il profita alors de *deux brefs séjours à Rome,* en juin et en septembre 1871, motivés par le différend persistant entre l'Église et l'État pour l'octroi de l'*exequatur* aux nouveaux Évêques, dont Mgr Gastaldi[33] – pour demander l'octroi de la faculté des *dimissoriales pour des cas non prévus* par le Décret du 1er mars 1869.

[31] FRANCESCO MOTTO, *Constitutions de la Société de Saint-François de Sales...,* pp. 237-238.
[32] *Ibid.*, p. 239 et 240
[33] RSS 10 (janvier-juin 1987) 3-79.

Fin août 1872, ayant reçu l'avis favorable de son confident, le Card. Berardi,[34] Don Bosco se mit à retoucher le texte imprimé en 1867 mais maintint toujours quatre points jugés indispensables :

a. La faculté d'accorder les *dimissoriales* ad *quemcumque episcopum* [à tout Évêque] pour les enfants de moins de 14 ans et pour les autres la concession pontificale automatique sur présentation des listes des candidats.
b. *L'exclusion de toute référence canonique* hypothétiquement en conflit avec les lois civiles de 1866 et 1877 supprimant les couvents ;
c. La possibilité d'« affiliation » à la Société de personnes « *externes* », à mentionner dans un chapitre en annexe du texte.
d. *L'omission de la prescription formelle* du rapport triennal au Saint-Siège.
e. Une *déclaration* jointe motivant l'acceptation ou le rejet des 13 *animadversiones* de 1864, réitérées en 1868-1869.[35] Le nouveau Consulteur, le Dominicain Raimondo Bianchi aurait observé en 1873, quelque peu cruellement, que « la plupart d'entre ces points d'attention ont été omis, ou éludés sous des prétextes plus ou moins spécieux ».[36]

Désaccord avec Gastaldi

Dans le même temps, le nouvel Archevêque de Turin, Mgr Gastaldi a posé à Don Bosco trois conditions strictes pour l'approbation des Constitutions Salésiennes :

1. L'érection d'un *noviciat.*
2. *Indiquer les limites précises de l'exemption de l'autorité épiscopale.*
3. *L'irrecevabilité dans le texte constitutionnel de la faculté des dimissoriales ;* il les considérait légitimes, voulues par le Concile de Trente et en harmonie avec les facultés limitées accordées par le Décret d'approbation à la Société Salésienne.[37] Gastaldi se disait convaincu que la Congrégation ne survivrait pas à la mort de Don Bosco si ses observations n'étaient pas acceptées à Rome.

Don Bosco répondit durement à l'Archevêque,[38] qui cependant réitéra ses conditions. L'appel de Don Bosco pour des concessions papales obtenues « *vivae vocis oraculo* » [de vive voix][39] ne pouvait certaine-

[34] MB IX 237-239, 2 avril 1867

[35] FRANCESCO MOTTO, *Constitutions de la Société de Saint-François de Sales...*, p. 248

[36] *Ibid.*, p. 242

[37] MB X 683 et 684. 4 octobre 1872

[38] E(m) III lett. 1701, Bosco-Gastaldi, 9 novembre 1872.

[39] E(m) III lett. 1706, Bosco-Gastaldi, 23 novembre 1872.

ment pas amener Mgr Gastaldi à changer ses convictions théologiques, juridiques et pastorales profondément enracinées.[40]

Offensive diplomatique

a. Don Bosco, au pire moment de son action de législateur et de négociateur, se préparait à une offensive diplomatique. Sans se décourager, il prépara l'impression d'un nouveau texte des Constitutions (Ns) qui devait être porté à Rome, accompagné de la recommandation désirée et nécessaire de Mgr Gastaldi qui l'a accordée, mais plutôt critique.
b. Gastaldi, craignant que la renonciation éventuelle de Don Bosco à Rome à demander l'approbation des Constitutions ne soit attribuée aux conditions que lui-même, Gastaldi, avait fixées, prit soin de les expliquer aussi au Card. Prospero Caterini, Préfet de la Congrégation du Concile. Il accordait seulement que Don Bosco conservât la faculté de délivrer des dimissoriales pour ceux qui étaient entrés à l'Oratoire avant l'âge de 14 ans et avaient prononcé les vœux perpétuels.[41]

À Rome, en revanche, le 1er mars 1873, Don Bosco présenta au Pape **une demande formelle pour « l'approbation définitive des Constitutions et la pleine faculté de délivrer les Dimissoriales »**.[42] Il y joignit différentes copies des Constitutions révisées (Ns), d'autres recommandations favorables du Piémont et de la Ligurie, dont celle, critique, de l'Archevêque de Gênes, semblable à celle de Gastaldi.[43]
Monseigneur Gastaldi frémissait. En avril, il demanda à Card. Andrea Bizzarri, Préfet de la SCVVRR, le statut juridique précis de la Société Salésienne à l'époque et, entrant dans le sujet des Constitutions, il revint à la charge, en augmentant la dose des observations déjà connues.[44] Trois mois plus tard, il posa à nouveau la même question au Secrétaire Vitelleschi qui répondit que la Société Salésienne était un Institut à vœux simples et, en tant que tel, non exempte de la juridiction épiscopale, « *à l'exception des Constitutions lorsqu'elles ont été approuvées par le Saint-Siège, et des privilèges particuliers obtenus de celui-ci* ». Cependant, il admettait que « *le Prêtre Bosco a obtenu plus d'un privilège particulier de Sa Sainteté concernant le Dimissoriales à délivrer à un certain nombre d'étudiants ; et récemment, lors de l'audience du 8 août, il en a obtenu un autre similaire pour six élèves.* »

[40] E(m) III lett. 1706, Bosco-Gastaldi, 23 novembre 1872.
[41] MB X 697-698, 19 février 1873.
[42] E(m) III lett. 1739, Bosco-Pio IX, 1er mars 1873.
[43] E(m) III lett. 1782, Bosco-Gastaldi, 14 mai 1873.
[44] OE XXV 348-353, lett. Gastaldi-Bizzarri, 20 avril 1873

À la mi-juillet, Mgr Vitelleschi informa Don Bosco que le nouveau Consulteur, le Carmélitain Raimondo Bianchi, dur et peu généreux, « avait proposé de nombreux changements au texte constitutionnel » [45] et, à la fin du mois, il lui envoya 28 *animadversiones* sur les 38 que Bianchi lui avait présentés. Il lui proposa de les accepter et de les insérer dans les Constitutions parce qu'« *elles étaient pour la plupart l'application des maximes établies par Rome pour les nouveaux Instituts* » et de les renvoyer ensuite à Rome. **Il l'invita surtout à modifier les articles sur les trois sujets brûlants du moment : *le noviciat, les études et les ordinations,* comme sujets sur lesquels « *les Ordinaires ont toujours insisté, et le Saint-Siège a tenu ferme et de façon incontestable.* »**[46]

Don Bosco a accusé le coup. Il s'est trouvé au bord du découragement, à tel point qu'il a pensé ne pas soumettre sa demande, **mais il n'en a pas démordu.** Il ressortait les arguments habituels et récurrents, déjà usés, dépassés ou peu crédibles et, surtout, il soulignait que **six** *animadversiones* [points d'attention] contrastaient radicalement avec ses anciennes attentes, les aggravaient même : la 4 sur les droits civils, la 5 sur le vœu de pauvreté, la 6 sur le noviciat, la 17 sur le temps et le lieu pour les études philosophiques et théologiques, la 25 sur les acquisitions et les aliénations, les procès civils, la 28, la plus disputée, sur les dimissoriales.

Oui au noviciat et aux études

En ce qui concerne le noviciat, il répétait son opposition bien connue à l'observation n° 16 qui se lisait comme suit : « *Il manquait un chapitre spécial, il fallait y indiquer l'observance de la Constitution* Regularis Disciplina *de Clément VIII et des autres Lois Canoniques ; pour les novices, on exigeait la nécessaire séparation complète des profès, ils devaient s'occuper uniquement des exercices spirituels sans pouvoir travailler aux œuvres de l'Institut.* » **Cependant, Don Bosco était prêt à accepter la proposition d'ajouter un chapitre sur le Noviciat et aussi sur les études.**

Non à l'élimination des droits civils et vœu de pauvreté

En ce qui concerne les *droits civils,* qui touchent au vœu de *pauvreté,* la situation est complexe. Sur les 14 articles qui composaient le chapitre

[45] MB X 726, 19 mai 1873.

[46] FRANCESCO MOTTO, *Constitutions de la Société de Saint-François de Sales...,* pp. 244-245.

« Forme de la Société » dans la toute première version (1858-1859), pas moins de 13 avaient leur source directe ou indirecte dans les Constitutions de l'Institut Cavanis de Venise. Parmi eux, le deuxième et le troisième, avec quelques ajouts et corrections dans les années suivantes, **étaient passés indemnes jusqu'au texte constitutionnel imprimé remis à Rome en 1873 pour approbation définitive (Ns).**

a. Rome, l'a invité à supprimer les « mentions répétées des droits civils des laïcs et de la soumission aux lois civiles (n° 2) et à remplacer le premier article sur le vœu de pauvreté par ceux contenus dans le volume *Collectanea S. C. Episcoporum et Regularium n° 859* » (n° 4), ce qui aurait également répondu à une autre observation n° 5 sur la conservation des bénéfices simples après les vœux perpétuels.

b. *En ce qui concerne les droits civils*, Don Bosco répondit en recourant à la suggestion souvent citée du Pape en 1858. Cependant, il proposa un **compromis** : « Tout ce qui concerne la soumission des membres aux lois civiles est supprimé. **Il est toutefois demandé que les mentions selon lesquelles les membres conservent leurs droits civils même après les vœux ne soient pas supprimées.**»[47]

c. Quant *au vœu de pauvreté* , Don Bosco a rappelé qu'avec Mgr Svegliati et avec le Card. Angelo Quaglia, il fut convenu que, dans ce cas, le vœu de pauvreté ne s'étendait pas à la propriété, mais seulement à l'administration des fruits des possessions des associés. Comme conséquence logique, observait Don Bosco, les réserves concernant le vœu de pauvreté (n° 4) et la possession du patrimoine ecclésiastique disparaissaient même après la prononciation des vœux (n° 5), puisque « **la seule chose qui soit une garantie face à la société civile, c'est la propriété des membres, sinon nous restons des entités morales et donc immédiatement frappés par les lois** ».[48]

d. Don Bosco, de son côté, avait des références sûres : la Règle de l'Institut de la Charité (Rosmini) approuvée en 1839 et le Décret Pontifical *Super Statum Regularium* de 1857 suivi, l'année suivante, par quelques *Déclarations*, avaient en eux-mêmes rendu normatif le principe selon lequel le vœu de pauvreté ne supprimait pas la capacité de conserver la propriété *radicale* des biens. Ainsi, dans les Constitutions des nouvelles congrégations, il s'agissait seulement de définir le vœu *par rapport à l'usage et à l'usufruit des biens dont on conservait la propriété.*

[47] *Ibid.*, p. 246.
[48] Ibidem.

V. Phase finale : janvier-avril 1874

À la fin de 1873, Don Bosco arrive à Rome pour suivre les dernières étapes d'une affaire déjà ancienne, mais aussi pour tenter d'apporter sa contribution au Card. Antonelli et au Ministre Vigliani dans la résolution de la question de l'*exequatur*, dans laquelle était aussi directement impliqué Mgr Gastaldi, par ailleurs en étroite correspondance avec Don Bosco.
Mais les contrastes entre eux s'intensifiaient, chacun pressant de faire prévaloir son propre point de vue sur le Saint-Siège. Celui-ci pratiquait une sorte de politique à deux voies : si la SCCVV se référait au Droit commun en vigueur, comme le faisait l'Archevêque, le Pape avait tendance à accorder indults et privilèges, comme le souhaitait d'ailleurs Don Bosco.

a. À Rome, il rencontra Mgr Vitelleschi et le Card. Berardi, considérés comme des amis de confiance et influents ; lors de l'audience papale du 5 janvier, forçant les faits, il parla de négociations pour une fondation imminente à Hong Kong et aux États-Unis.
b. Le 9 janvier 1873, Mgr Gastaldi fit une dernière tentative en réitérant au Card. Bizzarri ses positions bien connues sur le noviciat, la formation des clercs, les dimissoriales, etc.
c. Don Bosco fit immédiatement imprimer un nouveau texte constitutionnel **(O)** dans lequel il apporta quelques modifications aux articles des chapitres *religiosum regimen* et *internum regimen* ; il ajouta le chapitre de huit articles sur le *Noviciat*, conçu plutôt comme un apprentissage de la vie active, et le chapitre *De studio* composé de quatre articles génériques et insaisissables. **Cependant, il a gardé inchangés les articles qui touchaient aux droits civils, aux dimissoriales et à la présence des externes en appendice.**
d. Après de nouvelles discussions au début de mars, il procéda à une nouvelle impression **(P)**, dans laquelle il ne supprima que ***l'appendice sur les externes*** et y inséra quelques corrections formelles. Le texte fut soumis à l'attention de la Congrégation particulière des quatre Cardinaux juges.
e. Avant même qu'ils ne se rencontrent, il leur a envoyé quelques données – qu'il appelait *pensées* – en faveur de l'approbation des Constitutions de la Société Salésienne : les 33 ans d'expérience, les recommandations de 44 Évêques, les 16 maisons ouvertes dans différents Diocèses, l'augmentation du nombre de Salésiens (environ 330), et les enfants qui leur ont été confiés (environ 7000), les négociations presque achevées pour ouvrir des maisons en Amérique,

en Afrique et en Chine, etc. Dans le cas où l'on voudrait modifier un article des Constitutions, il était d'avis que cela pourrait être fait *dans le rapport triennal* qui serait présenté au Saint-Siège sur l'état moral, religieux et matériel de l'Institut, ou dans les Chapitres Généraux qui se tiennent tous les trois ans.

f. Se sentant impuissant, la déclaration finale était presque une capitulation à discrétion devant les Cardinaux : « *Finalement, le Prêtre Bosco... déclare expressément qu'il tiendra également compte de toute correction, modification, conseil que, dans leur haute et éclairée sagesse, ils daigneront proposer, ou simplement conseiller... il espère ainsi se mettre en règle avec les différents Ordinaires, et poursuivre pacifiquement ses négociations en faveur des Missions étrangères.* »

La longue réunion de la *Congrégation particulière* des quatre Cardinaux du 24 mars a été ajournée au 31 mars, également pour donner au Secrétaire le temps de revoir minutieusement et d'apporter les nombreuses corrections suggérées par les Prélats sur le texte imprimé remis, en **supprimant et en modifiant plusieurs articles.** Les remarques acerbes de Mgr Gastaldi l'emportèrent sur les efforts diplomatiques et littéraires de Don Bosco, sur le prestige qu'il avait dans les cercles romains, sur son amitié avec le Card. Antonelli et Pie IX.
Avec le chemin précipité du fait accompli suivi par la SCVVR, les orientations qui, pour diverses raisons, jouaient en faveur de la ductilité, de l'application du principe de subsidiarité, des relations avec la société civile et laïque ont complètement disparu ou ont été très diluées. En **particulier, les articles 2 et 3 susmentionnés et le deuxième paragraphe de l'article 6 ont été remplacés par les 4 premiers articles sur le vœu de pauvreté définitivement approuvés l'année précédente dans les Constitutions des Maristes.** Il y restait une référence générique aux lois [civiles], mais dans cette position et détachée de la législation civile, l'appel aux droits civils, défendu jusqu'au bout par Don Bosco, s'est affaibli. D'autres Congrégations ont été invitées à adopter les mêmes articles.
Le 31 mars 1874, les Constitutions furent approuvées de manière définitive et perpétuelle, mais avec la contrainte d'introduire les *animadversiones* du consulteur Bianchi, de demander au Saint-Père le privilège d'accorder des *dimissoriales pour les ordinations pendant une décennie* et de le prier d'approuver les Constitutions ainsi amendées et étendues. Le Pape Pie IX donna son assentiment le 3 avril et, le 13 avril, le Décret approuvant les Constitutions et le Rescrit sur les dimissoriales furent signés.

Évaluation

Don Bosco en fut très satisfait, surtout parce qu'il avait évité le risque d'une approbation ultérieure *ad tempus* et qu'il avait immédiatement obtenu du Pape d'autres concessions *vivae vocis oraculo*. Mgr Gastaldi devait aussi rester satisfait, étant donné qu'avec son intransigeance, il avait réussi dans la double intention de faire réduire l'exemption par un *décret extraconstitutionnel* et de faire insérer les chapitres sur *le noviciat et les études*. Le Saint-Siège, à son tour, a pu se sentir satisfait d'avoir jeté *des bases stables pour l'avenir de l'Œuvre salésienne* et d'avoir satisfait, dans la mesure du possible, les aspirations de Don Bosco qui, dans les douloureuses disputes épiscopales en cours entre le Royaume d'Italie et le Saint-Siège, s'engageait à chercher un *modus vivendi* pour leur solution.

Des détails concernant l'interprétation du Décret sont restés imprécis. Lorsque Don Bosco a informé l'Archevêque qu'il avait retiré « le Décret de l'approbation définitive de nos Règles », le destinataire prenait note de « la nouvelle de l'approbation définitive de votre Institut, qui n'est cependant pas définitive ». Il avait tort (c'était en fait définitif) et aussi raison (pas tout à fait « complète ») puisque les facultés de l'exemption et des dimissoriales à tout Évêque restaient exclues du texte constitutionnel. Pour les obtenir, Don Bosco continuera à lutter pendant encore dix ans avec le Saint-Siège, comme pendant huit ans encore continuera le différend avec Mgr Gastaldi pour d'autres motifs. Ayant reçu l'approbation du texte, Don Bosco, avec un professeur de latin, en a immédiatement amélioré la forme, atténué certaines prescriptions normatives et donné une certaine importance à certains exemples originaux qui s'étaient obscurcis en cours de route. Dans la traduction italienne, l'année suivante, il a retouché certaines règles et rétabli certaines dispositions qui avaient été rejetées lors des phases d'élaboration précédentes. En particulier, il révisa l'article sur le noviciat, réduit de 17 à 7 articles en vertu de l'indult *vivae vocis oraculo du Pape*. L'ayant appris, Mgr Gastaldi protesta, mais ce n'est que bien des années plus tard que les Salésiens auront entre leurs mains le texte original approuvé.

Cet excursus historique est **extrêmement intéressant,** car il est rempli d'événements qui démontrent la foi et la détermination de Don Bosco « jusqu'à la témérité » ; ils illustrent clairement les positions de tous les autres personnages, en commençant par le Pape Pie IX, jusqu'aux différents Évêques et

Prélats qui, avec leurs positions, nous donnent une claire vision de l'« institution Église » à l'époque de Don Bosco.

Sans aucun doute, ce récit riche et précis nous donne des Constitutions Salésiennes un itinéraire de « purification et de consolidation », au-delà des intentions propres de Don Bosco. Une vision prophétique, au-delà de son temps, et quelques « ancrages » d'Évêques et de Consulteurs qui, dans la vision d'ensemble, après de nombreuses années, montrent qu'ils n'avaient pas tout à fait tort... et qu'ils ont contribué à établir fermement l'identité religieuse salésienne dans la vie de l'Église.

3. Dans la fidélité, la nouveauté de perspectives dans le texte retravaillé, celui que nous connaissons aujourd'hui.

Reprenons le fil de notre « célébration des Constitutions », après l'excursus historique, en puisant brièvement dans les Actes du Conseil Général (ACG 312) de 1985 où le P. Viganò a présenté les Constitutions renouvelées à la Congrégation. Un petit extrait nous donne la synthèse du cœur originel de la Règle de Vie, avec le cœur de Don Bosco, mis à jour en s'adaptant au cheminement de l'Église universelle. Ce qui a été changé ne l'a pas été pour la mode, mais pour accroître précisément notre fidélité au cheminement de l'Église.

Allons au cœur des Constitutions qui, de 1984 à aujourd'hui, ont été notre Règle de Vie, avec :

• **La présentation officielle d'un projet de vie évangélique.** Elles indiquent les principes fondamentaux de notre suite du Christ, sa dimension ecclésiale, son originalité charismatique selon l'esprit du Fondateur, des traditions saines et des structures de service adéquates. Elles présentent une intégration harmonieuse entre l'inspiration évangélique et des structures concrètes. Elles sont le document fondamental du Droit particulier de la Congrégation. Plutôt que de se consacrer à

l'établissement de normes détaillées à suivre en priorité, elles décrivent principalement une manière spirituelle et apostolique de témoigner selon l'esprit des Béatitudes. Elles aident à relire le mystère du Christ dans la perspective salésienne de Don Bosco. C'est pourquoi il a été nécessaire de repenser leur structure générale selon un ordre et un style qui invitent à la lecture priante et stimulent l'engagement dans la vie. Si ceux qui les méditent le font « avec foi », c'est-à-dire avec des yeux « nouveaux », ils y puiseront lumière et force.

• **Une deuxième « nouveauté » est l'accent mis sur l'aspect « charismatique » de notre vocation salésienne.** Dans la vision de l'Église comme « mystère », les Constitutions font ressortir l'expérience de l'Esprit Saint vécue dans notre vocation : si l'Église est le « sacrement universel du salut », nous sommes en elle « signes et porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes, spécialement les plus pauvres ». On perçoit dès le premier article la présence et l'initiative de l'Esprit du Seigneur ainsi que l'intervention maternelle de Marie ; et l'aspect ecclésial est fortement mis en avant, pour lequel nous nous sentons situés au cœur de l'Église, au service de sa mission. Cette perspective nous éclaire et nous conduit à affronter la transformation sociale et culturelle et ses défis de manière « salésienne ».

• Un troisième aspect est **le sens explicite et vivant du Fondateur**. Les Constitutions rénovées orientent notre regard vers Don Bosco et nous font l'aimer dans son style de sanctification et d'apostolat : « Nous l'étudions et nous l'imitons. En lui nous admirons un splendide accord de la nature et de la grâce. (...) Il vivait «comme s'il voyait l'invisible». » (C 21) Vatican II a invité les religieux à porter leur attention sur la figure du Fondateur, comme expression concrète et originale de la vie et de la sainteté multiformes de l'Église. Il est né d'Elle et a vécu pour Elle. La référence constante à Don Bosco est ainsi présentée comme « une nécessité ecclésiale ». Notre façon d'« être Église » est précisément de réactualiser dans le temps et dans l'espace le modèle du Fondateur, comme s'il nous répétait chaque jour :

« Imitez-moi, comme moi aussi j'imite le Christ. » (1Co 11,1) Car si l'appel de Dieu se renouvelle et se différencie en fonction des circonstances changeantes du lieu et du temps, il exige cependant des « orientations constantes ».

Ces « orientations constantes », tirées de Don Bosco, ont inspiré la refonte des Constitutions pour raviver en nous l'ardeur de la « charité pastorale ». Il est vrai que « toute institution humaine est menacée par la sclérose et menacée par le formalisme » et que « la régularité extérieure ne suffirait pas, à elle seule, à garantir la valeur d'une vie et sa cohérence intime », cela signifie que notre regard sur le Fondateur doit nous conduire à entrer dans son cœur pour percevoir son inspiration évangélique comme la source vivante et permanente de notre charisme.

À cet égard, le chapitre sur « l'esprit salésien » mérite une mention spéciale, placé dans la première partie comme valeur constitutive de notre identité. Il informe et anime tous les aspects de notre manière de suivre le Seigneur.

De la Préface au dernier article, en passant par chacune des Parties et des chapitres, le texte présente le cœur vivant de notre Père : son charisme, son esprit, sa mission, son inventivité pastorale, sa capacité de communion, son témoignage religieux, le style de son union avec Dieu, sa pédagogie formatrice, son génie organisationnel, sa manière paternelle d'animer et de gouverner, son désir intime d'être toujours avec nous.

• Enfin, **le texte clarifie et définit le caractère concret et la portée de notre « Règle de Vie ».** Ce qu'on appelle le Droit Particulier ou Droit propre de la Congrégation « s'exprime dans les Constitutions qui représentent notre code fondamental, dans les Règlements Généraux, dans les délibérations du Chapitre Général, dans les Directoires Généraux et Provinciaux et dans les autres décisions des autorités compétentes. » Tous ces documents directifs constituent notre « Règle de Vie », guident la pratique quotidienne, établissent le champ de l'exercice de l'autorité, et précisent le chemin de la voie évangélique à suivre.

C'est certainement un mérite particulier du CG22 d'avoir réorganisé tout le matériel des Règlements généraux. Ainsi les Règlements Généraux se présentent aujourd'hui avec une forte nouveauté de perspective, s'inspirent harmonieusement des Constitutions et en précisent les modalités directives en offrant un mode d'application concret. Don Bosco, avec son intuition pédagogique, a accordé une réelle importance aux aspects méthodologiques de la conduite. Le sens d'une « discipline religieuse » mise à jour est indispensable. Elle témoigne et renforce de manière vitale notre appartenance sincère à la Congrégation.

Ces éléments, décrits par le P. Viganò en 1984, sont actuellement conservés comme critère permanent de mise à jour du texte constitutionnel, afin d'accroître la fidélité. C'est un « continuum » qui a connu d'autres modifications de 1984 à aujourd'hui, et qui en trouvera d'autres à l'avenir. L'âme des Constitutions est bien rénovée par le texte que nous venons de citer, pour une Congrégation qui s'internationalise de plus en plus dans les histoires de vie de ses membres.

4. Célébrer pour vivre, quelques principes inspirants de renouveau de la vie personnelle et institutionnelle que les Constitutions garantissent et contiennent.

Je pense qu'il convient, à ce stade, comme étape supplémentaire et finale, de tourner notre regard vers l'avant et, à l'occasion du 150ème anniversaire du texte primordial, d'énumérer quelques thèmes générateurs contenus dans les Constitutions. Je les considère suggestifs pour une clarification de la mentalité et pour guider les efforts personnels et communautaires de renouveau. Nous les connaissons tous, mais les reprendre ne peut être que bénéfique pour notre vie personnelle et communautaire. Je me concentrerai uniquement sur les principaux :

- ***La consécration apostolique***

Nous avons déjà indiqué l'importance fondamentale de ce su-

jet, nous y revenons ici du point de vue du thème générateur. *Dans la première partie*, l'originalité de cette **« grâce d'unité »** que les Chapitres Généraux ont toujours indiquée comme notre première caractéristique à cultiver est exprimée, à travers des déclarations concises et pénétrantes dans divers articles : « L'Esprit Saint – lit-on dans les *Atti* – appelle le Salésien à une option d'existence chrétienne à la fois apostolique et religieuse. Il lui donne donc « la grâce d'unité » pour vivre le dynamisme de l'action apostolique et la plénitude de la vie religieuse dans un seul mouvement de charité envers Dieu et le prochain. Ce type de vie n'est pas quelque chose de fixe et de préfabriqué, mais un « projet » en construction permanente. Son unité n'est pas statique, elle est une unité en tension, et dans le besoin continu d'équilibre, de révision, de conversion et d'adaptation. »

Le texte constitutionnel remanié surmonte ce danger avec l'intelligence de la foi et nous offre, comme nous l'avons déjà indiqué, la « grâce d'unité » qui nous fait repenser sous une forme originale à la fois l'intégralité vivante de notre mission et celle de notre consécration. Elles s'imprègnent mutuellement dans une expérience unitaire de la vie. Cette synthèse ne découle pas de l'abstraction d'un « concept », mais du témoignage d'un « modèle » : la vie de Don Bosco.

Pour bien comprendre et traduire dans la vie les grandes valeurs contenues dans notre manière d'être et de nous sentir « consacrés », il est nécessaire de considérer et d'approfondir constamment l'âme même de la consécration comme rencontre de deux amours, de deux libertés qui se confondent : le « Père qui nous consacre » et nous qui « nous offrons totalement à Lui ».

C'est Lui qui nous consacre, nous enveloppe de son Esprit, nous prend pour Lui, nous fait devenir totalement Siens, nous inonde de grâce pour canaliser toutes nos ressources vers le grand dessein de salut du monde ; mais c'est nous qui nous concentrons en Lui, qui L'écoutons et qui Le contemplons. De là découle en nous une relation très étroite et caractéristique

avec Lui, qui remplit notre psychologie ou notre intériorité de « personnes consacrées », qui devient l'objet de notre contemplation, l'orientation de nos affections et la source qui déclenche notre activité.

Qu'est-ce que cela signifie pour ma conscience personnelle de me sentir comme une « personne consacrée » ? Ici, nous sommes au cœur de tout. Nous faisons tous l'expérience de notre propre fragilité, de notre superficialité spirituelle et des risques de l'activisme. Ce risque, l'histoire de la Congrégation et le magistère de celle-ci, nous enseignent qu'il s'agit d'un problème institutionnel autant que personnel.

L'initiative gratuite du Père marque non seulement la naissance historique de la Congrégation et la sainteté de Don Bosco, mais aussi ma vocation et ma sanctification. De plus, je vois que l'alliance et la communion qui en découle, tout en nourrissant mon dialogue continu d'écoute filiale et de réponse d'amitié, guident et animent mon mode de vie, les voies et l'intensité de ma manière d'agir. À la lumière de cette première intuition, on comprend l'importance extraordinaire que revêt pour toute « personne consacrée » l'attitude permanente d'union avec Dieu. Cette attitude conduit le Salésien à « faire l'expérience de la paternité de Dieu », à être un contemplatif de la Présence de Dieu.

Le Salésien est un contemplatif non pas d'un Dieu générique et presque amorphe, pourrait-on dire, mais d'un Dieu à la physionomie bien définie et dans une perspective historique très concrète. Le Salésien ne contemple pas Dieu pour échapper au « réel » mais pour le percer de la profondeur biblique. C'est ce que nous rendent nos Constitutions !

L'exercice « incessant » de cette contemplation et de cette union conduira le Salésien dans son travail et tout au long de sa vie « à célébrer la liturgie de la vie ». Il est beau et réconfortant de savoir que notre consécration apostolique est soutenue et fécondée dès son premier battement par la « puissance » de l'Esprit Saint : le Seigneur nous accorde, en effet, comme le dit

l'Apôtre, « la puissance de son Esprit pour que se fortifie en [nous] l'homme intérieur.» (Ep 3,16)

La charité pastorale du charisme salésien comporte donc une profonde originalité, avec la « nouveauté de mission » et avec la « nouveauté de consécration », dans la synthèse fidèle d'une « consécration apostolique », porteuse de la grâce d'unité. La consécration apostolique nous stimule à assurer notre dimension contemplative de telle sorte que l'action salésienne apparaisse toujours comme une expression vitale de l'intériorité ; et de qualifier ainsi notre activité apostolique qui transforme objectivement la vie religieuse en une oblation liturgique ininterrompue.

• ***Le critère oratorien***

Dans la deuxième partie des Constitutions, trois principes inspirants méritent d'être soulignés : le critère de l'Oratoire, l'exigence communautaire et la familiarité avec Jésus-Christ. Le premier est condensé dans le nouvel article 40 : « *L'Oratoire de Don Bosco, critère permanent* », dont nous nous souvenons tous bien.

L'Oratoire des origines est considéré comme un modèle apostolique de référence. Ce modèle n'est pas identifié à une structure ou à une institution spécifique, sans exclure aucune de celles que la situation concrète peut suggérer. Tout d'abord, il exige une perspective pastorale spécifique pour juger de nos présences, nouvelles ou à rénover. Cette perspective a caractérisé le cœur de Don Bosco à l'heure qui a précédé son charisme et tout au long de sa vie.

Au centre de ce « cœur oratorien » se trouve « la prédilection pour les jeunes, qui donne un sens à toute notre vie ». C'est un « don de Dieu » qui découle d'une « charité pastorale », attentive de manière réaliste aux besoins et aux urgences de la société, pour y répondre par notre apostolat jeune et populaire. L'inspiration de ce critère met en lumière les engagements ecclésiaux voulus par Don Bosco pour la Congrégation. Il s'agit donc d'un critère complexe mais concret qui nous invite à dépasser la ma-

térialité des œuvres et à entrer dans le cœur de Don Bosco pour juger et planifier selon l'angle spécifique de sa charité pastorale.

Les temps et les nombreuses situations exigent de nous une « nouveauté de présence » là où nous sommes déjà ou où nous serons envoyés. Il y a à revoir, à redessiner, à créer pour être vraiment en phase avec l'inspiration des origines. La fidélité au « critère oratorien » dans notre mission est une tâche vivante, qui recommence toujours. Nous ne pouvons pas considérer les œuvres existantes comme une réponse définitive et statique ; on perçoit tous les jours, surtout à une époque de tant de changements, d'interpellations urgentes, de situations nouvelles, d'options ecclésiales engageantes.

• ***L'exigence communautaire, notre fraternité***

Un autre principe inspirant que nous trouvons dans la deuxième partie est la dimension communautaire, propre au style de vie salésien et à la pastorale : « Vivre et travailler ensemble est pour nous, Salésiens, une exigence fondamentale et une voie sûre pour réaliser notre vocation. » (C 49)

La « maison » salésienne est née avec un esprit de famille authentique et intense, même entre confrères de différentes nationalités et mentalités. C'est une belle caractéristique de notre tradition : « Dans un climat de confiance mutuelle et de pardon quotidien, on éprouve le besoin et la joie de tout partager, et les relations sont réglées bien moins par le recours aux lois que par le mouvement même du cœur et de la foi.» (C 16) Le niveau de notre vie commune dans la fraternité est le cœur de tout cela, et le chemin que nous faisons vers le CG29 le confirme pleinement.

Mais le choix de la communauté ne se limite pas à la fraternité et au style familial. Une exigence particulièrement concrète du texte constitutionnel est la coresponsabilité de l'action pastorale, rien n'est exclusif et personnel : la mission de la Société est confiée en premier lieu à la communauté (cf. C 44) ; « Chacun de nous est responsable de la mission commune ; il y parti-

cipe avec la richesse de ses dons » (C 45) ; « La cohésion et la coresponsabilité fraternelle permettent d'atteindre les objectifs pastoraux. » (C 44) Notre projet pastoral éducatif est communautaire dans sa formulation, dans sa mise en œuvre, dans sa révision. De magnifiques synthèses contenues dans le texte constitutionnel qui nous demandent de le prendre constamment en main pour « éclairer » la vie et les choix personnels et institutionnels. Ce principe de coresponsabilité dans la mission est animé en interne par tous et en particulier par ceux qui sont au service de l'autorité ; et à l'extérieur, par la vision pastorale synergique avec l'Église de Dieu. Il s'agit d'un critère permanent d'un profond renouveau personnel, pastoral et institutionnel.

- ***Familiarité intime avec Jésus-Christ, « passionnés pour Jésus-Christ »***

Un autre principe inspirant développé en détail notamment dans la deuxième partie des Constitutions est notre amitié avec le Christ. Une familiarité quotidienne qui consiste à vouloir « connaître le Christ, d'éprouver la puissance de sa résurrection» (Ph 3,10). « L'esprit salésien a son modèle et sa source dans le cœur même du Christ, Apôtre du Père. » (C 11) La passion pour le Christ ! Notre profession religieuse est une réponse « à l'amour du Seigneur Jésus qui [nous] appelle à le suivre de plus près » (C 24), et l'union avec Dieu qui imprègne toute la vie salésienne s'enracine « en un dialogue simple et cordial avec le Christ vivant » (C 12).

Le texte constitutionnel traite avec un soin particulier deux aspects essentiels de la familiarité avec le Seigneur : la suite du Christ (*sequela Christi*) dans la pratique des conseils évangéliques et la rencontre facile et sincère avec Lui en tant que personnes et communautés de prière. Il est intéressant de souligner, en premier lieu, que la manière salésienne de suivre le Christ, telle qu'elle s'exprime dans le texte constitutionnel, privilégie dans les vœux, comme l'a fait Don Bosco lui-même, l'attitude d'obéissance : notre vie dans la mission tend avant tout à nous

faire participer à l'obéissance de Celui qui s'est offert Lui-même au Père pour le salut de l'humanité. Le sens évangélique de l'obéissance religieuse s'accompagne de celui de la pauvreté et de l'oblation de soi dans la chasteté consacrée pour le Royaume.

Il s'agit donc de vivre l'amitié avec le Christ dans un témoignage d'existence, qui porte l'option fondamentale du baptême jusqu'à ses conséquences radicales :

« Je fais vœu pour toujours de vivre obéissant, pauvre et chaste, selon la voie évangélique tracé par les Constitutions salésiennes. » (C 24) L'abandon de soi au Christ dans la profession religieuse est notre attitude d'amitié la plus profonde.

La rencontre avec le Christ est centrée par les Constitutions sur la « Prière », sur l'« Eucharistie », sur la « Réconciliation et la Pénitence » et sur le « Discernement », de sorte que la rencontre avec le Christ se renouvelle chaque jour dans notre dimension priante, d'où découle la capacité de lire et de discerner les signes des temps.

Il s'agit de questions très concrètes et exigeantes qui nous aident à éviter le grave danger de la superficialité spirituelle. C'est ici qu'est ravivée l'étincelle qui précède la « grâce d'unité ». L'attitude quotidienne de dialogue avec le Christ nourrit l'amitié et la familiarité avec Lui, afin de pouvoir apparaître parmi les gens comme des « signes et des porteurs » de son amour. Les interpellations qui découlent aujourd'hui de la sécularisation, de la libération et de l'inculturation exigent un soin extraordinaire pour notre familiarité avec le Christ.

Combien il est important pour chacun de nous et pour nous tous de prendre en main cette splendide synthèse du « chemin de conversion et d'union avec le Christ » que nous donnent les Constitutions ; conversion, parce que c'est la dynamique qui jaillit de la « lumière » des Constitutions. La mort est le contentement de la vie spirituelle, personnelle et communautaire. Il est impressionnant de photographier l'énergie que les Constitutions contiennent et diffusent.

• *La formation à l'unité dans le pluralisme culturel, l'universalité « catholique » de la Congrégation*

Dans la troisième partie des Constitutions, il y a un principe inspirateur qui en imprègne tout le contenu : la formation attentive du personnel à l'unité. Une vision extrêmement innovante, un chemin à parcourir en permanence dans l'internationalité croissante de la Congrégation.

Il est important de savoir incarner l'identité salésienne dans la culture locale avec une méthodologie flexible. Partout, nous nous efforçons de rendre vivant et d'« inculturer » l'esprit de notre Père et Fondateur Don Bosco, modèle unique pour tous : l'identité vocationnelle « détermine l'orientation spécifique de notre formation, nécessaire pour la vie et l'unité de la Congrégation ». Il s'agit d'une tâche ardue, incroyablement actuelle, intense surtout dans la période de formation initiale, mais toujours actuelle et exigeante tout au long de la vie qui passe de l'énergie générative elle-même à la personnalisation de ce qui est assumé.

Le « contexte pluraliste », les « transformations rapides », le « caractère évolutif » de chacun, la « qualité et la fécondité de nos vies » nous obligent à renouveler sans cesse notre appartenance à la Congrégation et le témoignage de l'esprit authentique de Don Bosco. Le processus d'inculturation exige en même temps que les valeurs bien définies à incarner soient connues et que nous soyons capables de discerner avec acuité et justesse les besoins des cultures locales.

Une corrélation vivante entre incarnation culturelle et unité d'identification salésienne est indispensable. La valorisation des cultures doit être imprégnée d'une vision claire de la transcendance. La forme de croissance des « signes des temps », qui ont émergé au cours des dernières décennies, et l'échange désormais universel entre les différentes cultures font exploser chacune d'entre elles. De plus, les vérités du mystère du Christ et la vitalité créatrice des charismes de son Esprit apportent un levain de

révision, de purification et de dynamisme au profit des cultures elles-mêmes. Sans un sens objectif de la transcendance, peut surgir le danger d'un provincialisme et d'un nationalisme délétères. Penser à l'ancienneté des paroles des Constitutions et à leur incroyable modernité, dans notre contexte historique, nous porte à la stupéfaction !

Les Constitutions, toujours et partout, nous guident dans le discernement et la mise en œuvre de la juste corrélation entre notre vocation et la diversité culturelle : « Le charisme du Fondateur – nous dit-on – est le principe de l'unité de la Congrégation et, en raison de sa fécondité, il est à l'origine des différentes manières de vivre l'unique vocation salésienne. La formation est donc à la fois unitaire dans ses contenus essentiels et diversifiée dans ses expressions concrètes : elle accueille et développe tout ce qu'il y a de vrai, de noble et de juste dans les différentes cultures. Dans le processus de révision et d'actualisation de la *Ratio Studiorum*, cette unité dans la diversification des expressions culturelles a été et sera le pain quotidien. »

La précieuse contribution de l'ensemble des Constitutions consiste précisément à nous décrire avec autorité « l'unique vocation salésienne » qui doit inspirer et offrir des initiatives de formation initiale et permanente dans chaque Province. À nous donc d'en faire une rampe de lancement pour l'unité et l'avenir de la Congrégation.

J'ai toujours été impressionné, et ne cesse de m'impressionner, par la foi de nos pères qui, en reformulant les Constitutions Salésiennes à différentes époques, ont toujours su mettre en lumière et au centre le caractère prophétique de ces textes, si évocateurs et si concrets. Un cadeau splendide qui nous a été fait !

• *La « forme » de notre Société et le guide des communautés*

Dans la quatrième partie, les Constitutions traitent du service de l'autorité : c'est un thème très important qui appartient à la « forme » même de notre Congrégation. Cette « forme » contient

des traits constitutifs qui expriment et assurent, également juridiquement parlant, son caractère propre et caractéristique parmi les Instituts religieux de l'Église. C'est pourquoi elle a été définie de manière adéquate dans divers articles des Constitutions.

Le texte constitutionnel propose précisément comment tous les membres forment « un seul cœur et une seule âme » dans la communauté et quel devrait être le service de l'autorité qui promeut et oriente son identité parmi nous. « Selon notre tradition – affirme le texte – les communautés ont pour guide un confrère prêtre qui, par la grâce du ministère sacerdotal et l'expérience pastorale, soutient et oriente l'esprit et l'action de ses frères. » (C 121) Combien éclairant est ce texte constitutionnel qui nous accompagne jusqu'au CG29 où, parmi les questions juridiques, nous aurons également la tâche d'« assumer » le Rescrit Pontifical sur le service de l'autorité.

Cet élément caractéristique de notre tradition communautaire assure l'originalité pastorale qui nous caractérise. Notre Congrégation n'est ni strictement « sacerdotale », ni simplement « laïque », ni même proprement « indifférente ». Les membres sont « des clercs et des laïcs qui vivent la même vocation dans une fraternelle complémentarité. » (C 4) Chacun est conscient d'être un membre coresponsable du « tout », avant de se considérer comme clerc ou laïc.

Un mot pour conclure

La brève contemplation du chemin de formation du texte constitutionnel, le dénouement des articulations du texte et les points essentiels que contiennent les Constitutions ne peuvent manquer de nous enthousiasmer. Vraiment, le don reçu est génial !

Nous ne pouvons manquer de conclure, comme nous l'avons commencé, en rappelant le Préambule du texte des Constitutions : la persévérance dans la vie qui conduit à la communion

avec le Père dans la fidélité. *C'est incroyable de lire Don Bosco qui, par écrit, nous précède.* Dans son testament spirituel, Don Bosco nous a laissé écrit : « Si vous m'avez aimé dans le passé, continuez à m'aimer dans l'avenir, par l'exacte observance de nos Constitutions. »

Dans la profession religieuse, chacun de nous s'est offert « totalement », c'est-à-dire sans réserves ni réductions, confiant, malgré sa faiblesse, dans la grâce de Dieu, dans l'intercession de Marie, dans les Protecteurs de la Congrégation et dans la coexistence quotidienne avec ses confrères, qui « l'aident à être fidèle » (cf. C 24).

Considérant donc que c'est Dieu qui consacre dans la profession, les Constitutions nous assurent à juste titre que « notre persévérance s'appuie totalement sur la fidélité de Dieu qui nous a aimés le premier, et elle est entretenue par la grâce de sa consécration. » (C 195) De plus, et il convient de le souligner, « elle est aussi soutenue par l'amour que nous portons aux jeunes auxquels nous sommes envoyés. » (C 195) Entre « fidélité » et « persévérance », il y a un rappel mutuel et un complément d'attitudes qui constituent le sens intégral et la valeur de la vie de notre « réponse toujours renouvelée à l'alliance particulière que le Seigneur a scellée avec nous. » (C 195)

Voici, en bref, le vrai secret de notre avenir : assimiler les Constitutions et les pratiquer avec fidélité et persévérance car elles sont pour nous « un chemin qui conduit à l'Amour » (C 196).

Je voudrais conclure ce bref parcours par la prière – en la reprenant dans son intégralité – qui a été incluse dans l'introduction du texte des Constitutions renouvelées de 1984. Une confiance de chacun d'entre nous dans l'accomplissement de sa vocation.

Nous te rendons grâce, Père,
de nous avoir appelés par notre nom, un par un,
de tous les continents,
à être dans ton Église signes et porteurs de ton amour.
Pour nous aussi,
tu as fait jaillir du cœur même du Christ, ton Apôtre,
cette charité pastorale
qui caractérise notre apostolat dans l'Église,
par le don de prédilection pour les jeunes.
Nous T'adorons avec une filiale gratitude,
car ton Paraclet, l'Esprit du Seigneur,
nous accompagne de sa grâce de consécration
pour nous faire vivre chaque jour la plénitude de notre don,
en renouvelant le mystère d'Alliance de notre baptême
pour son expression plus profonde et plus totale.

Accorde-nous, Père miséricordieux,
de parcourir jusqu'à son terme, sous la conduite de Marie,
le chemin qui conduit à l'Amour.
Dans la profession religieuse
tu as fait éclore en nous une exaltante nouveauté
qui est oblation, action de salut, liturgie de la vie.

Enseigne-nous,
à travers le projet de cette Règle,
à contempler le cœur sans partage de ton Fils unique :
pénètre notre liberté de la puissance de ton Esprit,
afin que nous tous qui sommes avec Don Bosco,
nous puissions accomplir fidèlement avec ton aide
ce que tu nous as donné de promettre avec joie.

Père Stefano Martoglio

1er novembre 2024

Solennité de la Toussaint

2.2 L'IMPORTANCE DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL, ENTRE CHARISME ET RÔLE INSTITUTIONNEL

Père Guido GARINO

Pour retracer la figure du Secrétaire Provincial (ci-après : SP), il pourrait probablement sembler superflu, étant donné le traitement étendu qui a déjà été fait de lui dans le CD « livre rouge », intitulé à juste titre « *Éléments juridiques et pratique administrative dans la gouvernance de la Province* ».[1]

Dans ce précieux texte, on expose avec précision à la fois les fonctions qui appartiennent constitutivement à l'activité du SP, et les caractéristiques personnelles qui doivent caractériser le sujet qui se prépare à exercer cette fonction publique ecclésiastique.[2]

Le but de ce texte est donc de présenter synthétiquement la figure du SP à travers une lecture juridique de ses fonctions, correspondant à cet ensemble de compétences, de tâches et d'attributions que les normes de la Congrégation et le Droit Canonique lui ont confié.

Enfin, une lecture qui, à travers les mêmes normes de référence, se veut un guide pour ceux qui travaillent dans la gouvernance de la Congrégation.

1. Les six fonctions caractérisantes

La fonction ecclésiastique publique que la Congrégation Salésienne confie au SP est clairement exprimée dans l'art. 159 des Règlements Généraux (ci-après : R) qui, divisé en deux pa-

[1] *Éléments juridiques et pratique administrative dans la gouvernance de la Province*, édité par M. STEMPEL et F. MARACCANI, Direzione Generale Opere Don Bosco, Rome 2004.

[2] Ibid. p. 45.

ragraphes, définit sa figure en ronde-bosse, lui confiant six fonctions spécifiques.

« *Un secrétaire est affecté au service du Provincial et de son Conseil ; il exerce une fonction notariale.*

Il assiste, sans droit de vote, à moins d'être l'un des Conseillers, aux séances du Conseil et il en rédige les procès-verbaux. Il est préposé aux archives de la Province; il rassemble et enregistre les données statistiques. Il est nommé par le Provincial, sur avis de son Conseil, et il reste en charge ad nutum. »

Pour délimiter le champ d'application de l'exercice des fonctions assignées au SP, qui est principalement d'aider le Provincial et le Conseil Provincial dans la gouvernance et l'animation de la Province – toujours selon les dispositions de R 159 – est désigné l'article 164 des Constitutions Salésiennes (ci-après : C), auquel le même art. R 159 fait une référence explicite et directe.[3]

En effet, l'article constitutionnel cité ci-dessus est directement lié à une autre norme, afin de déterminer et de préciser ce que le législateur entend lorsqu'il parle, en particulier, de « gouvernance et d'animation de la Province » : c'est-à-dire « *collaborer avec le Provincial au développement de la vie et de la mission salésiennes, de l'aider à connaître les situations et à vérifier la réalisation du projet provincial, en lien avec les responsables et les commissions respectives.*»[4] Tout cela est également attribué au SP – ainsi qu'aux Conseillers Provinciaux – en tant que membre du Conseil Provincial lui-même.[5]

En parcourant les fonctions du SP contenues dans la législation des Règlements Généraux, il est défini qu'il est spécifiquement :

[3] Article 164 : « *Le Conseil aide le Provincial en tout ce qui regarde l'animation et le gouvernement de la Province. Il est convoqué et présidé par le Provincial, et se compose du Vicaire, de l'Économe et, en règle ordinaire, de trois ou cinq autres Conseillers.*» - CONSTITUTIONS DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, Éditions S.D.B., Édition hors commerce, Rome, avril 2015.

[4] R 155.

[5] C 164.

1) Au service du Provincial et de son Conseil
2) Agit en tant que Secrétaire
3) On lui attribue la fonction de Notaire dans la Province/ Vice-province
4) Intervient dans les sessions du Conseil Provincial[6]
5) Il est responsable des Archives Provinciales
6) Collecte et enregistre les données statistiques de la Province

Il convient maintenant de dire quelques mots pour commenter les fonctions énumérées ci-dessus, en faisant directement référence au contenu du « livre rouge » et au droit canonique, pour ne pas risquer de commettre des erreurs d'interprétation, sur les modalités d'action propres au SP.

Pour comprendre l'expression à partir de laquelle le SP est « *au service du Provincial et de son Conseil* » et « *exerce une fonction notariale* », il est nécessaire de se référer à toutes les normes constitutionnelles et réglementaires citées jusqu'à présent, afin de ne pas en déduire à tort qu'il est le secrétaire personnel du Provincial ou/et des membres de son Conseil. En effet, si dans le « livre rouge » avec une formule le SP est décrit comme un « *proche collaborateur du Provincial et de son Conseil* », et qu'il est donc à leur service, il est immédiatement précisé que « *par eux, il est au service de toute la Province* » ;[7] confiant ainsi à cette dernière clarification le profil public qui caractérise la figure du SP.

S'agissant donc de l'activité matérielle de « secrétaire » qui lui est confiée par les textes normatifs, il faut se référer principalement à l'activité qui se rapporte à la rédaction des procès-verbaux lors des réunions du Conseil Provincial. Cette activité est d'une importance fondamentale pour tout ce qui concerne

[6] Il est important de signaler ce qui est spécifié à cet égard par l'article 159 des Règlements : le SP est « *sans droit de vote, à moins d'être l'un des Conseillers* ». Pour le SP, il y a donc la possibilité de posséder la fonction supplémentaire de Conseiller Provincial. Évidemment, étant nommé *ad nutum*, il n'expire pas avec l'expiration éventuelle de la fonction de Conseiller.

[7] *Éléments juridiques...* p. 43.

les travaux du Conseil et l'exécution de ses décisions, car il ne s'agit pas seulement d'un organisme ecclésiastique, mais d'une importance civile dans de nombreuses parties du monde.

Parmi les fonctions assignées au SP, il y a celle d'être « *préposé aux archives de la Province* » : cela indique une activité de garde et de surveillance d'une grande importance non seulement pour la Province mais pour toute la Congrégation. Le P. Pierre Ricaldone, quatrième successeur de Don Bosco, « dans une circulaire sur les Archives des Maisons du 24 octobre 1943 avait écrit : « *Nos Archives fourniront, si elles sont bien organisées et mises à jour, des éléments et des données précieux, voire fondamentaux, pour la chronique de notre Société. À travers leur documentation, nos confrères auront non seulement devant eux, comme stimulant pour de nouvelles initiatives de zèle, le magnifique panorama des activités salésiennes multiformes, mais ils seront ramenés comme par la main aux sources les plus pures de l'esprit et de l'ardeur au travail de la Famille Salésienne.* »[8] Des paroles qui seront ensuite reprises de manière similaire par d'autres Recteurs Majeurs au cours de l'histoire salésienne.[9]

L'activité de conservation de la mémoire historique des activités et des personnes qui ont apporté le charisme salésien et l'œuvre salésienne à l'Église et au monde entier, est l'un des aspects les plus importants de la tâche du SP.

À cet égard, il faut aussi souligner avec conviction que la conservation de la mémoire historique contenue dans les archives provinciales est le résultat, en particulier, de la collaboration de tous ces confrères salésiens qui, dans les œuvres (les maisons salésiennes) ont documenté au fil du temps les événements importants, les personnes les plus charismatiques qui ont fait la grandeur de l'Œuvre, et par extension, de la Province et de la Congrégation Salésienne.[10]

[8] Ibid., p. 173. Cf. aussi *ACG* 120, p. 279.

[9] Cf. Père Egidio Viganò in *ACG* 314, pp. 48-49.

[10] Les principaux documents qui ne doivent jamais manquer dans les Archives d'une maison sont, outre ceux de la fondation et de l'érection de l'œuvre : les

Mais les Archives dont le SP a la charge ne sont pas seulement celles de la mémoire historique de la Congrégation (« archives historiques »), mais aussi celles, non moins importantes, de la mémoire actuelle : ce que l'on appelle les « archives courantes ». Ces archives « comprennent tous les documents qui sont encore fréquemment consultés et mis à jour, soit parce qu'il s'agit de documents de personnes vivantes (par exemple, des dossiers contenant les documents personnels des confrères), soit parce qu'il ne s'agit pas de dossiers définitivement fermés. »[11]

La pratique de la Congrégation se réfère ensuite, en la prenant comme normes internes, à la prescription du canon 489 §1 du Droit Canonique en vigueur, se référant aux Curies Diocésaines, et qui est donc également valable pour les Secrétariats Provinciaux qui doivent avoir *« des archives secrètes, ou du moins dans les archives ordinaires, une armoire ou un coffre parfaitement clos et verrouillé, inamovible, dans lequel seront conservés avec le plus grand soin les documents à garder secrets. »*

Une dernière fonction qui revêt également une importance particulière, en ce qui concerne la planification des activités et le « mouvement » du personnel de la Province, est celle relative à l'enregistrement et à la collecte de données statistiques. Cette activité devient absolument nécessaire et fondamentale à deux moments de la vie et de l'histoire d'une Province : à la fin de chaque année, lorsque ce qu'on appelle le « flash » est demandé,[12]

formulaires de nomination des Directeurs qui se sont succédé dans la Maison ; la liste annuelle complète des confrères de la Maison, avec les fonctions occupées ; les procès-verbaux du Conseil de la Communauté ; la chronique de la Maison ; les lettres mortuaires des confrères de la Province ; les observations laissées par le Provincial (ou par le Visiteur Extraordinaire) à la fin de la Visite provinciale ; la correspondance du Recteur Majeur ou du Provincial, qui présente un intérêt particulier pour la Maison. Les circulaires du Provincial seront utilement conservées ; la liste mise à jour des Anciens Elèves de la Maison et des Salésiens Coopérateurs ; la liste mise à jour des bienfaiteurs de la Maison.

[11] *Éléments juridiques...* p.174.

[12] La photographie de la Province définie au 31 décembre de l'année qui vient de s'achever.

et au terme du sexennat, lorsque l'« état de la Congrégation » doit être établi en vue du Chapitre Général.

Référence du code

D'une nature tout à fait différente par rapport à celles qui ont été traitées précédemment, parmi les fonctions attribuées au SP, celle qui est précisée par *R* 159, dénommée *« fonction notariale »*, se distingue par son importance, sa responsabilité et sa complexité. La fonction notariale, comme le souligne notre « Livre Rouge », fait référence à la fonction de « notaire » ou de « chancelier » dans la communauté provinciale.[13]

Avec une grande intuition, les Supérieurs Généraux ont associé la figure du SP à celle du *Chancelier de la Curie (épiscopale),* dont on peut donc affirmer qu'il est son homologue dans le Diocèse. Cette association n'est pas sans fondement, si l'on considère que le Code de Droit Canonique de 1983 (ci-après CIC83) consacre cinq canons à cette figure (can. 474 ; 482-485 CIC83).

Ainsi, en réalisant l'analyse textuelle de la norme tirée des Règlements Généraux (*R* 159) en liaison avec celles contenues dans le Code de Droit Canonique, on peut constater la nette conformité des deux figures (SP/Chancelier Épiscopal), qui se réfèrent toutes deux à un office ecclésiastique précis, selon la prescription du can. 145 CIC83.

La synopsis des deux normes citées nous donne, avec une clarté singulière, des termes de valeur équivalente tels que **notaire**, **secrétaire** et **archiviste**, tandis que d'autres termes établissent un *modus operandi* égal (soin et compilation des actes). La présence de ces termes, auxquels se réfèrent et qui sont ensuite réglementés par les canons du CIC83 pour la figure du Chancelier de la Curie, revêt une valeur interprétative évidente également pour notre *R* 159 ; comme on peut le voir, en effet, le

[13] *Éléments juridiques...* p. 43.

même article des Règlements Généraux ne précise pas le sens de la « fonction notariale » attribuée au SP, déléguant ainsi l'ensemble de la discipline *tout court*, aux canons du CIC83.

R 159	Can. 482 CIC 1983
Un **secrétaire** est affecté au service du Provincial et de son Conseil ; il exerce une **fonction notariale**. Il assiste, sans droit de vote, à moins d'être l'un des Conseillers, aux séances du Conseil et il en *rédige les procès-verbaux*. Il est préposé aux archives de la Province ; *il rassemble et enregistre les données statistiques*. Il est nommé par le Provincial, sur avis de son Conseil, et il reste en charge ad nutum.	§ 1. Dans chaque curie sera constitué un chancelier dont la fonction principale, à moins que le droit particulier n'en dispose autrement, est de *veiller à ce que les actes de la curie soient rédigés et expédiés, et conservés* **aux archives de la curie**. § 2. Si cela paraît nécessaire, un adjoint peut être donné au chancelier qui portera le nom de vice-chancelier. § 3. Le chancelier comme le vice-chancelier sont par le fait même **notaires** et **secrétaires** de la curie.

2.1. L'Acte juridique au sein du Secrétariat Provincial

La question qui se pose souvent, en ce qui concerne la fonction notariale du SP, est de savoir si celle-ci est simplement liée à la compilation, à la garde et à l'envoi des actes juridiques de la Province ou si elle se rapporte également à la production d'autres actes qui ne peuvent pas être correctement définis comme juridiques.

Pour répondre à la question, essayons d'abord de clarifier ce que l'on entend par « acte juridique » de la Province.

Le terme est composé de deux parties : « Acte » et « Juridique ».

La définition d'un acte en elle-même peut sembler assez générique, si elle n'est pas corrélée à une autre réserve, néanmoins il est possible de définir à la lumière des règles du CIC83 un acte comme « *[...] la réalité concernant l'acte et l'action de*

l'homme (son acte) et peut désigner soit le fait même de l'accomplissement d'une action par un sujet (par exemple, « Acte humain », can. 171 ; « Acte liturgique », can. 382 et 904 ; « Acte de contrition », can. 962), et la manière dont une action doit se dérouler (par exemple, « Acte collégial », can. 337), et l'expression documentaire d'une action donnée. La notion d'acte entendue ici est d'abord celle-ci, c'est-à-dire la notion documentaire ».[14]

Et c'est précisément à partir de la nature d'un acte documentaire, proprement défini comme tel, qu'il est possible d'établir quels sont tous les autres actes qui caractérisent l'activité propre à la « fonction notariale » à laquelle renvoie *R* 159.

Tout d'abord, il y a les « actes juridiques » qui sont identifiés par le can. 474 CIC83 comme les actes qui « *ont un effet juridique par leur nature* »,[15] et qui, par la disposition du même canon, doivent être signés non seulement par l'Ordinaire, mais aussi par le Notaire ;[16] la signature apposée par le Notaire (que, comme nous le savons, les Règlements Généraux identifient dans la figure du SP) nous vous rappelons qu'elle est nécessaire *ad liceitatem,* c'est-à-dire pour garantir l'intégrité et la complétude de l'acte juridique.[17] Ensuite, il y a d'autres actes, définis-

[14] M. Mosconi, *Gli atti di curia : dall'istanza alla notifica ; protocollo e archivi,* in Quaderni di Diritto Ecclesiale, 23 (2010), p. 101-125.

[15] En réalité, le texte latin du can. 474 est plus significatif pour donner la définition d'un acte juridique que la traduction officielle dans la langue ; en fait, le canon définit les actes juridiques comme « *quae effectum iuridicum habere nata sunt* », c'est-à-dire les actes qui sont « nés » pour avoir un effet juridique.

[16] « *Les actes de la curie destinés à avoir effet juridique doivent être signés par l'Ordinaire dont ils émanent, et ceci pour la validité, et en même temps par le chancelier de la curie ou par un notaire ; mais le chancelier doit faire connaître les actes au Modérateur de la curie.* » can. 474 CIC83.

[17] 5 [1973], p. 226 ; 14 [1982], p. 213 : « *Claritatis et certitudinis iuridicae causa, dicatur an subsignatio cancellarii vel notarii Curiae eorumque qui vices ipsorum agunt, sit ad validitatem.* [Dans un souci de clarté et de sécurité juridique, il convient de préciser si la signature du chancelier ou du notaire de la Curie et de ceux qui agissent en leur nom est valable.] ***D.*** *Textus mutandus non videtur, quia patet solummodo Ordinarii subsignationem requiri ad validitatem* » [Le texte ne semble pas devoir être modifié, car il est clair que seule la signature de l'Ordinaire est requise pour la validité].

sables comme accessoires, qui ne sont pas proprement juridiques, mais qui font partie du travail SP lui-même et dont la fiabilité et l'origine doivent être vérifiées par lui, avec l'apposition de la signature nécessaire d'« authenticité ».

Traitons maintenant de la première catégorie d'actes, les actes juridiques, qui est composée des actes administratifs singuliers que l'Ordinaire (Provincial/Visiteur) a le pouvoir d'imposer. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- Le **décret singulier**, qui est défini par le can. 48 CIC83 comme : « *Par décret particulier on entend l'acte administratif émis par l'autorité exécutive compétente par lequel, selon le droit, pour un cas particulier, est prise une décision ou est pourvu à une situation qui ne présupposent pas de soi une requête.* »
  Ce type de document est mentionné de manière générique dans les actes de nomination, de radiation, d'érection canonique, d'extinction, de confirmation, de révocation, de substitution, d'autorisation, etc., liés aux possibilités de décision que les Constitutions confient au Provincial/Visiteur avec son Conseil.
- Le **précepte singulier**, défini par le can. 49 CIC83 comme : « *Un précepte particulier est un décret par lequel il est imposé, directement et légitimement, à une ou plusieurs personnes déterminées, de faire ou d'omettre quelque chose, surtout pour urger l'observation de la loi.* »
  Ce type d'acte désigne les ordres à suivre, ou les interdictions à suivre, imposés à une personne déterminée ou à plusieurs personnes.
- La **dispense** : une figure juridique spécifiée par le canon 85 CIC83 comme : « *La dispense, ou relâchement de la loi purement ecclésiastique dans un cas particulier, peut être accordée, dans les limites de leur compétence, par ceux qui détiennent le pouvoir exécutif, et aussi par ceux à qui le pouvoir de dispenser appartient explicitement ou implicitement, en vertu du droit lui-même ou d'une délégation légitime.* »
  Le Supérieur à la tête de la Circonscription territoriale, en

tant qu'Ordinaire religieux,[18] peut donc dispenser de certaines normes purement ecclésiastiques liées à la vie religieuse,[19] mais non des normes procédurales et pénales et de celles pour lesquelles la dispense est réservée.

Parmi les actes que nous avons ensuite définis comme accessoires et qui, bien qu'ils n'aient pas *de sens strictement juridique*, font partie intégrante de l'activité de secrétariat et de notariat du SP, il y a :

- Actes du magistère du Provincial ou du Visiteur (lettres aux confrères de la Province, plans pastoraux, discours, etc.).
- Actes du Chapitre Provincial en tant que POP (Projet Organique Provincial – POI en italien), PEPS (Projet Éducatif et Pastoral Salésien).
- Actes de consultation à l'intention de la gouvernance de la Circonscription.
- Demandes au Recteur Majeur et au Conseil Général.
- Correspondance officielle avec les Autorités ecclésiastiques et civiles.
- etc.

Sur tous ces types d'actes, il est bon que le SP exerce toujours sa fonction de vérification de l'authenticité et de certification du respect des règles de procédure qui en ont guidé la constitution ; pour ce faire, la signature du SP sur les actes en est une attestation suffisante.

Pour compléter le discours, un aspect sur lequel il est encore nécessaire de s'attarder, dans le contexte que nous analysons, est celui relatif à la disposition du can. 482§1 dans lequel

[18] Pour identifier qui sont les Ordinaires, selon le Droit Canonique, il faut se référer à la définition contenue dans le can. 134 CIC83 ; le canon 134 peut également être lu conjointement avec le can. 596§2 CIC8 qui traite du pouvoir de gouvernance dans les Instituts de Vie Consacrée

[19] Par exemple, l'octroi de *l'absentia a domo* [absence de la maison], en tant que dispense *ad tempus* [pendant un temps, provisoirement] de l'obligation de vivre en communauté, soit la dispense (*pro tempore* – pour un temps donné) de la prière de la Liturgie des Heures, etc.

il est établi que la tâche principale du Chancelier (nous lisons toujours SP) est de *« veiller à ce que les actes de la curie soient rédigés et expédiés »* (*redigantur et expediantur*).

Tout d'abord, il convient de souligner qu'il s'agit ici d' « actes » génériques et non spécifiquement d'actes juridiques : nous pouvons donc inclure dans la liste des actes en question, tous les actes documentaires relatifs à l'activité du Secrétariat Provincial.

L'aspect de cette discipline qui nous concerne le plus directement est celui relatif au soin de « l'exactitude » des actes : la fonction du SP vise précisément à s'occuper de la rédaction et de la préparation de l'acte documentaire lui-même, qu'il soit légal ou non.

Nous pouvons synthétiser ci-dessous, sous trois formes différentes, les actions et les actes auxquels le SP doit directement prêter son soin pour la rédaction et la préparation, en référence au devoir que le canon 482§1 CIC83 lui confie :

a. **Actes impliquant toute la Province** : le SP doit vérifier et garantir que la rédaction de ces actes est effectuée conformément aux normes et pratiques que la Congrégation fournit.[20]
b. **Actes à décider en Conseil Provincial** : ils doivent être préparés par le SP en veillant à ce qu'aucun des documents nécessaires et requis ne soit omis.
c. **L'exhaustivité et la légalité des actes** : une opération déjà vue ci-dessus, pour laquelle le SP a la tâche de vérifier que le contenu (substance) de chaque type d'acte produit par les différents sujets institutionnels de la Province, ainsi que les modalités de constitution (formalités), sont toujours respectés.

[20] À titre d'exemple, on peut citer les consultations en vue des nominations (Provinciaux, Directeurs, Conseillers, etc.) : le SP a le devoir de certifier que ces consultations : A) ont tout d'abord été effectuées ; B) que les résultats obtenus sont conformes aux données contenues dans les formulaires (de consultation) examinés.

2.2. La « *pubblica fede* » [= qui fait officiellement foi]

Enfin, nous voudrions commenter brièvement une expression qui revient fréquemment dans les textes réglementaires, car elle est indissociablement liée à l'identité notariale du SP ; cette expression est contenue dans le « livre rouge » lorsqu'il est dit que : « *sa signature, sur les actes qui l'exigent, témoigne publiquement de la régularité de la procédure* » ;[21] ainsi le canon 482§1 CIC83, signale en même temps que l'écrit ou la signature du Chancelier sont de « *pubblica fede* » (= font officiellement foi).

L'expression juridique « *pubblica fede* » (= qui fait officiellement foi) doit être considérée comme applicable lorsque, dans l'exercice de la production de certains actes, la création de certains effets juridiques est attribuée au SP.[22]

La « *pubblica fede* » en vient donc à être configurée comme une exigence d'authenticité et de véracité de tout ce qui est contenu dans un acte, et que seul le SP dans sa fonction notariale a la possibilité de garantir.

Le canon 1437§2 CIC83 énonce explicitement : « *Les actes que dressent les notaires font officiellement foi.* » Par conséquent, la garantie de ce « *faire officiellement foi* » est une fonction précise du SP : « *Lorsque celui-ci certifie, en bonne et due forme et au regard des actes requis par sa fonction [...], l'authenticité d'un écrit ou d'un acte, son attestation fait officiellement et pleinement foi, pourvu que la foi accordée porte directement sur des actes accomplis en sa présence.* »[23]

[21] *Éléments juridiques...* p. 43.

[22] Mais il convient également de préciser que tous les actes écrits ou signés par le SP ont des effets juridiques directs ou indirects. Par effets juridiques indirects, j'entends les actes (par exemple, les consultations pour les nominations) qui ne produisent pas en eux-mêmes, *tout court*, des conséquences juridiques, mais qui, sous réserve de rédactions ultérieures (par exemple, l'approbation des Supérieurs Généraux), donnent lieu à d'autres actes de type normatif (par exemple, les décrets de nomination).

[23] L. DEL AMO, Commentaire du can. 1437, dans le Code de Droit Canonique, Coletti a San Pietro – LEV, VIII éd. 2022, p. 976.

3. Déontologie du Secrétaire Provincial

Après avoir procédé à l'examen des fonctions spécifiques du SP, il convient encore de rappeler deux aspects connaturels à sa figure, car ils définissent son identité morale et déontologique : si le premier aspect est directement tiré de la législation canonique, le second est tiré des « bonnes pratiques ».

Nous lisons dans le can. 483§2 CIC83 que « *Le chancelier et les notaires doivent être de réputation intacte et au-dessus de tout soupçon* ». Cette norme est reprise dans notre « Livre Rouge », rappelant qu'« *étant un homme de confiance du Provincial et de son Conseil (il est «leur main et leur mémoire», comme on l'a dit), le Secrétaire doit se distinguer par sa collaboration fidèle et loyale, son humble dévouement, sa prudence et son équilibre. Comme son nom l'indique («a secretis»), il doit être un homme discret, capable de garder des secrets, à la fois aimable et capable d'entretenir des relations. Un aspect à souligner : en tant que participant aux réunions du Conseil, il devra être extrêmement discret quant aux questions traitées au Conseil et aux processus de discernement qui y sont menés.* »[24]

La deuxième indication que fournit le « Livre Rouge », et qui se réfère à la préparation spécifique du SP, est que « *pour sa responsabilité de «notaire», il est indispensable que le Secrétaire ait une bonne connaissance du Droit Canonique et du Droit propre à notre Société : en effet, il est souvent appelé à indiquer les obligations requises par le Droit pour la validité des actes ; pour certaines pratiques juridiques, en particulier, le Secrétaire a habituellement le rôle d' «actuaire».*»[25]

D'une manière synthétique, en voulant reprendre point par point les fonctions relatives à la figure du SP, mise en évidence par les normes canoniques et les normes propres à la Congrégation Salésienne que nous avons examinées, nous pouvons indiquer les aspects caractéristiques suivants :

[24] *Éléments juridiques...* pp. 45-46
[25] *Éléments juridiques...* p. 45

- La nomination du SP relève de la responsabilité du Provincial et de son Conseil et reste *ad nutum*.
- Les SP ont compétence (soins) sur tous les actes de la Province qui ont valeur d' « *acte public* ».
- Il est du devoir du SP, en particulier, d'enregistrer les actes, de préparer les décrets, les ordonnances et tous les documents remis par le Supérieur et son Conseil.
- Ce que le SP rédige ou signe fait officiellement foi (*pubblica fede*).
- Le SP est responsable de la garde minutieuse des actes et documents de la Province contenus dans les différentes archives.
- Les SP doivent être de réputation intègre et au-dessus de tout soupçon, et posséder une bonne connaissance du Droit Canonique.

4. Conclusion

Il est évident que, en raison de l'ensemble des activités hautement qualifiées qui lui sont confiées, le Secrétaire Provincial pourra acquérir la conscience et la pratique de son action au fil du temps, car l'instruction juridique (souhaitée et indispensable) n'est pas à elle seule pleinement suffisante pour consolider pleinement ses fonctions.

Arrivés donc à la fin de cet exposé, et voulant tirer une conclusion globale en considérant l'importance de la figure du SP, nous pouvons dire à juste titre qu'il « *ne peut pas être seulement le notaire et l'archiviste, mais doit assumer le rôle de point de référence unitaire habituel pour toutes les tâches qui, ensemble, constituent la procédure à observer pour la préparation des actes* »[26] de la Province/Vice-province. En particulier, et en général, il doit aussi être un point de référence pour le fonctionnement correct et ordonné de l'Administration dans la Circonscription.

Rome, le 8 décembre 2024
Solennité de l'Immaculée Conception

[26] M. Mosconi, op. cit., p. 109

4.1 Chronique du Vicaire du Recteur Majeur

Le 16 août, lors de la célébration eucharistique de clôture du Synode des Jeunes au Colle Don Bosco, le Vicaire du Recteur Majeur a commencé son service de coordination de la gouvernance par intérim de la Congrégation, à la fin du mandat du P. Ángel Fernández Artime, jusqu'à la célébration du CG29 qui débutera le 16 février 2025.

Il est ensuite retourné au Sacré-Cœur à Rome pour coordonner certaines rencontres et accompagner la Congrégation dans son cheminement.

À la fin du mois d'août, le Vicaire s'est rendu à Fátima pour participer au Congrès Mondial de l'ADMA. Un moment très bien préparé et bien organisé, au cours duquel, dans ce magnifique Sanctuaire marial, il a vécu cet événement de grâce avec de nombreux membres de la Famille Salésienne.

De retour à Rome, il est reparti, le 5 septembre, pour la célébration du Centenaire de la présence salésienne en Slovaquie. Les journées de célébration du Centenaire de la Province slovaque ont été une occasion précieuse pour le P. Stefano de faire l'expérience directe de la vivacité du charisme sur cette terre et de la capacité d'inculturation des fils de Don Bosco, qui y ont été appelés, il y a un siècle, par l'ensemble des Évêques de Slovaquie.

De retour à Rome, le Vicaire partit pour Mexico, le 10 septembre. Il est resté au Mexique, province MEM, jusqu'au 18 septembre. Cette visite d'animation avait une raison précise : animer la consultation pour la nomination du nouveau Provincial MEM. Cette tâche avait été assumée par le Vicaire avant les décisions relatives à la création de Don Ángel comme cardinal, de sorte qu'elle faisait également partie d'un calendrier chargé. Ce fut une grande occasion pour le P. Stefano de connaître cette importante Province, son histoire et les défis futurs que le charisme salésien affronte au Mexique en ce moment.

La consultation pour le nouveau provincial s'est développée entre des rencontres, des assemblées de

confrères, des visites de maisons et des célébrations diverses jusqu'au 18 septembre, jour du retour du Vicaire en Italie.

De retour à Rome, le P. Stefano a passé une dizaine de jours au Sacré-Cœur, où il a également pu rencontrer la Commission Juridique Précapitulaire, et la Commission Précapitulaire, pour voir le gros travail que les confrères accomplissaient en préparation du CG29.

Du 27 septembre au début d'octobre, le Vicaire s'est rendu au Valdocco et au Colle, pour une série de rencontres. Le point central de ces journées a été la rencontre avec les missionnaires en partance, se préparant à la remise du Crucifix, et la célébration liturgique dominicale, avec Mère Chiara, qui a connu une grande affluence. La remise des Crucifix et le départ des Missionnaires sont toujours un grand signe d'espérance et de vitalité, dans la fidélité à Dieu et à Don Bosco, pour la Congrégation et pour toute la Famille Salésienne.

À partir du 30 septembre, après le dimanche de la remise des crucifix, le P. Stefano a eu des rencontres avec les communautés animatrices des lieux salésiens du Valdocco, de Marie Auxiliatrice et du Colle Don Bosco. Une occasion de vérifier, d'accompagner et d'aider dans le service très important d'animation des lieux salésiens qu'offrent ces confrères.

Dans les premiers jours d'octobre, le Vicaire a pu participer au Congrès Mondial des Anciens Élèves au Valdocco. Un moment de communion dans l'esprit de la Famille Salésienne dans un congrès très bien préparé, célébré dans le meilleur endroit qui soit, dans l'esprit de Carlo Gastini : le Valdocco.

Le 6 octobre, le P. Stefano est retourné au Sacré-Cœur de Rome et a participé les jours suivants à la réunion de coordination des Conseillers de Secteur. Deux jours de travail, de réflexion et de planification, avec l'accomplissement de nombreuses pratiques d'administration ordinaire pour les Provinces de la Congrégation.

Dans les jours du 17 au 20 octobre, le Vicaire a été l'invité de la Province IVE pour participer à la célébration de deux Centenaires : la maison de Pordenone et la maison de Belluno. Chaque Centenaire est toujours l'occasion de rendre grâce à Dieu pour sa fidélité et de poursuivre le chemin

de fécondité des œuvres dans les contextes territoriaux où elles se trouvent. Ces deux Centenaires ont souligné la vitalité des deux maisons.

Le 23 octobre, le P. Stefano a pu participer à la célébration de l'inauguration de l'année académique de l'UPS, en présidant l'Eucharistie et en participant au discours inaugural de l'année académique, à la fin duquel il a officiellement déclaré l'année académique ouverte.

Au cours des dix premiers jours de novembre, le P. Stefano a pu partager une rencontre avec le groupe de confrères qui travaillaient à la révision de la *Ratio*, puis prendre trois jours de congé pour réfléchir et rédiger des documents pour la Congrégation.

Au cours de cette période, le Vicaire a eu une rencontre avec les deux cours pour Secrétaires Provinciaux, organisés par le Secrétaire Général à l'UPS.

Le 17 novembre, le Vicaire a participé à la rencontre de formation des Maîtres de Novices à Genzano.

Du 20 au 22 novembre, le P. Stefano a participé à l'Assemblée des Supérieurs Majeurs (USG) pour discuter du cheminement de la vie religieuse dans la vie de l'Église, en écoutant et en recevant des mises à jour intéressantes sur le Synode (sur la synodalité) qui vient de se terminer.

Le 26 novembre, le Vicaire a présidé la Consulte des lieux salésiens, au Valdocco, avec le Conseiller pour la Pastorale des Jeunes et le Conseiller Régional de la Région Méditerranée, pour travailler à la rédaction d'une nouvelle version des « lignes directrices pour les lieux salésiens ». Ont participé à la rencontre le Provincial ICP et les confrères appartenant aux communautés de Colle Don Bosco, Chieri et Valdocco Marie Auxiliatrice.

Le premier jour de décembre, le P. Stefano a participé à une célébration eucharistique pour le 90ème anniversaire de Son Éminence le Cardinal Tarcisio Bertone. Le 2 décembre, la session d'hiver du Conseil Général commença, la dernière du sexennat.

4.2 Chronique des Conseillers Généraux

Le Conseiller Général pour la Formation

Au cours de la session d'été 2024 du Conseil général, le P. Ivo Coelho, Conseiller Général pour la Formation, avec son équipe, a participé à des séances de formation pendant le cours pour les nouveaux Provinciaux, a présidé la réunion du « Curatorium » de la Communauté Z. Namuncurá (UPS -Rome) et a participé à une réunion du groupe du personnel UPS.

Lors de la session d'été du Conseil général, il a été décidé de ne pas promulguer la *Ratio* pendant le sexennat en cours, principalement en raison du manque de temps pour l'étudier.

Du 19 au 21 juillet 2024, le P. Ivo a participé, avec le Recteur Majeur et son Conseil, à 4 jours de retraite spirituelle à San Biagio sopra Subiaco, où les FMA ont une maison de spiritualité.

Le 3 août, le Conseiller est parti pour Jakarta - Indonésie en vue de participer au Congrès des Salésiens Coadjuteurs de la Région Asie Est - Océanie (5-8 août 2024). Il a également profité de l'occasion pour visiter le noviciat de Tigaraksa et la communauté du postnoviciat de Wisma Jakarta, de la Vice-province de l'INA. Il a ensuite visité le noviciat et le postnoviciat interprovinciaux (INB-INP) à Nashik, et a participé à la réunion du « Curatorium » du prénoviciat interprovincial (INP-INB) à Loutolim, Goa (21 août).

De retour à Rome le 23 août 2024, le P. Coelho a repris le travail de révision de la *Ratio*, trouvant également le temps de visiter l'École Salésienne d'Accompagnement (SSA) (version en italien) au Colle Don Bosco du 6 au 9 septembre.

Du 16 au 22 septembre, le P. Coelho était au Mexique. Au cours de cette période, il a visité les maisons de formation (le noviciat de Coacalco (MEM), le prénoviciat d'Irapuato et le scolasticat de Théologie de Tlaquepaque, le CRESCO en son nouveau Siège de Tlaquepaque) et a rencontré les deux Conseils Provinciaux et les Commissions provinciales de formation. Le 22 septembre, il s'est rendu à Bogotá (Colombie) où il a visité le prénoviciat interprovincial (COB-COM) de Mosquera, avant de se rendre à Fu-

sagasugá pour la réunion de la Commission pour la Formation de la Région Interamérique. Il a été rejoint par le P. Guido Errico, qui revenait de la réunion de la Commission pour la Formation de la Région Amérique-Cône Sud à Campo Grande (Brésil).

Du 9 au 10 octobre, le Conseiller a participé à la rencontre du Vicaire du Recteur Majeur, le P. Stefano Martoglio, avec d'autres Conseillers de Secteur. Le 8 octobre, il a participé à une réunion avec l'équipe du Secteur de la Formation. Le P. Coelho devait se rendre à Jérusalem le 11 octobre, mais celle-ci a été annulée en raison de la situation de guerre en Terre Sainte et du manque de vols.

Du 18 octobre au 3 novembre 2024, un groupe de 14 Salésiens de toutes les régions et de l'UPS, avec le Conseiller et quelques membres du Secteur de Formation, ont travaillé sur le projet de la *Ratio*, dans le but d'améliorer le texte, qui sera ensuite présenté en deux langues, italien et anglais, au nouveau Recteur Majeur lors du CG29.

Du 4 au 6 novembre, le P. Coelho a participé, avec le P. Guido Errico, à la réunion annuelle de la Commission de Formation de la Région de l'Europe Centre Nord, qui s'est tenue à Munich.

Au cours de cette période, il a été représenté par d'autres membres du Secteur aux réunions des Commissions régionales pour la Formation à Calcutta (Inde) (31 juillet-3 août), à Ivato (Madagascar) (19-22 octobre) et à Dili-Comores - Timor Est (9-12 novembre). Cette petite équipe a également visité diverses communautés de formation.

Le cours pour les Maîtres des Novices s'est tenu à Genzano près de Rome, du 17 novembre au 7 décembre 2024, avec 33 participants. Le Conseiller y a participé du 17 au 24 novembre, rencontrant personnellement les Maîtres de Novices et faisant quelques interventions.

Le 7 décembre, le Conseiller a présidé le « Curatorium » de la Communauté pour les étudiants en théologie « Z. Namuncurá » – UPS-Rome.

Le Conseiller Général pour la Pastorale des Jeunes

Au cours des mois de juin et d'août 2024, les rencontres et les

réunions de coordination du Synode des Jeunes Salésiens (9-16 août, Valdocco et Colle Don Bosco) se sont poursuivies régulièrement : élaboration de l'*Instrumentum Laboris*, logistique, financement, inscriptions avec paiements. Dans le même temps, dix réunions de coordination avec l'équipe du Secteur ont été promues. Un bilan écrit complet de la période 2020-2025 du Secteur et un questionnaire de satisfaction envoyé à tous les jeunes délégués du monde entier ont été lancés en équipe. En même temps, des entretiens ont été réalisés avec des laïcs et des Salésiens pour la configuration de l'équipe du Secteur de la Pastorale des Jeunes.

Le P. Miguel Ángel a eu plusieurs réunions pour la coordination de DB Tech Europe. Il a également organisé la rencontre des responsables des Projets de Mobilité des Œuvres Salésiennes d'Europe qui a eu lieu à Malte (16-18 octobre) et à la rencontre des responsables salésiens des écoles d'Europe qui a eu lieu à Varsovie (29-30 novembre).

Le Conseiller pour la Pastorale des Jeunes a participé à la Visite d'Ensemble à l'UPS. Il a également effectué la Visite Extraordinaire dans dix maisons de la province ICP, au cours des mois de septembre à novembre. En outre, il est important de mentionner les rencontres avec le Conseil, les Directeurs, les jeunes du MSJ et les étudiants universitaires de l'ICP et, enfin, la Commission des lieux salésiens convoquée par le Vicaire du Recteur Majeur.

À l'occasion de la réunion de coordination du Conseil d'Administration de l'ITUS (22 juin), le P. Miguel Ángel a présenté au Siège Central une réflexion sur les défis de ce Secteur et sa coordination.

Avec l'équipe du Secteur, quelques publications ont été conclues : la recherche sur le bien-être émotionnel des enseignants et des élèves en Europe (par le département de psychologie du CES D. Bosco et le Secteur Pastorale des Jeunes) ; la carte et les conclusions des politiques provinciales en matière de protection de l'enfance ; le livre *Diamants Cachés* avec les rêves de 212 jeunes ; la documentation Flash 6 (*Là où Dieu nous veut*). Accompagner le premier rêve vocationnel et le numéro 7 (Réajuster et revitaliser les présences salésiennes. Lignes directrices pour l'accompagnement provincial).

Le Conseiller a ensuite coordonné la réunion régionale en ligne destinée aux Délégués à la Pastorale des Jeunes de différentes régions : Europe (4 et 5 décembre) et Amérique (7 au 9 septembre). Il a également tenu la réunion avec les Régions Afrique-Madagascar (Laos, 17 au 22 octobre), Asie Sud (Panjim, 1er au 4 novembre) et Asie Est-Océanie (Corée, 10 au 13 novembre) ...

Au niveau des voyages hors d'Italie, son implication s'est déroulée dans les rendez-vous suivants : visite d'animation à la Province URU (6-8 septembre) ; participation à la rencontre du Réseau Salésien Social America (Aparecida, 9-13 septembre). Le Conseiller Général pour la Pastorale des Jeunes a prononcé le discours d'ouverture à la Fête du Mouvement Salésien des Jeunes 2024 (29 décembre).

Le Conseiller pour la Pastorale de la Jeunesse a tenu également des réunions de coordination avec le Recteur Majeur, puis avec les autres Conseillers de Secteur (7 juin) et avec le VIS (10 juin).

Le P. Miguel Ángel est intervenu dans des temps de formation : nouveaux Provinciaux (13 juin et 13 décembre) ; l'équipe pastorale de BRE (3 juin), des Salésiens et laïcs de POR (25 juin), PER (25 juillet et 9 octobre) et COB (17 octobre) ; Conseil Provincial de SUO (7 novembre) ; Directeurs des écoles de SMX (20 novembre) et responsables régionaux et Comité national de l'AGESCI (Association des Scouts et Guides Catholiques Italiens - 14 décembre). Le Conseiller, dans le cadre de la formation, a offert deux matinées de formation au groupe des Maîtres des Novices (Rome-Genzano, 3 et 5 décembre).

Le Conseiller a participé aux réunions de coordination du cours d'Enseignement Supérieur pour les responsables des œuvres salésiennes en Europe promu par le Secteur de la Pastorale des Jeunes et l'UPS.

Au cours des derniers mois, le P. Miguel Ángel a coordonné la préparation du document « *L'École Salésienne* » ; « *Les Résidences Universitaires* » et « *Suggestions pour une conversion écologique dans les Œuvres Salésiennes* ». En même temps, il a recherché et impliqué des experts dans la révision du texte du manuel de santé mentale : « *Reconnaître et accompagner la santé mentale des jeunes* ».

Le Conseiller Général pour les Missions

Le Conseiller Général pour les Missions, le P. Alfred Maravilla, après la session d'été du Conseil Général, s'est rendu à São Paulo (Brésil) du 29 juillet au 1er août 2024 pour la rencontre interrégionale des Délégués Provinciaux à l'Animation Missionnaire (DIAM) des Régions Cône Sud et Interamérique. Du 3 au 7 août, il était au Myanmar où il a visité quelques lieux et célébré le 20ème anniversaire de la fondation de la Vice-Province. Au cours de son homélie, il a encouragé les confrères à être porteurs d'espérance dans une situation sociopolitique difficile. Du 7 au 10 août, il était à Hua Hin (Thaïlande) pour la réunion interrégionale des DIAM des Régions Asie Sud et Asie Est-Océanie. Il s'est ensuite rend au Laos où, les 10 et 11 août, il a visité la seule présence salésienne, un Centre de formation très apprécié par le gouvernement. Du 12 au 18 août, le Père a rendu visite à la Délégation du Soudan. Dans l'impossibilité de se rendre au Soudan, il a visité toutes les présences du Sud Soudan. Le P. Maravilla a ensuite présidé la réunion régionale des DIAM de la Région Afrique-Madagascar qui s'est déroulée à Upper Hill, Nairobi, du 18 au 21 août.

À partir du 25 août, il a rejoint l'équipe du Secteur des Missions pour animer le « *Corso Germoglio* » (cours missionnaire initial - « en germe ») pour les nouveaux missionnaires. Du 28 août au 1er septembre, il a rendu visite aux confrères et à notre présence au Sénégal, accompagné du Provincial, le P. Jésus-Benoît Badji. C'est là qu'il a pu apprécier le travail des Salésiens dans la construction d'une coexistence fraternelle entre chrétiens et musulmans, en particulier à travers les Centres de formation et les Oratoires. Les 1er et 2 septembre, il a visité notre nouvelle présence en Gambie. Du 4 au 9 septembre, il était à Madagascar pour une visite d'animation missionnaire. Le 8 septembre, il présidait la première profession de 14 novices. À partir du 15 septembre, il a accompagné l'équipe du Secteur Missions dans l'animation du Cours « Germoglio » et a inauguré le « *Corso Respiro* » (cours pour missionnaires déjà expérimentés – « second souffle » - 11 septembre-26 octobre), un cours de renouveau missionnaire avec 24 participants des 5 continents et

différents Groupes de la Famille Salésienne.

Après le départ des membres de la 155ème Expédition Missionnaire, le Conseiller Général pour les Missions a effectué une visite informelle dans la Province de Croatie du 1er au 4 octobre pour rendre visite à la famille des 4 missionnaires croates en partance. Le 6 octobre, il a officiellement ouvert notre présence en Grèce au cours d'une Eucharistie avec les deux premiers Salésiens arrivés pour étudier le grec moderne et résidant parmi les Frères Maristes.

Après avoir participé à la réunion des Conseillers Généraux de Secteur à la Maison Générale, le Conseiller Général pour les Missions était à Cracovie, en Pologne, pour la réunion interrégionale des DIAM des Régions Europe Centre-Nord et Méditerranée. Du 25 au 27 octobre, il était en Géorgie où les premiers Salésiens sont arrivés il y a 36 ans.

Du 4 au 7 novembre, le P. Maravilla a rendu visite aux confrères de l'Île Maurice où sont en cours les dernières étapes de la construction d'un institut technique. Du 12 au 14 novembre, il a présidé la réunion des Directeurs des Procures Missionnaires de la Congrégation à New Rochelle (USA). De là, il s'est rendu en Guadeloupe (France d'Outre-Mer), du 15 au 17 novembre, où il a pu apprécier le travail du premier groupe de Salésiens arrivés en 2020. Il s'est ensuite rendu en Uruguay, du 19 au 22 novembre. Il y a rencontré les novices du noviciat interprovincial, les jeunes adultes qui ont accompli le Volontariat missionnaire à l'étranger et d'autres animateurs. Du 23 au 29 novembre, il s'est rendu au Chili pour un pèlerinage sur les lieux liés aux premiers missionnaires de la Terre de Feu et de Punta Arenas.

Le P. Maravilla est retourné à Rome le 2 décembre pour participer à la session d'hiver du Conseil Général.

Le Conseiller Général pour la Communication Sociale

Après la Session Plénière du Conseil Général (juin-juillet 2024), le Conseiller Général pour la Communication Sociale, le P. Gildasio Mendes dos Santos, a participé à la Conférence Mondiale sur la Communication Sociale, du 1er au 7 août, sur le thème *« Façonner l'Avenir »*, à l'Université Pontificale Salésienne

(UPS), avec les Délégués pour la Communication Sociale des Provinces Salésiennes du monde entier. Du 8 au 10 août, le Conseiller a rencontré, à la Maison Générale du Sacré-Cœur, les Délégués Régionaux à la Communication, pour l'évaluation de la Rencontre et le partage de certains projets en cours dans leurs Régions propres.

Le 14 août, le P. Gildasio s'est rendu à Turin et au Colle Don Bosco pour participer au Synode Salésien des Jeunes et aux célébrations de la fête de Don Bosco et à la Messe de conclusion du mandat du Recteur Majeur, le Cardinal Ángel Fernández Artime.

Le 3 septembre, à Rome, le Conseiller a rencontré la Commission pour la révision du nouveau document de Communication Sociale. Les 8 et 9 septembre, il a participé à une réunion en ligne avec les membres du Secteur et les Coordinateurs de la Communication des Régions pour l'examen du premier semestre 2024 et la planification du second semestre 2024. Le 14 septembre, le Conseiller s'est rendu à São Paulo, au Brésil, pour rendre visite à sa famille, avant de revenir à Rome, le 2 octobre.

Le 3 octobre, le Conseiller a participé à une réunion en ligne avec la Commission Internationale sur l'Intelligence Artificielle (ISCAI) pour rédiger la Charte sur l'IA pour la Congrégation Salésienne.

Le 14 octobre, le P. Gildasio est parti pour Bangalore, en Inde, au nom du Recteur Majeur, pour commencer la Visite Extraordinaire du 16 octobre au 27 novembre ...

Le 24 novembre, au « Collège Saint-Jean » de Bangalore, il a participé à l'ouverture de la Conférence Nationale des Médias Catholiques *« Illuminaire 2024 »*, organisée par le Secteur Communication de la Congrégation Salésienne et le Dicastère pour la Communication du Vatican.

Le 27 novembre, le P. Gildasio est revenu au Sacré-Cœur de Rome pour participer, à partir du 2 décembre, à la session d'hiver du Conseil Général.

L'Économe Général

Au début du mois d'août 2024, M. Jean-Paul Muller, Économe Général, a participé à l'ouverture du Congrès des Communications Sociales à l'Université Salésienne de Rome et au Conseil de Surveillance de la fondation *Pro Universitate.*

Le 4 août, il a été invité à la rencontre des Coadjuteurs de la Région Asie Est-Océanie à Jakarta (Indonésie) où il a donné une conférence pour présenter sa vision de la vocation des laïcs dans l'Église et dans la Congrégation. Il a ensuite visité les centres salésiens des îles de Java et de Flores et s'est également arrêté à Bali. Le contraste entre les lieux riches en touristes et les zones qui sont encore structurellement pauvres pose un défi pour le travail éducatif et la formation professionnelle des jeunes en Indonésie.

Du 14 au 16 août, l'Économe Général était au Colle Don Bosco pour la conclusion du Synode Salésien des Jeunes, où il a également participé à la célébration de fin de mandat du Recteur Majeur, le Cardinal Ángel Fernández Artime.

À la fin du mois, à Rome, il a rencontré les confrères qui travaillent dans des conditions particulières.

Le 10 septembre, il s'est rendu à Bonn (Allemagne) où un nouveau Conseil de Surveillance a été nommé, et où a été évaluée une modification de la gestion structurelle.

De retour à Rome, M. Muller s'est rendu au Vatican pour discuter, dans certains secteurs, de quelques questions géopolitiques. Du 24 au 27 septembre, il était au Luxembourg pour accompagner la visite du Pape François.

Le reste du mois de septembre a été marqué par de nombreuses réunions du Conseil d'Administration, une participation active à une conférence sur l'Intelligence Artificielle en France, des visites de différents chantiers de restauration de bâtiments, des rencontres avec des bienfaiteurs de la Congrégation, etc. Le 30 septembre, l'Économe assiste aux funérailles du coadjuteur Tarcisio Gazzola de la Communauté des Catacombes de Rome.

Au début du mois d'octobre, il s'est d'abord rendu à Bonn, puis en Suisse pour rencontrer des experts en collecte de fonds. À Turin, il a présidé une réunion avec des architectes et des experts pour le développement de l'ancien bâtiment SEI au Corso Regina Margherita.

Au début de novembre, il était à New Rochelle pour la réunion des responsables des Procures Missionnaires qui relèvent directement du Recteur Majeur.

Par la suite, Jean-Paul Muller s'est rendu directement à Addis-Abeba pour visiter toutes les communautés de la Province d'Éthio-

pie et faire le point sur la situation actuelle après la guerre et d'autres défis avec les confrères et les responsables du lieu.

Le Conseiller pour la Région Afrique et Madagascar

Dans les premiers jours d'août 2024, le Père Alphonse Owoudou, Conseiller Régional pour l'Afrique et Madagascar, s'est rendu dans sa famille adoptive à La Spezia (Vezzano, Ligure). Du 13 au 16 août, il a participé au Synode Salésien des Jeunes au Colle Don Bosco où il a visité le noviciat et concélébré à la messe de clôture du mandat du Recteur Majeur, le Cardinal Ángel Fernández Artime.

Du 1er au 10 septembre, il a accompagné la Commission Juridique Précapitulaire dans l'étude de la matière préparatoire au Chapitre Général 29. Du 17 au 28 septembre, il a présidé la session de la Commission précapulaire, qui a commencé par une retraite spirituelle et s'est enrichie d'une visite à Subiaco, sur les traces de saint Benoît, et d'une rencontre avec les Sœurs Salésiennes FMA à San Biagio. La Commission, composée de 11 membres, a bénéficié du soutien du P. Stefano Vanoli, du P. Andrea Bozzolo et du P. Luca Barone, qui ont collaboré à la rédaction du *Strumentum laboris* (texte de travail). En raison de la situation critique en Haïti, le P. Morachel, Provincial, n'a pas pu être présent et a été remplacé par le P. Manolo Jiménez.

Du 3 au 5 octobre, le Conseiller Régional pour l'Afrique et Madagascar a visité le Scolasticat de Théologie Saint Thomas de Messine (Sicile) présidant la célébration eucharistique du 5 octobre, au cours de laquelle il a reçu la profession perpétuelle de 11 jeunes confrères. Le 18 octobre, il a participé à la conclusion de la Semaine Culturelle Africaine à la communauté Zeffirino Namuncurà, à Rome (UPS). Entre le 28 octobre et le 5 novembre, il s'est rendu à Madagascar pour la session plénière de la CIVAM (Conférence des Provinces et Vice-provinces d'Afrique et Madagascar), à laquelle ont participé 15 Supérieurs provinciaux et les Délégués élus pour le CG29. À cette occasion, il a rencontré les confrères et a organisé des moments spécifiques de discussion avec les Délégués. Le P. Joan Lluís Playà, Secrétaire pour la Famille Salésienne, a également

assisté à la session et il y a eu une intervention en ligne du P. Andrea Bozzolo, Recteur Magnifique de l'UPS, sur la collaboration de l'Afrique dans la préparation des ressources humaines pour l'université salésienne.

Le 15 novembre, le Conseiller a participé au deuxième Séminaire, au Sacré-Cœur, en vue du CG29, avec des interventions des P. Andrea Bozzolo, Zini, Bolis sans oublier Sœur Katia Roncalli, sur des thèmes tels que la grammaire de la vie spirituelle, les défis contemporains, les affections et les liens dans l'accompagnement des jeunes. Le 16 novembre, il a visité la communauté du Testaccio, participant à la Fête Africaine et offrant une réflexion sur le thème du CG29.

Au cours de cette période, le Père Alphonse a travaillé intensément au Siège avec les membres de la Commission Technique, en sa qualité de Régulateur du Chapitre Général, s'occupant de l'organisation logistique et liturgique, de la communication et de la préparation du système de traduction et de gestion numérique, en collaboration avec l'entreprise Creative Protocols et de nombreux confrères fortement engagés pour le CG29. Avec le Vicaire et le Secrétariat, il est resté en contact avec les Capitulaires, les autorités et les collaborateurs extérieurs, dont le P. Pascual Chávez et le P. Amedeo Cencini, ainsi qu'avec les Biblistes Salésiens (ABS) qui ont offert et continueront d'offrir une précieuse contribution spirituelle et formative au processus de discernement.

En décembre, avec les autres Conseillers, le Père Alphonse participe à la dernière session du Conseil Général.

Le Conseiller pour la Région Asie est-Océanie

À la fin de la Session d'été, les 29 et 30 juillet 2024°, le P. Joseph Nguyen Phuoc, Conseiller Régional, s'est rendu en Indonésie pour présider la Messe d'installation du nouveau Supérieur de la Vice-Province d'Indonésie (le P. Vincent Prastowo). Il est ensuite retourné au Vietnam pour accompagner le Conseil de la nouvelle Délégation du Nord-Vietnam à mettre en œuvre la décision du Recteur Majeur, prise après la Visite Extraordinaire de la Province du Vietnam en 2023. Cette décision a été prise au vu de la croissance actuelle et possible du charisme salésien dans la nouvel-

le Délégation en termes de vocations et d'œuvres pour les jeunes.

Le Régional a ensuite participé au Congrès des Salésiens Coadjuteurs qui s'est tenu à Jakarta, en Indonésie (5-9 août), en présence de quelques Conseillers Généraux et membres de la Maison Générale : M. Jean Paul Muller, le P. Ivo Coelho, M. Raymond et M. Dominique Nam. Ce fut une expérience merveilleuse pour environ une centaine de confrères salésiens, et beaucoup de jeunes, qui se sont réunis pour étudier la vie et les témoignages des confrères exemplaires : saint Artémide Zatti, le bienheureux Étienne Sándor et le vénérable Simon Srugi.

La Vice-province indonésienne, bien que petite (seulement 55 Salésiens), compte 15 confrères coadjuteurs. Le Congrès a été un événement coordonné par toute la Famille Salésienne en Indonésie, par les FMA, par les Salésiens Coopérateurs et les Anciens Élèves, et par l'ADMA. Ils ont affirmé que le Congrès n'était pas seulement pour les Confrères, pour les Salésiens, mais aussi pour toute la Famille Salésienne, puisque la Vocation des Confrères est aussi pour la Famille Salésienne.

Après cette expérience, de nombreuses Provinces ont pensé qu'elles pourraient organiser des rencontres de ce genre. Le Congrès a également décidé que la Province hôte du Congrès des Coadjuteurs 2028 sera la Corée.

Par la suite, en plus d'une semaine réservée aux deux réunions du « *Curatorium* » dans le nord des Philippines et à la Consultation pour le nouveau Supérieur de la Province des Philippines Nord (FIN) (21-28 octobre), du 10 août au 30 novembre 2024, le Régional a effectué la Visite Extraordinaire de deux Provinces : Philippines Sud (FIS) et Thaïlande (qui comprend la délégation du Cambodge et du Laos) ... Les confrères sont confrontés à un certain nombre de défis dans ces pays pour consolider et étendre les missions salésiennes, car les besoins des jeunes augmentent.

Les nombreux voyages entre ces pays et les rencontres directes avec les confrères et avec de nombreux Groupes de la Famille Salésienne ont permis au Régional de saisir toute la situation de la Région pour se préparer au prochain Chapitre Général avec des espérances et des progrès prometteurs dans la Région.

Le Conseiller pour la Région Asie Sud

Après la conclusion de la session d'été du Conseil Général, le Conseiller Régional pour l'Asie Sud, le P. Biju Michael, est rentré en Inde et a participé à une réunion à Bangalore les 31 juillet et 1er août pour planifier le programme de *« Réduction de la pauvreté »* dans sa Région de compétence.

Le 2 août, il s'est rendu à Dimapur pour l'installation du nouveau Provincial de Dimapur. Le même jour, il est retourné à Guwahati et le 4 août à Trichy pour participer aux célébrations du Jubilé d'Argent de la Province de Tiruchy, le 5 août, en présence du P. Stefano Martoglio, Vicaire du Recteur Majeur. Dans la soirée du 5 août, la séance du Conseil de la SPCSA (Conférence des Provinces Salésiennes d'Asie du Sud) a commencé et lors de la première session, le programme *« Réduction de la pauvreté »* a été officiellement lancé par le P. Martoglio en présence de tous les Provinciaux de la SPCSA. Les réunions du Conseil de la SPCSA se sont tenues du 5 au 7 août à la Maison provinciale de Tiruchy.

Le 29 août, le Régional est arrivé dans la Province d'Hyderabad pour commencer la Visite Extraordinaire de la Province. Tout a commencé par une rencontre avec le Conseil Provincial le 30 août et l'assemblée inaugurale officielle des confrères le 31 août. Il a également animé la rencontre des Directeurs et des Responsables de la Province avant de commencer la visites des communautés ...

Mi-septembre, le Père s'est rendu à Mumbai pour la réunion de tous les Secrétaires Provinciaux de la Région Asie Sud (16-18 septembre). Il a poursuivi ensuite la Visite Extraordinaire dans de très nombreuses communautés jusque fin novembre 2024, non sans avoir eu une rencontre (le 24 novembre) à la Maison Provinciale de Bangalore, avec les représentantes des *« Sœurs Disciples »* (Groupe de la Famille Salésienne).

Entretemps, le 12 novembre, le Père Biju s'est rendu à Bangalore pour une réunion avec tous les représentants des Provinces de nouveau pour le Programme de *« Réduction de la Pauvreté »* de la Région Asie Sud.

Et parmi les rencontres d'usage, il est à signaler celles avec le Conseil Provincial, les Directeurs et Responsables de communauté, avec, en plus, sa participation à la rencontre des Économes de la Région d'Asie Sud, des Direc-

teurs exécutifs des PDO (Bureau de Planification et de Développement) et des Procures Missionnaires de toutes les Provinces de la Région (fin novembre-début décembre).

Le Régional est revenu à Rome le 2 décembre pour prendre part au Conseil Général.

Le Conseiller pour la Région Amérique Cône Sud

Dès la fin de la session d'été du Conseil Général Conseil, le 29 juillet 2024, le P. Gabriel Romero, Conseiller Régional, s'est rendu au Paraguay pour l'installation du nouveau Provincial, le P. Néstor Ledesma, dans la ville d'Asunción.

Du 1er août au 23 septembre, il a effectué la Visite Extraordinaire à la Province « Saint Dominique Savio » du Brésil – Manaus (BMA) au nom du Recteur Majeur, s'entretenant de ce fait avec tous les Salésiens de la Province (80) et visitant les 10 maisons canoniquement érigées. Il a visité les zones de mission, deux écoles, les paroisses et les églises publiques, les œuvres sociales et les Centres de jeunes. Il a pris connaissance du travail avec les communautés autochtones et avec les jeunes à risque, dans les oratoires festifs et les instituts de formation professionnelle.

Le Visiteur a rencontré trois fois le Conseil Provincial et une fois tous les Directeurs salésiens réunis en retraite spirituelle. Il s'est également entretenu avec la Provinciale des Filles de Marie Auxiliatrice. Il a également rencontré les Groupes de la Famille Salésienne et s'est entretenu avec les Coordinateurs et les Présidents de tous les Groupes. Il a aussi participé à la Consulte de la Famille Salésienne.

Le 24 septembre, le P. Gabriel s'est rendu à Campo Grande pour la Visite Extraordinaire à la Province « Saint Alphonse-Marie de Liguori » du Brésil – Campo Grande (BCG), visite qu'il a terminé le 28 novembre. Au cours de cette visite également, il s'est entretenu avec tous les Salésiens de la Province (110), visité les 19 maisons canoniquement érigées et s'est impliqué de la même manière que dans la Visite précédente ... Il a rencontré une fois le Conseil Provincial et une fois tous les Directeurs salésiens réunis pour l'Assemblée Provinciale et la Fête Provinciale à Cuiabá, à l'occasion du 130ème anniversaire de l'arrivée des premiers Salésiens dans le Mato Grosso. Il s'est également entretenu avec la Pro-

vinciale des Filles de Marie Auxiliatrice, les Groupes de la Famille Salésienne et les Coordinateurs Provinciaux et les Présidents de tous les Groupes. Il a aussi participé à la Consulte de la Famille Salésienne.

Une parenthèse a été effectuée – du 21 au 24 octobre – pour participer à la Rencontre des Provinciaux de la Région à Santiago du Chili.

Après avoir conclu la Visite Extraordinaire, Gabriel Romero est revenu à Rome le 29 novembre pour prendre part à la session d'hiver du Conseil Général.

Le Conseiller pour la Région Europe Centre-Nord

Le 26 juillet 2024, après la conclusion de la session d'été du Conseil Général, le P. Roman Jachimowicz, Conseiller Régional pour la Région Europe Centre-Nord, a passé quelques jours en Pologne, dans sa famille. Au cours de cette période, il a également visité diverses communautés salésiennes de sa Région.

Il faut rappeler que le 25 mai, toujours au cours de la session d'été du Conseil Général, il s'était rendu en Slovénie à la Province « Saints Cyrille et Méthode » (SLO) pour l'installation du nouveau Provincial, le P. Peter Končan. Plus tard, le 15 juin, il était en Croatie pour l'installation du nouveau Provincial de la Province « Saint Jean Bosco » (CRO), le P. Milan Ivančević. Puis, le 6 juillet, le Régional installait le nouveau Supérieur de la Vice-Province de Malte « Marie Auxiliatrice » (MLT), le P. Éric Cachia.

Au cours de cette période, le P. Roman a effectué trois Visites Extraordinaires dans les Provinces d'Europe Centrale :

Du 2 au 20 septembre, en République Tchèque (CEP), à la Province « Saint Jean Bosco ».

Du 29 septembre au 30 octobre, en Slovaquie (SLK), à la Province « Marie Auxiliatrice ». Du 18 au 21 mars, il s'était rendu à la communauté salésienne de Bakou en Azerbaïdjan, qui fait partie de la Province slovaque ; et, du 6 au 10 août, à Iakoutsk et Aldan en Sibérie (Russie), où les confrères appartenant à la Province slovaque accomplissent leur mission.

Enfin, du 6 au 12 novembre, en Autriche, à la Province des « Anges Gardiens » (AUS).

Le Conseiller Régional a fait quatre consultations pour la nomination des nouveaux Provinciaux :

- Les 26 et 27 septembre, il a

réalisé la Consultation dans la Province « St. Stanislas Kostka », Pologne – Varsovie (PLE) ...

- Du 24 au 26 octobre, il a présidé la Consultation pour la nomination du Provincial de la Province de France - Belgique Sud (FRB) « Saint François de Sales », avec Siège à Paris, dans trois communautés salésiennes différentes : Bruxelles (Belgique), Paris, Lyon (France).

- Les 18 et 19 novembre, il a accompagné la Consultation pour la nomination du Provincial de la Province « Saint-Hyacinthe », Pologne - Cracovie (PLS) ...

- Enfin, le 13 novembre, il a mené la Consultation pour la nomination du Provincial de la Province de Hongrie « St Étienne Roi » (UNG)...

L'une des célébrations les plus importantes dans la Région d'Europe Centre-Nord a été le Centenaire de la présence des Salésiens en Slovaquie (1924 - 2024). Les célébrations ont eu lieu du 6 au 8 septembre, point culminant de toute l'année festive, avec la présence du Vicaire du Recteur Majeur, le P. Stefano Martoglio et du Conseiller pour la Région, le P. Roman Jachimowicz, et des Provinciaux de notre Région.

En conclusion, il faut souligner que toute cette période, avant la session d'hiver du Conseil Général, a été très intense avec de nombreuses rencontres significatives, qui ont été le motif d'une profonde connaissance de la réalité de la Région d'Europe Centre-Nord, d'une grande fraternité et surtout une occasion d'être reconnaissant pour le grand don de Dieu pour le charisme salésien de Don Bosco à l'Église et au monde d'aujourd'hui.

Le Conseiller pour la Région Interamérique

Au lendemain de la session d'été du Conseil Général, le P. Hugo Orozco, Conseiller Régional pour l'Interamérique, s'est rendu à Medellín (Colombie) le samedi 27 juillet. Le dimanche 28 juillet, il a présidé la célébration d'installation du nouveau Provincial, le P. Ariel Guerrero. Du 30 juillet au 8 août, il est allé au Mexique passer quelques jours avec sa famille.

Le 9 août 2024, le P. Hugo est arrivé à Santa Cruz, en Bolivie, pour la Visite Extraordinaire à la Province « Notre-Dame de Copacabana » qui s'est achevée le samedi 28 septembre. Il a passé 49 jours à rencontrer 79 confrères de 16 communautés. Au nom du

Recteur Majeur, il a salué trois Évêques : l'Archevêque émérite de Cochabamba, l'Évêque Jesús Juárez Párraga, l'Archevêque émérite de Sucre, et Mgr Fernando Bascopé Müller, SDB, Évêque de San Ignacio de Velasco.

Les 25 et 26 octobre, le Régional a présidé la réunion annuelle des Provinciaux de la Région Interamérique... Pendant deux journées, les questions les plus importantes ont été abordées dans le cadre de la préparation du prochain CG29.

Le Père a également effectué, pendant près de deux mois, la Visite Extraordinaire à la Province « Saint-Philippe Apôtre », SUE : Est des États-Unis et Canada, visite au cours de laquelle il a rencontré 120 confrères dans 15 communautés et qui s'est terminée le 23 novembre.

À la suite de cela, le Régional s'est rendu en Colombie pour accompagner les journées de consultation en vue de la nomination du nouveau Provincial pour la Province « Saint-François-Xavier » (COB) avec Siège à Bogotá.

Et le 28 novembre, le Père Hugo est rentré à Rome pour la session d'hiver du Conseil Général.

Le Conseiller pour la Région Méditerranée

Après les sessions du Conseil Général de juin-juillet 2024, le P. Juan Carlos Pérez Godoy, Conseiller pour la Région Méditerranée, a eu l'occasion de participer à l'inauguration de la *Conférence de la Communication* à Rome le 1er août. Le 3 août, il a participé au Campobosco des jeunes d'Espagne et du Portugal au Colle Don Bosco, célébrant l'Eucharistie dans le temple de Don Bosco.

Le 8, il s'est rendu, jusqu'au 10, à Venise-Mestre où il est intervenu au cours pour les Directeurs d'Italie nouvellement nommés. Après quelques jours de repos à Monteortone, il est retourné au Colle Don Bosco pour participer aux deux derniers jours du Synode des Jeunes et, le 16 août, à la fin de mandat du Recteur Majeur, le Cardinal Ángel Fernández Artime, en concélébrant l'Eucharistie au cours de laquelle, le Cardinal a signé sa lettre de démission en tant que Recteur Majeur. Après cela, le P. Juan Carlos s'est rendu dans sa famille pendant quelques jours.

Le 28 août, il est retourné à Rome pour l'installation du nouveau provincial de la Province

ICC, le P. Roberto Colameo, le 29 août dans le temple Don Bosco de Rome-Cinecittà. À la fin de la célébration, il s'est envolé pour Lisbonne afin de participer au *Congrès international de Marie Auxiliatrice* à Fátima.

Puis, dès le 4 septembre, il a entrepris la Visite Extraordinaire à la Province « Marie Auxiliatrice » (ICP), avec les visites et les rencontres d'usage : confrères et communautés de la Province, y compris les trois présences de Lituanie...

Le 14 septembre, le Père a présidé la célébration des professions perpétuelles de six confrères de la province ICP et, le 15 septembre, à Milan, la profession perpétuelle de trois confrères SDB et de trois sœurs FMA.

Ensuite, du 11 au 13 octobre, il s'est rendu à Madrid-Nouvelle Maison Don Bosco qu'il a inaugurée et bénie en même temps qu'il a participé au Séminaire régional sur *« Première annonce et dialogue interreligieux »*.

En reprenant la Visite Extraordinaire, il a également participé à une soirée, célébrant l'Eucharistie à l'occasion de la Promesse d'un groupe de 36 Salésiens Coopérateurs dans la Basilique de Marie Auxiliatrice. Il a aussi pris part à la réunion sur les lieux salésiens, convoquée par le Vicaire du Recteur Majeur.

Après avoir rencontré le Provincial, le Conseil Provincial et les Directeurs pour partager la vision d'ensemble de la Province après la Visite Extraordinaire, à Avigliana, le 30 novembre, le Régional est rentré à Rome pour les sessions du Conseil Général de décembre 2024 – janvier 2025.

5.1 La Procure Missionnaire au niveau de la Congrégation

11 décembre 2024
Prot 24/ 0591

LA PROCURE MISSIONNAIRE
AU NIVEAU DE LA CONGRÉGATION
Identité et Mission

1. L'identité de la Procure Missionnaire au niveau de la Congrégation[1]

La Procure Missionnaire est une expression de l'esprit missionnaire de la Congrégation Salésienne au service du charisme de Don Bosco. « Pour soutenir l'activité missionnaire, le Recteur Majeur, avec l'accord de son Conseil et après entente avec le Provincial du lieu, pourra créer des Procures au niveau de la Congrégation. Leur organisation et leur fonctionnement dépendront du Provincial ou des Provinciaux des Circonscriptions où œuvre la Procure, à partir d'une convention avec le Recteur Majeur et en accord avec le Conseiller Général pour les Missions et avec l'Économe Général. » (*R* 24 ; cf. *R* 106, § 2).

2. L'objectif de la Procure Missionnaire au niveau de la Congrégation

Chaque Procure Missionnaire au niveau de la Congrégation a son propre développement historique en réponse aux besoins de la Congrégation. Cependant, son objectif principal est d'être au service du Recteur Majeur, de soutenir l'engagement missionnaire de toute la Congrégation à travers des initiatives d'information et d'animation qui suscitent l'intérêt de l'Église et de la société pour les activités missionnaires des Salésiens de Don Bosco, pour soutenir la formation des Salésiens, les nouvelles présences missionnaires et d'autres indications données par le Recteur Majeur.

La contribution des Procures Missionnaires rend possible le début et la croissance de nombreux projets missionnaires et continue d'être le signe de l'implication de nombreuses personnes dans l'engagement

[1] Il s'agit actuellement de *Don Bosco Mission* (Bonn, Allemagne), de *Missioni Don Bosco* (Turin, Italie), de *Misiones Salesianas* (Madrid, Espagne), de *Salesian Missions* (New Rochelle, USA).

missionnaire de la Congrégation.

Chaque Procure maintient un sens profond de communion avec la Congrégation Salésienne en soutenant la mission mondiale de la Congrégation Salésienne, en particulier à travers des actions et des projets en vue d'une évangélisation intégrale et du développement humain intégral, en particulier des jeunes pauvres et marginalisés (*C* 6, 30).

La Procure Missionnaire au niveau de la Congrégation fonctionne toujours selon les orientations établies par le Recteur Majeur et son Conseil et avec les directives fournies par lui par l'intermédiaire de son représentant autorisé.

3. Les statuts

Au niveau de la Congrégation, la Procure Missionnaire est régie par ses Statuts qui garantissent les valeurs salésiennes, la Spiritualité Salésienne et le Système Préventif de Don Bosco. Ils sont approuvés par le Recteur Majeur avec le consentement de son Conseil. Toute révision des Statuts nécessite l'approbation du Recteur Majeur et de son Conseil.

4. Le Conseil d'Administration

La Procure Missionnaire est dotée d'un Conseil d'Administration qui se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que cela est jugé nécessaire.

Étant Procure Missionnaire au niveau de la Congrégation, le Conseiller Général pour les Missions (*C* 138), l'Économe Général (*C* 139) et le Conseiller Régional ayant le territoire dans ses attributions (*C* 140) sont *membres de droit* du Conseil d'Administration. Le Provincial local ou son représentant Délégué en est également *membre de droit* (*R* 18).

5. Le Directeur

Le Recteur Majeur, avec le consentement de son Conseil, après avoir entendu l'avis du Provincial local et/ou des Provinciaux concernés, nomme le Directeur de la Procure Missionnaire au niveau de la Congrégation, Salésien ou Laïc, pour une période de trois ans, renouvelable mais pour un maximum de trois mandats consécutifs.

Le Directeur supervise l'administration ordinaire, le fonctionnement et le développement de la Procure Missionnaire conformément à ses Statuts et aux directives du Recteur Majeur, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de son représentant.

Le Directeur, avec l'accord du Conseil d'Administration, présente au Conseil de Direction le budget annuel et le bilan ou rapport final. Il lui incombe d'exécuter les décisions du Conseil de Direction.

Le Directeur, avec le Conseil d'Administration, dispose d'un pouvoir discrétionnaire autonome pour les demandes selon les limites établies par ses Statuts ou par le Recteur Majeur. Au-dessus de ce chiffre, le Conseil de Direction de la Procure, auquel le Directeur adressera les demandes d'autorisation, est compétent pour le contrôle et le fonctionnement.

6. Conseil d'Administration

Un Conseil d'Administration soutient le Directeur dans l'accomplissement efficace de la mission de la Procure Missionnaire. Sa composition et ses membres sont fixés par les Statuts. Le Directeur convoque régulièrement le Conseil d'Administration.

La présidence du Conseil d'Administration, les membres et la durée de leur mandat sont fixés par les Statuts.

7. Fonds

La Procure Missionnaire, au niveau de la Congrégation, donne priorité au financement des projets indiqués par le Recteur Majeur. Une documentation adéquate de l'autorisation préalable du Recteur Majeur et de son Conseil, exigée par les Constitutions Salésiennes, doit être présentée pour les demandes de financement de bâtiments, d'ouverture et de fermeture de maisons ou de modification de l'étendue d'œuvres existantes, de construction de nouveaux bâtiments, de démolition de bâtiments existants ou de modifications substantielles, d'acquisition, d'aliénation, d'échange, d'hypothèque ou de location de biens immobiliers (*C* 132 §2, 12 ; 165 §5 ; 188 §1, 5).

Les demandes de financement sont soumises exclusivement par le Provincial qui certifie également que la demande de financement est conforme au Plan Organique Provincial (POP – POI en italien) avec l'appui de sa propre Procure Missionnaire Provinciale ou Bureau Provincial de Planification et de Développement (PDO). De la même manière, il garantit la transparence et le rapport administratif.

Les fonds reçus pour la formation des Salésiens et pour les projets doivent être comptabilisés selon les normes comptables internationales. Sans ce rapport administratif, il ne sera pas possible de demander un financement pour de nouveaux projets.

8. Le souci pastoral

Pour beaucoup de gens, la Procure Missionnaire est la seule expérience du christianisme ou de l'Église. C'est pourquoi elle se soucie de la pastorale afin que les personnes qui partagent leurs ressources, quelle que soit leur appartenance religieuse, aient une perspective spirituelle, se rapprochent de Dieu et soient en une nouvelle communion spirituelle avec la famille humaine au sens large.

La Procure promeut également la *stewardship* [l'intendance], c'est-à-dire l'attitude chrétienne de l'administration des dons de Dieu (*Mt* 25,14-30) entre tous les acteurs : donateurs, missionnaires et bénéficiaires, et une vision du développement qui implique toute la personne et inclut tous les aspects de notre humanité, y compris l'évangélisation et la défense de l'intégrité de la Création.[2]

La reconnaissance et la relation très étroite avec les donateurs sont l'expression de notre gratitude pour leur engagement manifesté par des dons et des gestes de solidarité.

9. Le Secteur des Missions

Bien que chacune des Procures Missionnaires au niveau de la Congrégation soit indépendante, le Secteur des Missions, par l'intermédiaire d'un référent du Secteur, coordonne et promeut le travail en réseau, construit des synergies et des gestes de solidarité en vue d'une réalisation plus efficace de son identité et de sa mission.

Ces orientations ont été approuvées par le Vicaire (ex. art. 143 des Constitutions S.D.B.) et le Conseil Général lors de sa séance du 10 décembre 2024. Elles entrent en vigueur le 6 janvier 2025.

Père Alfred MARAVILLA, sdb
Conseiller Général pour les Missions

[2] Cf. « La Procure Missionnaire Provinciale. Lignes directrices et orientations », in ACG 443, p.44-45.

5.2 Nouveaux Provinciaux Salésiens

Voici (par ordre alphabétique) quelques données sur les Provinciaux nommés par le Vicaire du Recteur Majeur et le Conseil Général au cours du mois de décembre 2024.

1. *SARANITI Domenico, Provincial de la Province « Saint Paul » de Sicile (ISI). Il succède au P. Giovanni D'Andrea.*

Le 6 décembre 2024, le Vicaire, avec l'accord du Conseil Général, a nommé le P. Domenico SARANITI, Provincial de la Province « Saint Paul » de Sicile pour la période 2025-2031.

Né à Paternò le 14 décembre 1979, Domenico Saraniti a fait sa première profession à Turin-Valdocco le 8 septembre 2000 après son noviciat à Pinerolo. Ses études philosophiques dans la communauté « San Tarcisio » de Rome, terminées en suivant les cours à l'UPS de 2000 à 2002, il a effectué son stage à Palerme à l'institut « Gesù Adolescente » de 2002 à 2004.

Après ses études de théologie à l'Institut Théologique « San Tommaso » de Messine (2004-2007) et ses vœux perpétuels (16 septembre 2007), il a été ordonné prêtre à Cesarò (Sicile), le 10 mai 2008. Il est diplômé en pédagogie à l'Université de Palerme et en philosophie à l'Université de Rome III.

Toujours avec les jeunes et pour les jeunes, sa première obédience, après les années de formation, a été celle de responsable de l'oratoire dans l'œuvre de Ranchibile (Palerme) et de professeur d'histoire et de philosophie au lycée local. En 2017, il a été nommé directeur de la même Maison.

Du 28 avril 2018 à aujourd'hui, il a été Conseiller Provincial et Délégué des Salésiens Coopérateurs du centre Ranchibile jusqu'en octobre dernier.

2. *JARECKI Tadeusz, Provincial de la Province « Saint Stanislas Kostka » de Pologne Est (PLE).*

Le 6 décembre 2024, le Vicaire, avec l'accord du Conseil Général, a nommé le P. Tadeusz JARECKI Provincial de la Province « Saint Stanislas Kostka » de Pologne Est pour la période 2025-2031.

Né le 5 décembre 1962 à Zwolen, en Pologne, Tadeusz JARECKI a fait sa première profession en 1983 après son noviciat à Czerwinsk. Profès perpétuel le 10 septembre 1989 à Rome, il a été ordonné prêtre le 22 juin 1991 à Kutno-Wozniaków (Pologne).

Après avoir été directeur de l'Institut théologique de Lódz de 1999 à 2006, le Père Tadeusz a servi pendant de nombreuses années, de 2009 à 2019, dans la communauté salésienne d'Elk, en tant que Directeur et Curé de la paroisse.

Pour la Province PLE, il a été Délégué pour la Formation entre 2003 et 2007 et à nouveau entre 2010 et 2013, ainsi que Vicaire et Délégué pour la Famille Salésienne, entre 2006 et 2007.

Il avait été nommé Provincial de PLE pour la première fois le 14 décembre 2018.

3. *VITÁLIS Gábor, Provincial de la Province « Saint-Étienne Roi » de Hongrie (UNG). Il succède au P. Andrásfalvy János.*

Le 10 décembre 2024, le Vicaire, avec l'accord du Conseil Général, a nommé le P. Gábor VITALIS, Provincial de la Province « Saint-Étienne Roi » de Hongrie (UNG). pour la période 2025-2031.

Né le 3 février 1981 à Eger, en Hongrie. Gábor VITALIS a prononcé ses premiers vœux le 2 septembre 2001 à Budapest. Profès perpétuel le 25 octobre 2007, il a été ordonné prêtre dans la même ville, le 25 avril 2009, après son stage à Pordenone (Italie) et ses études à l'UPS de Rome.

Après son ordination sacerdotale, le Père a été Économe, Curé et Directeur.

Dans le domaine provincial, il a occupé divers postes : Délégué pour les Servants d'Autel, le Mouvement Salésien des Jeunes et les Vocations, les Oratoires et les Paroisses. Il a également été Délégué à la Formation et, à plusieurs reprises, Délégué à la Pastorale des Jeunes, soit en tant que coordinateur au niveau général, soit en référence à des domaines spécifiques, tels que les écoles ou les paroisses.

Depuis 2020, il occupe le poste d'Économe Provincial.

4. *ERNST Xavier, Provincial de la Province « Saint François de Sales » de France et Belgique Sud (FRB). Il succède au P. Daniel Féderspiel.*

Le 10 décembre 2024, le Vicaire, avec l'accord du Conseil Général, a nommé le P. Xavier ERNST, Provincial de la Province « Saint-François de Sales » (FRB) de France-Belgique Sud pour la période 2025-2031.

Né le 30 octobre 1981 à Verviers, près de Liège, en Belgique, Xavier ERNST a effectué son noviciat salésien en Espagne, à Gre-

nade-Cartuja, entre 2004 et 2005, prononçant ses premiers vœux le 16 août 2005. Il a effectué une partie de sa formation initiale à l'Université Pontificale Salésienne (UPS) de Rome et a prononcé ses vœux perpétuels à Liège le 8 octobre 2011. Dans la même ville, le 20 mai 2013, il a reçu l'ordination sacerdotale.

Après son ordination, il est resté quatre ans dans la communauté salésienne de Liège (Belgique) avant de partir, de 2016 à aujourd'hui, en France, dans les communautés parisiennes « Pyrénées » et « Monte Cristo » où il est actuellement Vicaire de la communauté et Curé de la paroisse.

Diplômé en sciences du travail social, il a exercé les fonctions de Conseiller Provincial sans interruption de 2016 à aujourd'hui. Il a également été Délégué à la Formation de 2018 à 2020 et, depuis 2017, il assume le poste de Délégué à la Pastorale des Jeunes.

5. *CEREZO HUERTA Juan Aarón, Provincial de la Province « Notre-Dame de Guadalupe » du Mexique (MEM). Il succède au P. Ocampo Uribe Ignacio.*

Le 10 décembre 2024, le Vicaire, avec l'accord du Conseil Général, a nommé le P. Juan Aarón CEREZO HUERTA Provincial de la Province « Notre-Dame de Guadalupe » (MEM) du Mexique pour la période 2025-2031.

Né le 29 juin 1968 à Mexico, Juan Aarón CEREZO HUERTA a fait sa première profession le 16 juin 1988, et ses vœux perpétuels le 25 juin 1994 à Mexico, avant d'être ordonné prêtre le 3 février mai 1996 dans cette même ville.

Il a assumé le rôle de Directeur avant d'être envoyé à Rome parfaire ses études à l'Université Pontificale Salésienne (UPS). De retour dans la Province en 2008, il a de nouveau été Directeur, Vicaire paroissial et Curé de Paroisse, Économe et, depuis septembre dernier, Directeur du Centre Provincial de MEM.

Ancien Délégué Provincial pour les Écoles, et Délégué pour la Pastorale des Jeunes, et pour la Famille Salésienne, accompagnant directement les différents groupes d'Anciens Elèves, les Salésiens Coopérateurs, l'Association de Marie Auxiliatrice et les « Damas Salesianas », le P. *Juan Aarón* est également Assistant Régional pour les Volontaires de Don Bosco.

6. *JARAMILLO DUQUE Rubén Dario, Provincial de la Province « Saint Pierre Claver » de Colom-*

bie (COB). Il succède au P. Gómez Rúa John Jairo.

Le 16 décembre 2024, le Vicaire, avec l'accord du Conseil Général, a nommé le P. Rubén Dario JARAMILLO DUQUE, Provincial de la Province « Saint Pierre Claver » de Colombie (COB) pour la période 2025-2031.

Né le 9 avril 1965 à Grenade en Colombie, Rubén Dario JARAMILLO DUQUE a prononcé ses premiers vœux le 24 janvier 1987 au noviciat de La Ceja. Profès perpétuel à Bogotá, le 31 janvier 1993, il a été ordonné prêtre le 21 octobre 1995 dans sa ville natale.

Il a été nommé Directeur dans différentes maisons de la Province : Institut théologique de Bogotá, l'œuvre de Fusagasugá, l'Institut « León XIII », à Mosquera, Vicaire, Économe, Curé de paroisse.

Dans la Province, le P. Rubén Dario a été Délégué à la Formation, Délégué pour la Famille Salésienne et Délégué pour les Salésiens Coopérateurs. Depuis juin 2023, il est Vicaire Provincial.

7. *BARTOCHA Dariusz, Provincial de la Province « Saint-Hyacinthe » de Pologne Sud (PLS). Il succède au P. Marcin Kaznowski.*

Le 18 décembre 2024, le Vicaire, avec l'accord du Conseil Général, a nommé le P. Dariusz BARTOCHA Provincial de la Province « Saint-Hyacinthe » de Pologne Sud (PLS) pour la période 2025-2031.

Né le 6 mars 1965 à Kielce, en Pologne, Dariusz BARTOCHA a prononcé ses premiers vœux le 30 août 1986 à la suite de son noviciat à Kopiec, et ses vœux perpétuels à Cracovie le 1er août 1992. Il a été ordonné prêtre le 11 juin 1994 à Cracovie.

Il a été responsable de l'oratoire de Kielce avant de travailler au Centre Salésien d'Éducation et de Pastorale des Jeunes de Cracovie, étant en même temps Directeur de la communauté. Il a été, par la suite, Vicaire au Centre Provincial de Cracovie, puis Directeur à Oświęcim. Depuis septembre dernier, il résidait à l'Institut Théologique Salésien de Cracovie.

Au niveau provincial, le P. Dariusz a été Conseiller, Délégué pour la Pastorale des Jeunes, Vicaire et, enfin, Provincial (2011-2017). Il est actuellement Délégué à la Communication Sociale.

8. *JAVINES Ronilo (Aguilar), Provincial de la Province « St Jean Bosco » du Nord des Philippines (FIN). Il succède au P. Gerardo [Naguit] Martin.*

Le 17 décembre 2024, le Vicaire, avec l'accord du Conseil Général, a nommé le P. Ronilo JAVINES Provincial de la Province « Saint Jean Bosco » des Philippines Nord (FIN) pour la période 2025-2031.

Né le 14 juin 1967 à Makati Rizal (Philippines), Ronilo JAVINES a prononcé ses premiers vœux le 1er avril 1987 à Canlubang et ses vœux perpétuels le 24 mars 1993 à Parañaque, où il a également été ordonné prêtre, le 8 décembre 1995.

Dans son parcours de vie salésienne, il a servi comme Vicaire paroissial, Curé, Économe et Directeur...

Pour la Province FIN, le Père a toujours travaillé dans le domaine de la Pastorale des Jeunes...

5.3 Confrères défunts (2ème liste : juillet-décembre 2024)

« La foi au Christ ressuscité soutient notre espérance et maintient vivante la communion avec nos frères qui reposent dans la paix du Christ. Ils ont dépensé leur vie dans la Congrégation et plusieurs ont même souffert jusqu'au martyre, par amour du Seigneur. [...] Leur souvenir nous stimule à poursuivre notre mission avec fidélité » *(C. 94).*

NOM ET PRÉNOM	LIEU DU DÉCÈS	DATE	ÂGE	PROV.
P Thazhathette, Josin	Aluva, Kerala (India)	03/07/2024	69	**INK**
L Juarros Manero, José Pedro	Avila (Spagna)	04/07/2024	88	**SSM**
P Kudiyarippil, James	Karunapuram, Telangana (India)	05/07/2024	79	**INH**
S Tchekpo, Houegnon Giscard Amour	Cotonou (Benin)	11/07/2024	29	**AON**
P Carraro Bacchin, Giovanni	Santiago (Cile)	15/07/2024	83	**CIL**
P Brea Pazos, Francisco	León (Spagna)	18/07/2024	90	**SSM**
L Robusti, Angelo	Guayaquil (Ecuador)	18/07/2024	92	**ECU**
P Merino Vicente, Fiorentino	Arévalo - Ávila (Spagna)	20/07/2024	86	**SSM**
P Garay Marín, Francisco Javier	México (Messico)	23/07/2024	69	**MEM**
P Donovan, Dennis	New York (Stati Uniti)	25/07/2024	70	**SUE**
P Fung Tin Chun, John Bosco	Hong Kong (Cina)	25/07/2024	90	**CIN**
P Iraheta Guzman, Alonso	Contratación - Santander (Colombia)	27/07/2024	93	**COB**
P Kuruvachira, John Joseph	Madras (India)	29/07/2024	84	**INM**
P Urízar Meckler, Manuel Alejandro	San José (Costa Rica)	30/07/2024	41	**CAM**
P Buttol, Vittorio	Templeuve (Belgio)	01/08/2024	83	**FRB**
P Vandecandelaere, Frans Louis	Vilvoorde (Belgio)	01/08/2024	78	**BEN**
P Zamora González, Miguel Angel	San José (Costa Rica)	02/08/2024	85	**CAM**
P Tirkey, Mukt Kumar	Shillong, Meghalaya (India)	04/08/2024	56	**INS**
S Sac Barreno, José Augusto	Guatemala (Guatemala)	12/08/2024	24	**CAM**
P Samala, John	Mumbai (India)	12/08/2024	86	**INB**
P Gallagher, James	Surrey (Gran Bretagna)	20/08/2024	86	**GBR**
P Pryputniewicz, Jan	Wrocław (Polonia)	21/08/2024	84	**PLO**
P Kezhakkekara, Joseph	New Delhi (India)	22/08/2024	87	**INN**
P Mokrzycki, Józef	Lubin (Polonia)	22/08/2024	63	**PLO**
P Jeren, Ivan	Zagreb (Croazia)	24/08/2024	83	**CRO**
P Dumrauf, Martín	Buenos Aires (Argentina)	26/08/2024	87	**ARS**
P Bihlmayer, Herbert	Soyen (Germania)	27/08/2024	89	**GER**
P Lannoo, Jozef	Zwijnaarde - Gent (Belgio)	29/08/2024	94	**BEN**
L Lourenço, Manuel	Évora (Portogallo)	30/08/2024	82	**POR**
P Caruana, Anthony	Victoria (Malta)	01/09/2024	80	**MLT**
P Appadan, Raphael	Tirupattur (India)	04/09/2024	83	**INM**
P Filippi (Cervo), Mario	Torino (Italia)	05/09/2024	87	**ICP**
P Palomo, Aguedo	Iloilo (Filippine)	05/09/2024	77	**FIS**
P Cuadrado Sendino, Arcadio	Bilbao-Deusto (Spagna)	09/09/2024	88	**SSM**
P Madurga García, Antonio	Barcelona (Spagna)	09/09/2024	93	**SMX**
P Body Flores, Sergio	Punta Arenas (Cile)	10/09/2024	89	**CIL**
P Pinet, Alain	Roma (Italia)	10/09/2024	65	**RMG**

NOM ET PRÉNOM	LIEU DU DÉCÈS	DATE	ÂGE	PROV.
L Zaramella, Vittorino	Roma (Italia)	10/09/2024	89	**ICC**
P Marquès Calafat, Joan	Barcelona (Spagna)	12/09/2024	62	**SMX**
P Fontana (Zortea), Umberto	Mestre - VE (Italia)	14/09/2024	88	**INE**
P Fernando, Anuth	Belo Horizonte - MG (Brasile)	17/09/2024	91	**BBH**
P Lau Tsing-Hung, Joseph	Wong Chuk Hang, Hong Kong (Cina)	18/09/2024	95	**CIN**
P Gutiérrez Andérez, Francisco	Arévalo - Ávila (Spagna)	25/09/2024	81	**SSM**
P García Velasco, Félix	León (Spagna)	01/10/2024	85	**SSM**
L Vitulas Ajahuana, Agustín	Lima (Perú)	01/10/2024	88	**PER**
P Rossoni, Giovanni	Spirano - BG (Italia)	02/10/2024	86	**ILE**
P Meloni, Aldo	Monserrato - CA (Italia)	04/10/2024	82	**ICC**
P Vivas Rivero, Manuel	Caracas (Venezuela)	05/10/2024	87	**VEN**
P Apicella, Ferruccio	Salerno (Italia)	06/10/2024	96	**IME**
P Zanoni (Marzani), Guido	Bologna (Italia)	06/10/2024	94	**ILE**
P Calleja Del Barrio, Victoriano	Macas, Morona Santiago (Ecuador)	08/10/2024	95	**ECU**
P Astan-Gnacke, Thomas	Soyen (Germania)	11/10/2024	82	**GER**
P Mbayani, Frederic	Lubumbashi (Rep.Dem.Congo)	12/10/2024	54	**ACC**
P Rodríguez Villares, Julián	Caracas (Venezuela)	16/10/2024	77	**VEN**
P Surový, Vojtech	Nitra (Slovacchia)	18/10/2024	86	**SLK**
P Pedron, Tito	Hat Yai (Thailandia)	19/10/2024	88	**THA**
L Akabae, Antonio Fumio	Chofu, Tokyo (Giappone)	20/10/2024	95	**GIA**
P Morgando, Giacomo	Torino (Italia)	22/10/2024	96	**ICP**
L Rabelo de Mesquita, Raymundo	Belo Horizonte - MG (Brasile)	22/10/2024	91	**BBH**
P Oliveras i Janer, Josep Oriol	Barcelona (Spagna)	23/10/2024	90	**SMX**
L Gazzola, Tarcisio	Roma (Italia)	26/10/2024	88	**RMG**
L Kuttamplackal, Thomas	Calcutta (India)	29/10/2024	89	**INC**
P Gruen, Wolfgang	Belo Horizonte (Brasile)	30/10/2024	97	**BBH**
P Lopes, Lino	Hubli (India)	30/10/2024	60	**INP**
P Bordignon, Guerrino	Castello di Godego - TV (Italia)	05/11/2024	82	**INE**
P Di Mauro, Rodolfo	Catania (Italia)	06/11/2024	##	**ISI**
P Caroppoli, Antonio	Salerno (Italia)	07/11/2024	76	**ICC**
P Alberti, Ercole Salvino	Paderno Dugnano - MI (Italia)	08/11/2024	80	**ILE**
P Boldetti, Giuseppe	Ferrara (Italia)	14/11/2024	96	**ILE**
P Campion, Desmond	Cork (Irlanda)	16/11/2024	80	**IRL**
P Emmers, Jan	Peer (Belgio)	18/11/2024	90	**BEN**
L Kostecki, Witold Tadeusz	Warszawa (Polonia)	22/11/2024	71	**PLE**
P Oberosler, Roberto	Mestre - VE (Italia)	25/11/2024	94	**INE**
P Gandini, Vittorio	Castano Primo - MI (Italia)	28/11/2024	92	**ILE**
P Harlender, Jerzy	Przemyśl (Polonia)	28/11/2024	87	**PLS**
P San Pablo Riobó, Lorenzo	Madrid (Spagna)	29/11/2024	85	**SSM**
P Rasquinha, Vincent	Mumbai (India)	30/11/2024	78	**INB**
L Zampieron, Francesco	Torino (Italia)	30/11/2024	95	**ICP**
P Araíz Churio, Luis	Barcelona (Spagna)	01/12/2024	93	**SMX**
L Panetta, Carlo	Castano Primo - MI (Italia)	01/12/2024	104	**ILE**
P Baclay, Leonides	Cebu (Filippine)	05/12/2024	60	**FIS**
L Wiegand, James	Paramus, New Jersey (Stati Uniti)	08/12/2024	91	**SUE**
P Boldrini, Riccardo	Nizza (Francia)	12/12/2024	85	**FRB**

NOM ET PRÉNOM	LIEU DU DÉCÈS	DATE	ÂGE	PROV.
P Doff-Sotta, Giovanni	Brescia (Italia)	13/12/2024	86	**ILE**
P Orío Alsasua, Amalio	Barcelona (Spagna)	13/12/2024	84	**SMX**
P Budziński, Tadeusz	Ottignies (Belgio)	14/12/2024	89	**PLO**
P Aracll Gosalvez, Javier	New York (Stati Uniti)	18/12/2024	90	**SUE**
P Schops, Jozef	Bolderberg (Belgio)	20/12/2024	101	**BEN**
P Sendino Ortega, Rosendo	Vigo (Spagna)	30/12/2024	93	**SSM**